

20  
16



RAPPORT ANNUEL 2016

# Notre mission

Guidée par les valeurs mutualistes qui l'animent, La Capitale accompagne les personnes pour bâtir, protéger et valoriser ce qu'elles considèrent comme essentiel à leur sécurité financière individuelle et collective en leur donnant accès à des produits et services personnalisés.



## Notre vision

Unissant l'ensemble de ses composantes par ses valeurs, sa culture organisationnelle, sa philosophie de gestion et ses orientations stratégiques, La Capitale sera reconnue comme un citoyen responsable, orienté vers ses clients en se démarquant par une expérience qui se distingue là où ça compte, occupant une position concurrentielle dans le groupe d'influence du marché canadien en maintenant une croissance supérieure à celle du marché et conservant un niveau de rentabilité lui assurant sa pérennité.

## Nos valeurs

### **PRIMAUTÉ DE LA PERSONNE**

Se préoccuper d'abord et avant tout du bien-être des personnes (mutualistes, clients, employés) en leur témoignant respect et empathie, en adoptant des pratiques conformes aux principes fondamentaux d'égalité, d'équité et de démocratie.

### **PÉRENNITÉ DE L'ENTREPRISE**

Assurer la croissance rentable de l'entreprise par l'utilisation dynamique et prudente de sa capacité financière dans une perspective de continuité des affaires et d'enrichissement patrimonial pour les générations futures.

### **INTÉGRITÉ ET TRANSPARENCE**

Garantir aux mutualistes, aux clients et au personnel une entreprise qui s'appuie sur une bonne gouvernance et une saine gestion en appliquant, à tous les paliers, des normes strictes d'intégrité et d'éthique, et en faisant preuve de transparence dans son mode de gestion.

### **ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ SOCIALE**

Intégrer et promouvoir les valeurs d'entraide et de solidarité afin de faire vivre les fondements du mutualisme, d'encourager l'action communautaire ou humanitaire et de favoriser le développement durable.

### **ORIENTATION VERS LE CLIENT**

Offrir en tout temps un service attentionné, caractérisé par un parti pris en faveur du client, un souci constant de donner l'information et les conseils appropriés ainsi que l'offre de solutions financières adaptées à ce que le client considère comme essentiel à sa sécurité financière.

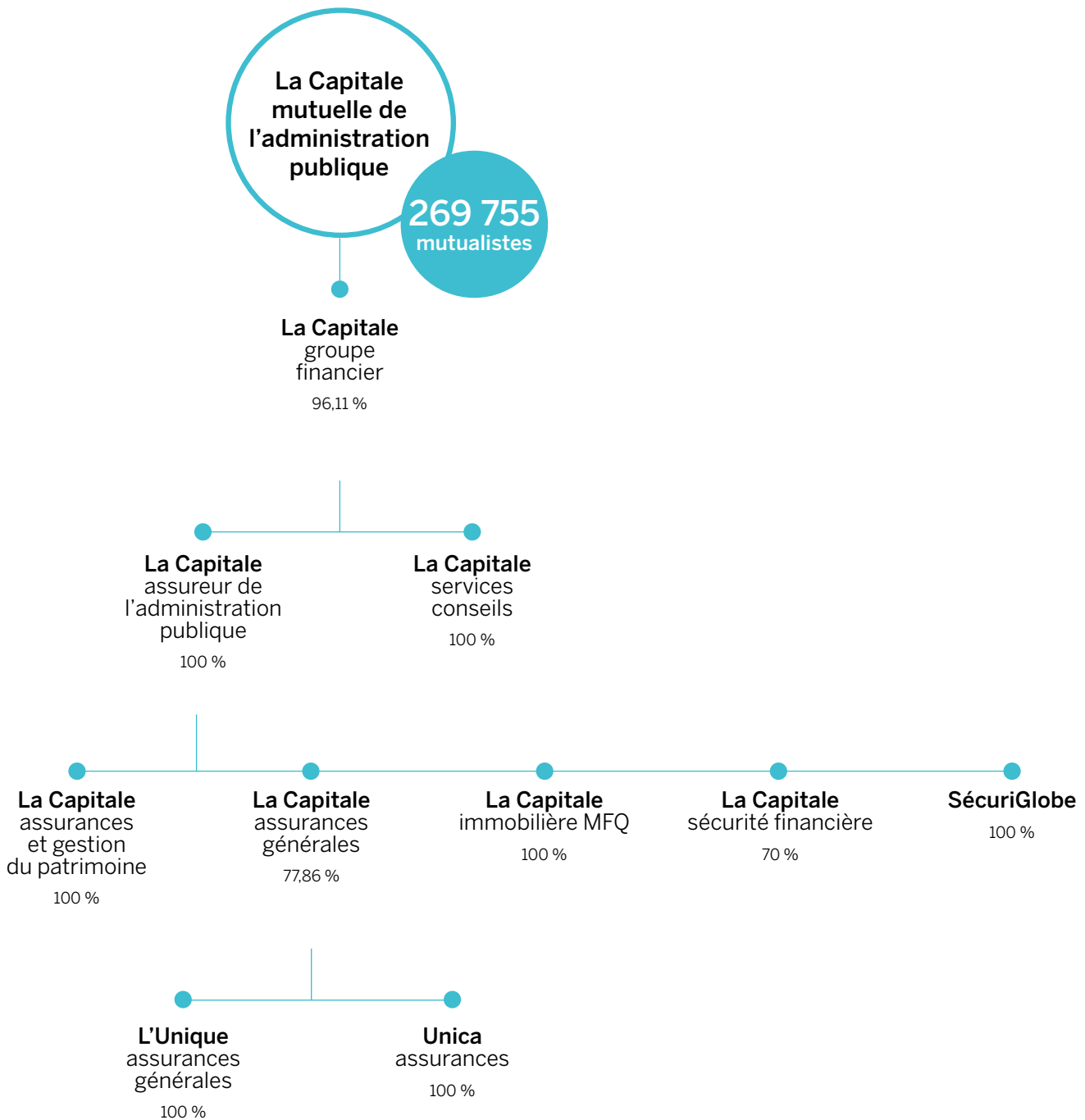
### **VALORISATION DU PERSONNEL DES SERVICES PUBLICS QUÉBÉCOIS**

Promouvoir la valeur et les mérites du personnel des services publics qui participe activement au développement social, culturel et économique du Québec.



Organigramme .....	6
Faits saillants 2016.....	7
Conseil d'administration.....	8
La gouvernance .....	9
Message aux mutualistes.....	10
Revue des activités .....	12
Secteur Assurance de personnes et services financiers .....	12
Secteur Assurance de dommages .....	14
États financiers consolidés .....	17
Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés .....	18
Rapport des auditeurs indépendants .....	19
État consolidé de la situation financière .....	20
État consolidé des résultats .....	22
État consolidé du résultat global .....	23
État consolidé des variations des capitaux propres .....	24
Tableau consolidé des flux de trésorerie.....	25
Notes afférentes aux états financiers consolidés .....	26
Nos entreprises .....	81
Assurance de personnes et services financiers .....	82
Assurance de dommages .....	87
Services communs .....	90

# Organigramme



## Faits saillants 2016

### Données consolidées

▪ Actif	<b>6,4 G\$</b>
▪ Produits consolidés totaux	<b>2,2 G\$</b>
▪ Capitaux propres	<b>960,3 M\$</b>
▪ Résultat net	<b>45,2 M\$</b>
▪ Rendement sur l'avoir	<b>5,0 %</b>
▪ Participations versées aux titulaires de contrats	<b>12,1 M\$</b>

▪ Nombre de mutualistes	<b>269 755</b>
▪ Dons de la Fondation à la communauté	<b>1,2 M\$</b>
▪ Contrats et certificats en vigueur	<b>1 922 758</b>
▪ Nombre d'employés	<b>2 685</b>

### SECTEUR ASSURANCE DE PERSONNES ET SERVICES FINANCIERS

▪ Produits consolidés de primes	<b>1 163,4 M\$</b> hausse de 9 %
▪ Ventes en primes d'assurance individuelle et dépôts	<b>425,2 M\$</b> hausse de 15,2 %
▪ Portefeuille d'épargne et placements	<b>1,8 G\$</b> hausse de 21,8 %
▪ Primes d'assurance collective en vigueur	<b>650,5 M\$</b>
▪ 534 sessions d'éducation financière à 7 693 membres du personnel des services publics	
▪ Campagne REER historique avec des ventes de 96 M\$	

### SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

▪ Primes brutes souscrites consolidées	<b>919,4 M\$</b> hausse de 4,4 %
▪ Résultat net consolidé	<b>42,9 M\$</b>
▪ Volume de primes brutes souscrites de La Capitale assurances générales	<b>594,3 M\$</b> hausse de 3,9 %
▪ Volume de primes brutes souscrites de L'Unique assurances générales	<b>205,3 M\$</b>
▪ Volume de primes brutes souscrites de Unica assurances	<b>119,8 M\$</b>
▪ Croissance des primes brutes souscrites consolidées en assurance des entreprises de 11,8 %	

## Conseil d'administration



1. Jean St-Gelais<sup>3</sup> | président
2. Dominique Dubuc<sup>1,2\*</sup> | vice-président
3. Alain Brière<sup>1</sup>
4. Danielle Chevette<sup>3</sup>
5. Jacques Cotton
6. Richard Fiset
7. Josée Germain<sup>1</sup>
8. François Latreille<sup>2</sup>
9. Marie-Josée Linteau<sup>2,3\*</sup>
10. René Rouleau
11. Nathalie Tremblay



1. Comité des ressources humaines et de régie d'entreprise (sous la gouverne de La Capitale groupe financier inc.)
  2. Comité de gestion des risques d'entreprise
  3. Comité sur la mutualité, la gouvernance et l'éthique
- \* Président du comité



## La gouvernance

Le cadre de gestion sur la gouvernance de La Capitale, lequel regroupe l'ensemble de ses politiques et règles ainsi que sa directive liées à la gouvernance, a été revu récemment. La Politique sur la gouvernance et le Code d'éthique constituent les pièces maîtresses du cadre de gestion. La Politique sur la gouvernance confirme les rôles du conseil d'administration et de ses comités et définit leurs responsabilités respectives. Le Code d'éthique, quant à lui, détaille les normes de conduites personnelles et professionnelles applicables au sein de La Capitale.

### Le conseil d'administration

La diversité des compétences des membres du conseil d'administration, lesquels proviennent de divers secteurs de l'administration et des services publics, permet une meilleure compréhension des enjeux de l'industrie et de l'évolution de La Capitale. Le conseil d'administration a pour rôle principal d'établir la mission et les orientations stratégiques de La Capitale ainsi que de nommer le chef de la direction. Il supervise la gestion de la mutuelle et veille à la mise en œuvre et au maintien de la Politique sur la gouvernance. Il oriente la gestion des activités socio-économiques et commerciales ainsi que les affaires internes dans le meilleur intérêt de La Capitale et de ses mutualistes, et ce, à court, moyen et long termes. À cette fin, il voit à ce que la haute direction gère les activités de La Capitale conformément aux orientations qu'il a adoptées. Enfin, le conseil d'administration encourage La Capitale et ses employés à continuer leur remarquable implication sociale basée sur les valeurs mutualistes, notamment par sa Fondation.

### Les comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration confie à ses comités des responsabilités spécifiques. Ces comités sont constitués exclusivement d'administrateurs, hormis celui de mise en candidature qui est composé de mutualistes non membres du conseil d'administration. Périodiquement, les comités font un rapport au conseil d'administration sur l'état des mandats qui leur sont confiés.

#### *Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise*

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise veille à l'encadrement général et au respect des politiques en matière de ressources humaines et de régie d'entreprise de La Capitale. Il voit à ce que le cadre de gouvernance régissant les dirigeants et les employés soit conforme aux meilleures pratiques.

#### *Le comité sur la mutualité, la gouvernance et l'éthique*

Ce comité a été créé afin d'aider le conseil d'administration de la mutuelle à s'acquitter de ses responsabilités en matière de mutualité, de gouvernance et d'éthique. Il est également responsable de l'encadrement du processus d'évaluation des conseils d'administration et de leurs membres, de l'application du cadre de gestion sur la gouvernance et veille à ce que les membres des conseils d'administration démontrent probité et compétence.

#### *Le comité de gestion des risques d'entreprise*

Le comité de gestion des risques d'entreprise vise notamment à permettre au conseil d'administration de La Capitale mutuelle de l'administration publique de bénéficier d'une vision globale quant aux types de risques ayant un impact transversal sur toutes les filiales de La Capitale.

#### *Les comités de vérification*

Exigé par la législation applicable, un comité de vérification existe au sein de chacune des compagnies d'assurances de La Capitale. Le comité de vérification a pour mandat de permettre au conseil d'administration de s'acquitter de ses responsabilités de surveillance envers les mutualistes et les actionnaires relativement au processus de divulgation des résultats financiers, aux systèmes de contrôle interne, à l'évaluation des risques de l'entreprise, à la sécurité des systèmes informatiques et à la conformité aux lois et règlements de l'industrie de l'assurance. Le comité de vérification est également responsable de la vérification interne et externe de La Capitale.

#### *Les comités de déontologie/révision*

Exigé par la législation applicable, un comité de déontologie ou révision est créé par chacune des compagnies d'assurances de La Capitale. Ce comité a notamment pour mandat de s'assurer que les administrateurs, les dirigeants et le personnel se conforment au Code d'éthique et que les transactions entre personnes liées soient effectuées dans le respect de celui-ci ainsi que de la législation et la réglementation applicables.

#### *Le comité de mise en candidature*

Le comité de mise en candidature vérifie le respect des formalités de mise en candidature et l'éligibilité des candidats ou candidates à un poste d'administrateur de La Capitale mutuelle de l'administration publique. Le comité confirme ou rejette toute candidature et soumet son rapport à l'assemblée générale. Il est également responsable de décider de toute contestation d'éligibilité soulevée par un candidat ou son représentant.

### En conclusion

Toute la structure de gouvernance mise de l'avant par La Capitale traduit une volonté de définir et de mettre en pratique une gouvernance de haut niveau, tout en poursuivant un objectif d'amélioration continue de sa performance. Cette structure s'harmonise avec les valeurs mutualistes de La Capitale, tout en répondant aux exigences réglementaires. Grâce à son cadre de gestion sur la gouvernance, La Capitale assure sa pérennité et se dote de mesures nécessaires pour gérer la bonne conduite de ses administrateurs, de ses dirigeants et de son personnel dans l'intérêt de ses mutualistes et de ses autres clients.

La structure de gouvernance de La Capitale répond ainsi aux exigences les plus élevées en matière d'intégrité, d'équité et de transparence. La mise à jour en continu du contenu de ce cadre de gestion assure à La Capitale une gouvernance correspondant toujours aux meilleures pratiques



**JEAN ST-GELAIS**

Président du conseil et chef de la direction

## Message aux mutualistes

**Le contexte financier dans lequel s'est déroulée la dernière année n'a pas été des plus cléments. Néanmoins, la mutuelle a su naviguer dans ces vents contraires et enregistrer un bilan positif. L'excellente performance du secteur Assurance de dommages a su compenser les difficultés rencontrées par le secteur Assurance de personnes et services financiers, ce qui prouve encore une fois que la diversification des activités de La Capitale, la solidité de ses réseaux de distribution, sa présence sur de nombreux marchés et la qualité de ses employés sont des avantages inestimables.**

La volatilité des marchés a été une fois de plus au rendez-vous en 2016, de même que la persistance des bas taux d'intérêt à long terme, qui ont atteint un plancher historique au Canada. À cette faiblesse persistante des taux d'intérêt s'est ajoutée la croissance ininterrompue du coût des médicaments, ce qui induit une pression non négligeable sur les résultats en assurances santé et invalidité collectives. Malgré toute cette turbulence, La Capitale a affiché un résultat net consolidé de 45,2 millions de dollars, ce qui représente un rendement sur l'avoir de 5,0 %. Les capitaux propres s'élèvent à 960,3 millions de dollars, et les revenus consolidés totaux, composés de la somme des primes, des produits de placements et autres éléments, se sont accrus de 10,0 % à 2,2 milliards de dollars. Les revenus de placements consolidés des secteurs Assurance de personnes et services financiers et Assurance de dommages ont atteint 241,3 millions de dollars, ce qui constitue une contribution importante aux revenus totaux et à la rentabilité de La Capitale. Nous continuerons d'exercer une gestion prudente, systématique et rigoureuse afin d'offrir à nos mutualistes des produits financiers attrayants et compétitifs. Finalement, l'actif consolidé a progressé de 9,2 % pour atteindre 6,4 milliards de dollars.

### Une année de consolidation

Au cours de ma première année en poste à La Capitale, j'ai eu l'occasion de découvrir que la plus grande force de notre mutuelle, celle qui nous permet de traverser les périodes plus difficiles avec sérénité, est son personnel. Quelles que soient les stratégies et les orientations mises de l'avant par la direction, tout repose sur l'engagement et le talent des équipes qui les mettent en œuvre. Sur ce plan, La Capitale est entre très bonnes mains, ce qui me réjouit au plus haut point pour l'avenir de notre mutuelle.

Beaucoup de nos efforts au cours du dernier exercice ont été consacrés à consolider les forces de La Capitale et à se positionner avantageusement pour atteindre nos objectifs des prochaines années.

Ainsi, malgré une croissance soutenue, notamment du côté de l'épargne et des placements, le secteur Assurance de personnes et services financiers a dû affronter des vents contraires en 2016, particulièrement en assurance collective. Cette branche d'activité a en effet connu des difficultés en raison de la forte hausse des prestations d'invalidité et des coûts en soins de santé. Toutes nos équipes ont été mises à contribution pour mettre en œuvre un plan pour faire face à ces défis. D'ailleurs, plusieurs de nos initiatives ont déjà commencé à porter leurs fruits.

Tous les secteurs de l'entreprise ont aussi participé au cours de 2016 à un exercice d'évaluation des risques opérationnels qui a permis de mettre à jour le cadre de gestion intégrée des risques et d'élaborer le cadre de gestion sur la gestion du capital, en réponse aux lignes directrices des autorités de réglementation. Des efforts particuliers ont aussi été consacrés à la sécurité des actifs informationnels.

De la même façon, La Capitale analyse constamment ses façons de faire afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations technologiques. Nous avons ainsi réalisé des économies significatives au cours de la dernière année tout en maintenant le haut niveau de qualité des réseaux de communications et des infrastructures. À ce chapitre, notons l'aboutissement des travaux de rapatriement de tous les traitements informatiques de La Capitale sécurité financière à notre centre de traitement au siège social, mettant ainsi fin au contrat qui nous liait à un fournisseur externe.

La culture numérique dans laquelle nous évoluons désormais et le développement rapide des technologies financières imposent une pression importante sur nos infrastructures technologiques. Heureusement, La Capitale possède des bases solides dans ce domaine et nous ne ménagerons pas nos efforts pour continuer à les améliorer.

Toutes ces améliorations nous aideront à réaliser nos objectifs de croissance des prochaines années sans jamais perdre de vue notre mission essentielle : servir nos clients.

### Des valeurs vécues au quotidien

Cette première année à La Capitale m'a également permis de constater à quel point nos valeurs mutualistes se traduisent dans notre quotidien. Primauté de la personne, engagement et responsabilité sociale, orientation vers le client, intégrité et transparence, valorisation du personnel du secteur public et pérennité de l'entreprise... ces valeurs soutiennent l'ensemble de nos actions.

L'essentiel de la mission de La Capitale étant de servir nos clients, l'amélioration de la qualité de notre prestation de service est une préoccupation constante. Ainsi, nous avons consacré plus de 52 000 heures de formation pour nos employés au cours du dernier exercice. Notons d'ailleurs la mise en place des programmes de formation continue CLÉ et ESSOR à l'intention des cadres et des coordonnateurs de l'entreprise, ainsi que tous les programmes de formation et d'intégration offerts aux nouvelles ressources. De plus, à l'initiative du secteur de l'assurance générale, la campagne « Dans la peau de... » a été lancée à l'échelle de toute notre organisation. Basée sur cinq profils types, cette campagne nous permet de découvrir le quotidien des employés des services publics, de bien comprendre leurs préoccupations et leurs attentes en vue de leur offrir le meilleur service qui soit.

Nos activités de valorisation de notre clientèle fondatrice, le personnel des services publics, se sont poursuivies en 2016 avec, entre autres, des activités de reconnaissance à l'Hôpital général juif et à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal de même qu'à l'édifice Marie-Guyart à Québec. De plus, les Prix reconnaissance La Capitale ont couronné leurs tout premiers lauréats, soit quatre personnalités des services publics qui se sont distinguées par leur contribution à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens ou de leurs collègues.

Comme il est de coutume à La Capitale, la mutuelle fait vivre ses valeurs d'entraide et de solidarité en favorisant l'engagement de l'entreprise et de son personnel à la vie communautaire. Ainsi, en 2016, près de 50 % des 2 685 employés de La Capitale se sont impliqués bénévolement dans une multitude de causes humanitaires et sociales.

Notre engagement envers l'essor de la communauté s'est également poursuivi par l'entremise de notre Fondation La Capitale groupe financier, qui a redistribué quelque 1,2 million de dollars. Les initiatives soutenues par la Fondation partagent nos valeurs et font une réelle différence dans leur milieu. Ces diverses interventions visent l'amélioration de la qualité de vie des individus, en particulier les personnes vivant avec un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience intellectuelle, ainsi que les aînés vulnérables.

La Capitale se comporte également en citoyen corporatif responsable dans ses choix de placements. Ainsi, nos deux plus importants gestionnaires externes souscrivent aux principes PRI (*Principles for Responsible Investment*) et aux critères ESG (*Environmental, Social and Governance*). Du côté des actions ordinaires canadiennes que La Capitale possède, les droits de vote sont exercés selon ces mêmes critères ESG. Les placements faits en direct sont guidés par nos valeurs mutualistes et de citoyen corporatif responsable. Au total, les placements verts, durables ou équitables de La Capitale atteignent 1,4 milliard de dollars.

### Au conseil d'administration

Nous avons accueilli cette année deux nouveaux membres à notre conseil d'administration, soit madame Nathalie Tremblay et monsieur Jacques Cotton. Je leur souhaite la bienvenue et je suis convaincu que nous profiterons grandement de leur expérience et de leurs compétences. Je remercie nos membres sortants, madame José Garceau et monsieur Nikolas Ducharme, qui ont terminé leur mandat respectif au conseil d'administration. Je profite de l'occasion pour souligner la contribution des administrateurs et administratrices au développement et à la gouvernance de La Capitale.

### Remerciements

J'aimerais réitérer ma reconnaissance envers le personnel de La Capitale pour son dévouement, son implication, son savoir-faire et son enthousiasme. Malgré les défis que la dernière année a posés à La Capitale, les employés ont su garder le cap, ce qui nous permet d'envisager l'avenir avec optimisme.

De même, je remercie chaleureusement mon prédécesseur, monsieur René Rouleau, qui a veillé aux destinées de La Capitale de janvier 2009 à avril 2016.

En terminant, je tiens à remercier nos 269 755 mutualistes pour leur confiance et leur fidélité. Ils sont la raison d'être de La Capitale et c'est pour eux que nous déployons tous ces efforts afin d'assurer la pérennité et le succès de la mutuelle.

## REVUE DES ACTIVITÉS



**STEVEN ROSS**

Président et chef de l'exploitation  
Secteur Assurance de personnes  
et services financiers

# Secteur Assurance de personnes et services financiers

**Le secteur Assurance de personnes et services financiers a poursuivi sur sa lancée des dernières années en affichant de nouveau, en 2016, une forte croissance de ses revenus de primes. Il occupe aujourd'hui le 9<sup>e</sup> rang en parts de marché chez les assureurs de personnes au Canada et le 3<sup>e</sup> rang en rentes individuelles.**

En dépit de cette progression, deux éléments sont venus réduire sensiblement notre rentabilité : d'une part, l'augmentation importante des prestations en médicaments et en invalidité du côté de l'assurance collective et, d'autre part, un important renforcement de nos réserves. En raison de ces deux facteurs, le secteur dégage cette année un résultat net consolidé de 2,3 millions de dollars. Nous avons d'ores et déjà mis à exécution un plan pour redresser la situation. Ce plan comprend notamment des investissements en infrastructures informatiques et des mesures concrètes pour améliorer nos processus et contenir nos coûts.

### Assurance individuelle et services financiers

En assurance individuelle et services financiers, les nouvelles ventes en primes d'assurance et dépôts ont atteint 425,2 millions de dollars, soit une hausse de 15,2 % par rapport à 2015. Cette somme comprend 406,8 millions de dollars en épargne et 18,4 millions de dollars en assurance.

Les ventes et le portefeuille d'épargne et placements ont encore une fois fortement progressé en 2016. La valeur totale du portefeuille s'établit à 1,77 milliard de dollars, en croissance de 21,8 % par rapport à 2015. La dernière campagne REER a atteint un niveau record avec 96 millions de dollars de ventes, en hausse de 28 % par rapport à 2015, ce qui a contribué à ces bons résultats. Mentionnons aussi la fusion de Carte Capitale avec le Compte suisse La Capitale ainsi que l'inscription du 10 000<sup>e</sup> client au Compte suisse au cours du dernier exercice.

Notre offre de produits s'est bonifiée en 2016 avec l'ajout de cinq nouveaux comptes d'investissement, dont un fonds d'infrastructures international qui permet à notre clientèle de diversifier davantage son portefeuille de placements. Ce souci constant d'offrir les meilleurs produits à notre clientèle est soutenu par l'efficacité de nos réseaux de distribution, ce qui contribue grandement à nos succès.

Par ailleurs, la mise en œuvre du Programme Quartz, l'un des plus importants projets informatiques que La Capitale ait connus, nous a permis de remplacer tous les anciens systèmes centraux de traitement de l'assurance individuelle de notre filiale ontarienne. Réalisé selon l'échéancier et le budget prévus, ce vaste chantier représente une belle réussite. Le nouveau système servira de tremplin pour moderniser l'ensemble de nos opérations en assurance individuelle.

### Prêts hypothécaires

Le volume de prêts hypothécaires en vigueur a poursuivi sa croissance en 2016 en enregistrant une hausse de 4,78 %.

### Assurance collective

La Capitale a vu ses ventes en assurance collective progresser fortement en 2016, atteignant 111,2 millions de dollars, en hausse de 30,2 %. Les résultats de ventes en assurance collective traditionnelle ont doublé, passant de 35 millions de dollars en 2015 à 74,4 millions de dollars en 2016. La vente et la mise en vigueur d'un régime d'assurance collective au plus grand groupe privé dans l'histoire de La Capitale, le Groupement des chefs d'entreprise du Québec, a marqué l'année. De plus, la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) et l'Association des retraitées et des retraités de la FNEEQ (AREF) ont renouvelé leur entente avec La Capitale, poursuivant ainsi une collaboration de 42 ans.

Nous avons par ailleurs livré les dernières fonctionnalités requises pour migrer nos groupes majeurs d'assurance collective dans un nouveau système d'administration plus performant. Soulignons enfin l'utilisation croissante des services en ligne, alors que 50 % des demandes de remboursement des frais médicaux se font au moyen de notre application mobile ou du Web.

### Services publics

Depuis maintenant plus de 75 ans, La Capitale veille à la sécurité financière de sa clientèle fondatrice, soit le personnel des services publics québécois. Des outils exclusifs ont été développés pour prendre en compte la réalité de cette clientèle, dont un simulateur de revenus de retraite disponible sur le site de Retraite Québec. Avec La Capitale, le personnel des services publics québécois bénéficie d'une foule d'avantages particuliers, dont une tarification privilégiée, des taux d'intérêt bonifiés et des programmes d'éducation financière exclusifs. Au cours de 2016, 7 693 employés des services publics québécois ont participé à quelque 534 formations d'éducation financière. Ces formations ont suscité 3 536 demandes de rencontre avec un conseiller en sécurité financière de La Capitale, sur les lieux de travail ou à la maison, afin d'aider le participant à parfaire sa planification financière.

De plus, à la suite de l'adoption de la loi modifiant le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), nous avons mis à jour nos outils de projection de revenus et formé nos conseillers. Une formation d'éducation financière spéciale pour expliquer les principaux changements a aussi été développée.

### Perspectives 2017

Depuis sa fondation en 1940, la mission de La Capitale est de bâtir et protéger la sécurité financière de ses clients. Que ce soit pour planifier la retraite, économiser pour l'éducation des enfants, assurer le niveau de vie de sa famille en cas de décès ou d'invalidité, payer les médicaments, permettre à un travailleur autonome d'avoir un revenu en cas de maladie ou d'accident, acheter une maison, ou voyager en toute quiétude, nos clients savent qu'ils peuvent compter sur La Capitale.

Bien que l'année 2017 s'annonce tout aussi remplie de défis que les précédentes, le secteur Assurance de personnes et services financiers entrevoit l'avenir avec confiance. Plusieurs initiatives ont déjà été mises en place pour atteindre nos objectifs et renforcer notre position sur le marché. Entre autres, des chantiers majeurs sont en cours pour soutenir la rentabilité de l'assurance collective et améliorer notre service à la clientèle.

Nous continuerons de déployer des efforts constants pour conserver et améliorer la relation de confiance que nous entretenons avec nos clients et nos partenaires d'affaires. Le développement des services numériques se poursuivra en 2017 afin d'offrir un service adapté à la réalité et aux attentes de nos clients.

En 2017, La Capitale sera plus que jamais un membre influent sur le marché canadien grâce à l'amélioration continue de ses produits et de son service à la clientèle personnalisés.

### Remerciements

En terminant, je tiens à souligner à quel point La Capitale est privilégiée de pouvoir compter sur des employés et des gestionnaires aussi compétents, dévoués et motivés à se dépasser quotidiennement dans l'intérêt de notre clientèle. Je remercie également tous nos partenaires, qui ont un rôle essentiel dans nos succès, ainsi que nos mutualistes et clients pour la confiance qu'ils nous témoignent année après année. Leur appui demeure la pierre angulaire de notre réussite.

## REVUE DES ACTIVITÉS



*Constance Lemieux*

### CONSTANCE LEMIEUX

Présidente et chef de l'exploitation  
Secteur Assurance de dommages

## Secteur Assurance de dommages

**Le secteur Assurance de dommages, qui regroupe La Capitale assurances générales, L'Unique assurances générales et Unica assurances, a enregistré encore cette année un bénéfice net record de 42,9 millions de dollars, représentant un rendement sur l'avoir de 12,3 %. Ces excellents résultats sont le reflet de la performance des trois sociétés. Unica assurances a d'ailleurs enregistré le meilleur bénéfice de son histoire, notamment en maintenant sa rigueur de souscription et en poursuivant une croissance ciblée en assurance des entreprises.**

### Croissance

L'exercice 2016 s'est soldé pour l'ensemble de nos sociétés par l'atteinte d'un volume de primes brutes souscrites consolidées de 919,4 millions de dollars, soit une hausse de 38,5 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

**La Capitale assurances générales** a enregistré une croissance de 3,9 % dont 5,3 % en assurance habitation des particuliers pour atteindre un volume total de primes brutes souscrites de 594,3 millions de dollars.

Une étude indépendante confirme que l'expérience que nous offrons à nos clients est parmi les meilleures de notre industrie et nous en sommes très fiers. Il va sans dire que nos clients sont au centre de nos préoccupations et que leur réalité guide en tout temps nos actions et décisions. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nos équipes d'indemnisation se sont rendues rapidement au Saguenay, à la suite des événements de grêle de juillet dernier, pour soutenir nos clients et faciliter les règlements. Nous avons également mis de l'avant plusieurs améliorations visant à enchanter nos clients, notamment sur les plans de l'indemnisation, du service et du renouvellement. Celles-ci se poursuivront d'ailleurs en 2017.

De plus, nous ajustons continuellement notre offre afin de nous adapter aux nouvelles réalités du marché tout en tentant de nous différencier. Nous avons, par exemple, lancé un avenant pardon de sinistre automobile très intéressant par rapport à ce qui est offert sur le marché et nous venons de lancer un avenant valeur à neuf des plus distinctifs. Nous avons aussi ajusté nos protections en lien avec l'économie de partage et bonifié l'entente avec l'un de nos partenaires de longue date, Communauto. En fin d'année, nous avons déployé une première version de la soumission auto simple et rapide qui sera appelée à évoluer dans le temps.

Nous avons à cœur de bien servir le personnel des services publics, fondateurs de La Capitale mutuelle de l'administration publique, notre société mère. Nous avons renforcé notre présence auprès de cette clientèle en ouvrant une première succursale boutique située au Centre universitaire de santé McGill, en étant présents dans plusieurs établissements et en tenant divers événements afin de souligner la contribution remarquable de ceux et celles qui se dévouent pour la collectivité.

Sur le plan de l'assurance des entreprises, nous avons connu une croissance des primes malgré le retrait d'un programme d'assurance des concessionnaires. Nous poursuivons les initiatives stratégiques prévues au plan. Afin de mieux servir nos clientèles cibles, nous avons, entre autres, ajusté nos processus et lancé des produits adaptés à leurs besoins spécifiques.

**L'Unique assurances générales** a quant à elle enregistré une croissance de 12,1 %, terminant l'exercice avec un volume de primes brutes souscrites de 205,3 millions de dollars. Tous les secteurs ont contribué à ces résultats, mais le secteur de l'assurance des entreprises s'est particulièrement distingué avec une croissance de 14,3 %. L'Unique a d'ailleurs atteint 200 millions de dollars de primes en décembre, en moins de 8 ans alors qu'il lui avait fallu 31 ans pour atteindre son premier 100 millions de dollars.

Cherchant constamment à se démarquer par la qualité de son soutien à ses partenaires d'affaires et à leurs clients, L'Unique a mis de l'avant plusieurs améliorations, notamment en rendant disponible un outil de souscription automatisé pour les nouvelles affaires, en lançant un avenant de pardon en automobile, en revoyant le visuel de ses contrats d'assurance, en étant présente sur les médias sociaux et en déployant le programme de formation « Certifié A+ » visant à améliorer la prestation de service aux courtiers partenaires. D'ailleurs, lors de deux sondages, les courtiers faisant affaire avec L'Unique en assurance des particuliers et en cautionnement ont exprimé un niveau de satisfaction élevé par rapport à leur expérience avec L'Unique.

**Unica assurances** a continué d'assujettir sa croissance à sa rentabilité, ce qui a résulté en une diminution des primes de 4,8 %, pour atteindre 119,8 millions de dollars de primes brutes souscrites. Ce résultat est principalement attribuable au retrait de certains marchés en assurance des particuliers.

Unica a poursuivi avec succès sa croissance ciblée en assurance des entreprises avec une progression de 3,5 % des primes dans ce marché qui représente désormais 34,6 % de son volume total.

Soucieuse d'améliorer son offre pour bien répondre aux besoins de ses courtiers et de leurs clients, Unica a lancé de nouveaux produits dont une protection en cas d'inondation. De plus, elle a déployé son programme Unica U visant à accélérer l'accès de ses courtiers « élite » au marché des risques de moyenne envergure. Par ailleurs, une étude menée auprès des clients de l'entreprise confirme qu'Unica continue à se démarquer par la qualité de son service d'indemnisation.

### Rentabilité

Le bénéfice net consolidé de 42,9 millions de dollars pour le secteur Assurance de dommages inclut un bénéfice net de 9,6 millions de dollars pour Unica, un record pour cette société. L'Unique assurances générales a également connu une excellente année avec un bénéfice net de 10 millions de dollars. Soulignons qu'en cautionnement, les actions de redressement des dernières années ont porté fruit et ont permis à ce secteur d'atteindre sa cible de rentabilité.

Les résultats favorables au chapitre des primes souscrites, des revenus de placement et des frais d'exploitation ont compensé la hausse des réclamations encourues. Celles-ci sont principalement attribuables aux événements de grêle de juillet au Saguenay, aux pluies abondantes d'août et d'octobre, et des mois de novembre et décembre plus difficiles.

Les résultats ont été particulièrement bons en assurance des entreprises pour les trois sociétés, les meilleurs depuis 2007 à La Capitale assurances générales. Unica assurances a également enregistré un bénéfice record pour ce secteur d'activité.

Nos autres produits ont aussi contribué positivement aux résultats, à l'exception de l'assurance auto des particuliers pour laquelle la rentabilité demeure difficile à atteindre compte tenu du maintien de primes concurrentielles sur le marché du Québec et de l'augmentation des coûts moyens par sinistre de même que du poids des blessures corporelles dans la sinistralité en Ontario.

Par ailleurs, la remontée des taux d'intérêt en fin d'année nous a permis de bénéficier d'un rendement sur les revenus de placements plus important que prévu.

Enfin, les frais d'exploitation ont été contrôlés et inférieurs à ce qui avait été planifié.

### Perspectives 2017

Les clients continueront d'être au cœur de nos préoccupations en 2017. Nous souhaitons qu'ils vivent avec nous une expérience qui dépasse leurs attentes là où c'est important pour eux. Nous continuerons donc à approfondir nos connaissances des différentes clientèles et de leurs parcours, à améliorer notre mesure de satisfaction et notre processus de rétroaction et à mettre en place les améliorations nécessaires.

Sur le plan de l'offre, par suite de la vente de l'administrateur de nos polices d'assurance de remplacement, nous continuerons d'honorer nos engagements, mais cesserons de rendre disponible ce produit à de nouveaux clients. Par ailleurs, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de nos clientèles et de nous démarquer de façon significative, nous ferons évoluer notre offre en portant attention à la personnalisation de nos produits et à nos approches commerciales. Et pour qu'il soit toujours plus facile de transiger avec nous, nous ferons évoluer nos plateformes numériques en améliorant leur convivialité et l'accès à nos services.

Nous maintiendrons notre proximité avec le personnel des services publics et nous poursuivrons nos travaux afin de développer une offre personnalisée aux besoins de ces clientèles.

De même, nous travaillerons étroitement avec nos différents réseaux de distribution et nous chercherons à nous démarquer par la qualité de nos relations avec nos partenaires d'affaires.

Finalement, nous continuerons de renforcer notre agilité, le niveau de mobilisation de nos employés ainsi que notre efficacité et notre efficience, notamment en déployant dans les trois sociétés notre programme de migration à la méthode Agile pour le développement des applications informatiques.

Merci beaucoup à nos clients, nos partenaires et à nos équipes qui nous permettent de progresser d'année en année et qui sont au cœur de notre succès.





20  
16

# États financiers consolidés



**La Capitale**

Mutuelle de  
l'administration publique

*Valoriser l'essentiel*

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

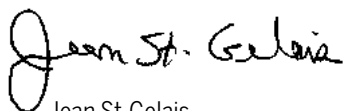
Les états financiers consolidés de **La Capitale mutuelle de l'administration publique** (« la mutuelle ») ont été approuvés par le conseil d'administration de la mutuelle et ont été préparés par la direction selon les Normes internationales d'information financière. Ceux-ci comprennent certains montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction dans les limites raisonnables du seuil de signification. La direction est d'avis que les principales conventions comptables utilisées sont adéquates et présentent à tous les égards importants la situation financière et les résultats des opérations de la mutuelle.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des états financiers, la direction maintient des systèmes de contrôle interne qui fournissent un degré raisonnable de certitude que les opérations sont dûment autorisées, que les registres financiers sont adéquats et que l'actif est bien sauvegardé. Ces systèmes de contrôle sont renforcés par le travail des vérificateurs internes qui effectuent une revue périodique de tous les secteurs importants d'activité de la mutuelle.

L'actuaire désigné est nommé par le conseil d'administration de chaque société d'assurance en vertu de la Loi sur les sociétés d'assurance (Canada) ou de la Loi sur les assurances (Québec) et est responsable de s'assurer que les hypothèses retenues et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices et des sommes à recouvrer auprès des réassureurs sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière. L'actuaire désigné doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices et des sommes à recouvrer auprès des réassureurs afin de rencontrer toutes les obligations de la mutuelle envers les titulaires de polices à la date de clôture de l'exercice.

Les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les membres ont la responsabilité d'effectuer un audit indépendant des états financiers consolidés de la mutuelle conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et rendent compte de la fidélité de la présentation des états financiers consolidés de la mutuelle.

Au nom de la direction,



Jean St-Gelais  
Président du conseil et chef de la direction

Québec, le 27 février 2017

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de  
**La Capitale mutuelle de l'administration publique**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de **La Capitale mutuelle de l'administration publique** (« la mutuelle »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, et les états consolidés des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **La Capitale mutuelle de l'administration publique** au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.<sup>1</sup>*

Québec, Canada  
Le 27 février 2017

1. CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109180

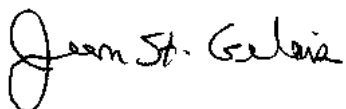
## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE

[en milliers de dollars canadiens]

	2016	2015
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Placements [note 4]		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 873	88 364
Obligations	1 905 889	1 721 148
Actions	554 772	538 151
Fonds communs de placement	1 317 767	1 096 178
Prêts hypothécaires	568 933	568 104
Avances sur contrats	39 720	35 723
Immeubles de placements	170 278	159 460
Autres placements	300 520	237 254
	4 909 752	4 444 382
Primes à recevoir	595 494	555 969
Actif de réassurance [note 7]	251 112	246 133
Actifs d'impôt exigible	6 090	16 355
Autres actifs financiers [note 8]	90 095	75 503
Autres actifs [note 8]	68 760	68 336
Actifs d'impôt différé [note 9]	42 475	42 811
Immobilisations corporelles [note 10]	143 143	144 822
Immobilisations incorporelles [note 11]	165 937	142 961
Goodwill [note 11]	102 572	102 572
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 375 430</b>	<b>5 839 844</b>

Au nom du conseil d'administration,



Jean St-Gelais, président du conseil



Dominique Dubuc, vice-président du conseil

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE [suite]

AU 31 DÉCEMBRE

[en milliers de dollars canadiens]

	2016	2015
	\$	\$
<b>PASSIF</b>		
Passif des contrats d'assurance de personnes [note 13]	3 902 321	3 500 096
Passif des contrats d'assurance de dommages [note 13]	1 052 715	1 007 034
	4 955 036	4 507 130
Autres passifs financiers [note 14]	302 615	289 585
Autres passifs [note 14]	12 393	10 109
Passifs d'impôt exigible	10 210	2 041
Passifs d'impôt différé [note 9]	11 287	19 822
Avantages futurs du personnel [note 15]	108 564	93 651
Dettes à long terme [note 16]	15 021	22 479
	5 415 126	4 944 817
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Résultats non distribués des membres	784 806	748 436
Cumul des autres éléments du résultat global des membres	9 477	(13 544)
	794 283	734 892
Compte des titulaires de contrats avec participation	830	6 037
Participations ne donnant pas le contrôle	165 191	154 098
	960 304	895 027
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 375 430</b>	<b>5 839 844</b>

Engagements, garanties et éventualités [note 20]

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

[en milliers de dollars canadiens]

	2016	2015
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Primes [note 13]	2 066 158	1 940 119
Primes cédées en réassurance	(90 832)	(86 530)
<b>Primes nettes</b>	<b>1 975 326</b>	<b>1 853 589</b>
Produits de placements [note 4]		
Intérêts et autres produits tirés des placements	205 305	195 259
Variation de la juste valeur des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	35 972	(38 528)
	241 277	156 731
Honoraires et autres produits	21 439	18 226
<b>Total des produits</b>	<b>2 238 042</b>	<b>2 028 546</b>
<b>Prestations, sinistres et charges</b>		
Prestations et sinistres bruts	1 238 231	1 180 338
Prestations et sinistres cédés en réassurance [note 7]	(34 263)	(35 060)
	1 203 968	1 145 278
Participations aux titulaires de contrats	12 117	12 648
Ristournes	20 217	3 259
Variation des provisions techniques	378 190	234 939
Variation de l'actif de réassurance	(9 880)	(11 803)
<b>Prestations et sinistres nets</b>	<b>1 604 612</b>	<b>1 384 321</b>
Frais généraux [note 19]	313 942	306 312
Commissions	177 661	190 149
Taxes sur les primes	55 350	51 243
Frais de gestion de placements	34 778	31 507
Charges financières	2 692	3 391
<b>Total des prestations, sinistres et charges</b>	<b>2 189 035</b>	<b>1 966 923</b>
Résultat avant impôts	49 007	61 623
Impôts sur le résultat [note 9]	3 837	6 245
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>45 170</b>	<b>55 378</b>
Attribué aux membres de la mutuelle	32 198	31 126
Attribué aux titulaires de contrats avec participation	(151)	9 663
Attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	13 123	14 589
	45 170	55 378

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

[en milliers de dollars canadiens]

	2016	2015
	\$	\$
Résultat net	45 170	55 378
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		
Gains (pertes) nets non réalisés de l'exercice sur les actifs financiers disponibles à la vente	40 605	(54 079)
Impôts	(10 915)	14 530
	29 690	(39 549)
Reclassement des (gains) pertes nettes réalisées dans le résultat net	(1 835)	4 022
Impôts	494	(1 078)
	(1 341)	2 944
	28 349	(36 605)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(649)	11 121
Impôts	(159)	(2 988)
	(808)	8 133
Total des autres éléments du résultat global	27 541	(28 472)
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>72 711</b>	<b>26 906</b>
Attribué aux membres de la mutuelle	54 588	9 028
Attribué aux titulaires de contrats avec participation	(207)	9 749
Attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	18 330	8 129
	72 711	26 906

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

[en milliers de dollars canadiens]

	Résultats non distribués des membres \$	Cumul des autres éléments du résultat global des membres <sup>1</sup> \$	Total des résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global des membres \$	Résultats non distribués des titulaires de contrats avec participation \$	Cumul des autres éléments du résultat global des titulaires de contrats avec participation <sup>1</sup> \$	Total du compte des titulaires de contrats avec participation \$	Participations ne donnant pas le contrôle \$	Total des capitaux propres \$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	706 378	13 376	719 754	2 569	119	2 688	152 146	874 588
Résultat net	31 126	—	31 126	9 663	—	9 663	14 589	55 378
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts <sup>2</sup>	—	(28 655)	(28 655)	—	(244)	(244)	(7 706)	(36 605)
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	6 557	—	6 557	330	—	330	1 246	8 133
Total du résultat global	37 683	(28 655)	9 028	9 993	(244)	9 749	8 129	26 906
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(2 118)	(2 118)
Transfert des titulaires de contrats avec participation aux membres	6 229	(119)	6 110	(6 525)	125	(6 400)	290	—
Variation des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(4 349)	(4 349)
Autres	(1 854)	1 854	—	—	—	—	—	—
	4 375	1 735	6 110	(6 525)	125	(6 400)	(6 177)	(6 467)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	748 436	(13 544)	734 892	6 037	—	6 037	154 098	895 027
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>748 436</b>	<b>(13 544)</b>	<b>734 892</b>	<b>6 037</b>	<b>—</b>	<b>6 037</b>	<b>154 098</b>	<b>895 027</b>
Résultat net	32 198	—	32 198	(151)	—	(151)	13 123	45 170
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts <sup>2</sup>	—	22 990	22 990	—	53	53	5 306	28 349
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(600)	—	(600)	(109)	—	(109)	(99)	(808)
Total du résultat global	31 598	22 990	54 588	(260)	53	(207)	18 330	72 711
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(5 885)	(5 885)
Transfert des titulaires de contrats avec participation aux membres	4 772	31	4 803	(4 968)	(32)	(5 000)	197	—
Variation des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(1 549)	(1 549)
	4 772	31	4 803	(4 968)	(32)	(5 000)	(7 237)	(7 434)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>784 806</b>	<b>9 477</b>	<b>794 283</b>	<b>809</b>	<b>21</b>	<b>830</b>	<b>165 191</b>	<b>960 304</b>

1. Le cumul des autres éléments du résultat global est composé des gains (pertes) nets non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente.
2. Ces montants excluent le montant de la réévaluation du passif net au titre des prestations définies recyclé dans les résultats non distribués.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.



## TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

[en milliers de dollars canadiens]

	2016	2015
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
Résultat net	45 170	55 378
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Variation des provisions techniques	378 190	234 939
Variation des primes non acquises brutes	20 485	26 567
Variation de l'actif de réassurance	(4 979)	(10 826)
Variation des escomptes nets sur les placements	(36 551)	(38 386)
(Gains) pertes sur placements	(42 220)	43 983
Impôt différé (recouvré)	(9 578)	(14 530)
Amortissement des frais d'acquisition de primes différés	98 114	94 115
Charge nette d'avantages futurs du personnel	29 929	29 732
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	17 363	16 829
Perte sur la radiation d'une immobilisation incorporelle	2 053	—
Autres éléments inclus dans le résultat net	2 550	1 478
	500 526	439 279
Variation nette des autres éléments reliés aux activités opérationnelles	(114 400)	(85 056)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>386 126</b>	<b>354 223</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions, émissions et avances liées aux placements	(1 769 439)	(1 434 504)
Cessions et remboursements liés aux placements	1 382 582	1 113 962
Acquisitions nettes des immobilisations corporelles et incorporelles	(40 748)	(42 849)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(427 605)</b>	<b>(363 391)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Variation de l'emprunt à court terme	15 164	—
Remboursement de la dette à long terme	(1 258)	(507)
Variation des participations ne donnant pas le contrôle	(7 749)	(4 349)
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(5 885)	(2 118)
Intérêts payés sur la dette à long terme	(906)	(1 171)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(634)</b>	<b>(8 145)</b>
<b>Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(42 113)</b>	<b>(17 313)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	84 048	101 361
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice<sup>1</sup></b>	<b>41 935</b>	<b>84 048</b>
<b>1. Composés de :</b>		
Trésorerie	41 754	58 838
Équivalents de trésorerie	10 119	29 526
Découvert bancaire [note 14]	(9 938)	(4 316)
	41 935	84 048
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts reçus	52 072	52 429
Dividendes et revenus de distribution reçus	84 421	83 812
Impôts payés	(3 708)	(13 713)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2016

[en milliers de dollars canadiens]

### 1) STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Capitale mutuelle de l'administration publique (« la mutuelle »), constituée en vertu de la Loi concernant Mutuelle des Fonctionnaires du Québec, est une corporation mutuelle de gestion.

Ses principales activités s'exercent au Canada par ses filiales et consistent principalement à concevoir, mettre en marché, distribuer des produits d'assurance vie et santé individuelle, d'épargne et de placements, des prêts hypothécaires, de l'assurance collective, de l'assurance automobile et habitation, de l'assurance des entreprises et cautionnement et de l'assurance voyage.

Le siège social de la mutuelle est situé au 625, rue Jacques-Parizeau, Québec (Québec) Canada.

### 2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### Principes de présentation

Les états financiers consolidés de la mutuelle ont été préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et énoncées dans le Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la mutuelle aux fins de publication le 27 février 2017.

La mutuelle présente son état consolidé de la situation financière principalement par ordre de liquidité et chaque poste peut comprendre à la fois des soldes courants et des soldes non courants, s'il y a lieu.

Les principales conventions comptables utilisées pour préparer les états financiers consolidés sont décrites ci-après.

#### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la mutuelle et ceux de ses filiales au 31 décembre 2016. Les filiales sont des entités contrôlées par la mutuelle. La mutuelle contrôle une filiale si et seulement si elle a :

- le pouvoir sur la filiale (c'est-à-dire les droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités);
- une exposition ou un droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale;
- une capacité d'exercer son pouvoir sur la filiale de manière à influencer sur les rendements qu'elle obtient.

Les états financiers des filiales sont consolidés à compter de la date où la mutuelle acquiert le contrôle de la filiale et déconsolidés à partir de la date où la mutuelle cesse de contrôler celle-ci.

Les états financiers consolidés de la mutuelle ont été préparés au moyen de méthodes comptables uniformes pour des transactions et des événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Les soldes intersociétés et les produits et les charges découlant d'opérations intersociétés sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

L'acquisition d'une filiale est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur, qui doit être calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés par l'acquéreur, des dettes contractées par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise et des titres de capitaux propres émis par l'acquéreur. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés dans le résultat net et présentés dans les frais généraux.

## 2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

### Périmètre de consolidation [suite]

Les états financiers ci-joints incluent les états financiers de La Capitale mutuelle de l'administration publique et des filiales énumérées ci-dessous. Le pourcentage de participation indique la proportion des actions avec droits de vote détenue par la société mère directe de chacune des filiales.

	% de participation		Lieu de l'établissement principal	Description
	2016	2015		
<b>Filiales</b>				
La Capitale groupe financier inc.	96,1	95,4	Québec, Canada	Société de portefeuille
La Capitale services conseils inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Cabinet de distribution
La Capitale assureur de l'administration publique inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Société d'assurance de personnes
La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Société d'assurance de personnes
La Capitale immobilière MFQ inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Société de gestion immobilière
Développement informatique CSF inc.	100,0	—	Québec, Canada	Services informatiques de développement et d'amélioration de systèmes
3602214 Canada inc.	70,0	70,0	Mississauga, Canada	Société de portefeuille
La Capitale sécurité financière, compagnie d'assurance	100,0	100,0	Mississauga, Canada	Société d'assurance de personnes
La Capitale Participations inc.	77,9	77,2	Québec, Canada	Société de portefeuille
La Capitale assurances générales inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages
L'Unique assurances générales inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages
Unica assurances inc.	100,0	100,0	Mississauga, Canada	Société d'assurance de dommages
Développement informatique Unicap inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Services informatiques de développement et d'amélioration de systèmes
SécuriGlobe inc.	100,0	100,0	Brossard, Canada	Distributeur de produits d'assurance liés au voyage
Immo-Beauport S.E.C.	70,0	70,0	Québec, Canada	Société de gestion immobilière

Les participations ne donnant pas le contrôle sont les participations de tiers dans les capitaux propres des filiales de la mutuelle et sont présentées dans le total des capitaux propres, séparément des capitaux propres des membres et du total du compte des titulaires de contrats avec participation. Les parts du résultat net et du résultat global attribuées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle sont incluses respectivement dans le total du résultat net et le total du résultat global.

### Placements

Les placements considérés comme des instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes en fonction de leurs caractéristiques et l'objet de leur acquisition par la mutuelle :

- actifs détenus à des fins de transaction et actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net avec variation de la juste valeur enregistrée aux résultats ;
- actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variation de la juste valeur enregistrée dans les autres éléments du résultat global ;
- prêts et créances comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur. L'évaluation au cours des exercices subséquents sera déterminée par la catégorie dans laquelle l'instrument financier a été initialement classé.

Pour l'achat ou la vente d'un actif financier avec délai normalisé de livraison, la mutuelle applique la méthode de comptabilisation à la date de règlement. Selon cette méthode, le gain ou la perte de valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont inscrits dans les résultats pour les actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et dans les autres éléments du résultat global pour les actifs disponibles à la vente.

Les coûts de transaction pour les actifs classés comme détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés aux résultats. Les coûts de transaction pour les actifs classés comme disponibles à la vente sont capitalisés au coût des instruments financiers. Les coûts de transaction pour les actifs classés dans prêts et créances sont capitalisés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie classés détenus à des fins de transaction correspondent à l'encaisse, aux dépôts à court terme et aux acceptations bancaires et sont comptabilisés à la juste valeur. Les dépôts à court terme et les acceptations bancaires sont classés à titre d'équivalents de trésorerie lorsque la période entre la date d'acquisition et de maturité est inférieure à trois mois.

## 2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

### Placements [suite]

#### *Obligations, actions et fonds communs de placement*

La mutuelle a choisi de désigner les obligations, actions et fonds communs de placement supportant le passif des contrats d'assurance de personnes comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces obligations, actions et fonds communs de placement sont inscrits à la juste valeur. Le passif des contrats d'assurance de personnes est calculé selon la méthode canadienne axée sur le bilan et les variations de la juste valeur des actifs appariant le passif des contrats d'assurance de personnes sont prises en compte directement dans le passif des contrats d'assurance de personnes. Les variations de la juste valeur des actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net appariant les passifs et les variations du passif des contrats d'assurance de personnes sont donc imputées directement aux résultats, évitant ainsi une disparité de traitement en matière de comptabilisation. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés respectivement aux résultats dans le poste « Intérêts et autres produits tirés des placements » et dans le poste « Variation de la juste valeur des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Les revenus d'intérêts, de dividendes et de distribution sont comptabilisés dans le poste « Intérêts et autres produits tirés des placements ».

Les obligations, les actions et les fonds communs de placement qui ne couvrent pas le passif des contrats d'assurance de personnes sont classés comme disponibles à la vente.

Les obligations, les actions et les fonds communs de placement classés comme disponibles à la vente sont inscrits à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sauf lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, laquelle est alors comptabilisée aux résultats. Les gains et pertes réalisés lors de la disposition sont reclassés aux résultats dans le poste « Intérêts et autres produits tirés des placements ». Les revenus d'intérêts, de dividendes et de distribution sont comptabilisés aux résultats dans le poste « Intérêts et autres produits tirés des placements ».

À chaque date des états financiers, les instruments financiers classés disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation et, lorsqu'il y a une indication objective de dépréciation qui se traduit généralement par une baisse de valeur considérée importante ou prolongée, toute perte, s'il y a lieu, comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée aux résultats. Lorsqu'une moins-value est comptabilisée aux résultats, elle peut faire l'objet de reprises en résultat net s'il s'agit d'un instrument d'emprunt et que sa juste valeur augmente au cours d'une période ultérieure et que l'augmentation peut être effectivement rattachée à un événement postérieur. Les moins-values des instruments de capitaux propres ne peuvent être reprises par le biais du compte de résultat. Les instruments financiers continuent d'être comptabilisés à la juste valeur même si une dépréciation a été constatée. Toute baisse de valeur subséquente pour les instruments dévalués sera comptabilisée aux résultats.

La juste valeur des obligations et des actions est déterminée d'après les cours acheteurs observés sur les marchés actifs lorsque cela est possible. Lorsqu'il est impossible d'obtenir un cours acheteur, la juste valeur est déterminée selon des techniques d'évaluation qui tiennent compte du taux d'intérêt propre au titre et des flux de trésorerie actualisés, et qui sont fondées sur des données non directement observables du marché. La juste valeur des fonds communs de placement est déterminée selon la valeur publiée par le fonds.

#### *Prêts hypothécaires*

Les prêts hypothécaires sont classés dans prêts et créances et sont présentés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute provision pour perte. Les commissions payées et les autres frais engagés lors de l'émission des nouveaux prêts hypothécaires sont comptabilisés et présentés avec les prêts hypothécaires. Le coût amorti est le montant auquel est évalué le prêt hypothécaire lors de la comptabilisation initiale, diminué des remboursements en capital et majoré ou diminué de l'amortissement cumulé établi selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes réalisés à la disposition de ces titres et les revenus d'intérêts sont comptabilisés aux résultats dans le poste « Intérêts et autres produits tirés des placements ».

La juste valeur des prêts hypothécaires est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs aux taux d'intérêt du marché pour les prêts dont les modalités sont similaires aux nouveaux prêts hypothécaires.

#### *Titrisation de prêts hypothécaires*

La mutuelle titrise périodiquement des groupes de prêts hypothécaires assurés répondant aux exigences du programme de la Loi nationale d'habitation (« LNH ») de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL ») par l'entremise d'une fiducie créée à cet effet. Dans le cadre de ces opérations de titrisation, selon le programme de titres hypothécaires LNH (« TH-LNH »), la mutuelle transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces prêts cédés à une tierce partie et respecte les critères de décomptabilisation des prêts hypothécaires cédés.

Dans le cadre de ces opérations de titrisation, la mutuelle conserve une partie de l'intérêt futur qui sera versé par l'emprunteur dont le prêt hypothécaire a été vendu. Elle comptabilise ainsi ce revenu futur, net des frais de gestion, à titre de droits conservés.

La juste valeur des droits conservés est calculée en utilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus en fonction des hypothèses quant aux remboursements par anticipation, aux frais de gestion et aux taux d'actualisation. Les droits conservés sont désignés détenus à des fins de transaction et sont présentés à la juste valeur.

Les gains et les pertes découlant de la titrisation correspondent à l'excédent ou à l'insuffisance de la contrepartie sur la valeur comptable attribuée aux actifs vendus. Les gains et les pertes sont imputés aux résultats et inclus dans les produits de placements.

#### *Avances sur contrats*

Les avances sur contrats classées prêts et créances sont présentées au coût amorti et sont entièrement garanties par la valeur de rachat des contrats d'assurance sur lesquels les avances sont consenties. La juste valeur des avances sur contrats se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

## 2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

### Placements [suite]

#### *Immeubles de placements*

Les immeubles de placements sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et pour valoriser le capital.

Les immeubles de placements sont comptabilisés au prix de la transaction lors de l'acquisition. Par la suite, les immeubles détenus à des fins de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placements est déterminée par des évaluations produites par des évaluateurs agréés ou par le personnel de la mutuelle. La juste valeur des immeubles de placements est révisée annuellement. Les revenus de location et les gains et pertes réalisés et non réalisés sur ces immeubles sont comptabilisés aux résultats dans le poste « Intérêts et autres produits tirés des placements ».

#### *Autres placements*

Les autres placements comprennent les prêts personnels, les autres prêts, les immeubles détenus à des fins de revente, les placements dans une coentreprise et dans des entreprises associées, les placements dans des sociétés en commandite et les instruments financiers dérivés.

Les prêts personnels et les autres prêts sont classés dans prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces prêts personnels et autres prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs aux taux d'intérêt du marché pour les prêts dont les modalités sont similaires.

Les immeubles détenus à des fins de revente sont comptabilisés au moindre de la juste valeur moins les frais de vente et de la valeur comptable des prêts hypothécaires sous-jacents à la date de reprise. Lorsque la juste valeur des immeubles détenus à des fins de revente moins les frais de vente est inférieure à la valeur comptable des prêts hypothécaires sous-jacents à la date de reprise, une perte est comptabilisée aux résultats. Les gains et les pertes réalisés lors de la disposition de ces immeubles sont comptabilisés aux résultats de l'exercice.

Le placement dans une coentreprise, Société Bon Pasteur (s.e.n.c.) détenue à 50 %, est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une société, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les placements dans des entreprises associées sont des placements dans des entités sur lesquelles la mutuelle exerce une influence notable. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles d'une entité, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les critères permettant d'établir les jugements considérés afin de déterminer l'influence notable ou le contrôle conjoint sont similaires à ceux nécessaires pour déterminer le contrôle sur les filiales.

Les placements dans une coentreprise et dans des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les placements dans des sociétés en commandite sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur est déterminée selon des techniques d'évaluation qui tiennent compte du taux d'actualisation propre à ce genre de placement et des flux de trésorerie actualisés, et qui sont fondées sur des données non directement observables du marché.

#### *Instruments financiers dérivés*

La mutuelle utilise des instruments financiers dérivés dans le but de gérer les risques de taux d'intérêt, dans le cadre de l'appariement de l'actif et du passif et pour couvrir le risque de taux d'intérêt des prêts hypothécaires en voie d'être titrisés et de certains produits d'assurance. La mutuelle utilise également des instruments financiers dérivés dans le but de gérer le risque de change.

Les instruments financiers dérivés sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés dans les autres placements, tandis que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés dans les autres passifs financiers.

#### *Provisions pour dépréciation sur les prêts*

À chaque date de clôture des états financiers, la mutuelle effectue des tests de dépréciation sur les prêts hypothécaires, les prêts personnels et les autres prêts. Une indication de dépréciation d'un prêt existe lorsqu'il y a un doute raisonnable quant au recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues ou lorsqu'un paiement est en souffrance depuis plus de 90 jours en vertu du contrat. La dépréciation d'un prêt est déterminée au moyen du montant net recouvrable du prêt. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Pour déterminer le montant net recouvrable du prêt, la mutuelle utilise la méthode d'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Cette provision est comptabilisée immédiatement aux résultats. De plus, les intérêts ne sont plus comptabilisés.

#### *Réassurance*

##### *Réassurance cédée*

Dans le cours normal des affaires, la mutuelle souscrit à des ententes de réassurance auprès de sociétés d'assurance et de réassurance pour limiter son exposition au risque. Les cessions en assurance à un réassureur ne libèrent pas la mutuelle de ses obligations envers les assurés. Elle demeure responsable envers ses assurés à l'égard du montant réassuré dans la mesure où un réassureur ne respecte pas ses obligations relatives aux cessions de réassurance en vertu des traités de réassurance.

L'actif de réassurance représente le solde dû par les sociétés d'assurance concernant les passifs relatifs aux contrats d'assurance cédés. Les sommes recouvrables sont estimées en fonction des provisions techniques et des provisions pour sinistres selon les contrats d'assurance sous-jacents conformément aux dispositions des ententes de réassurance.

## 2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

### Réassurance [suite]

#### Réassurance cédée [suite]

L'actif de réassurance est révisé aux fins de dépréciation à chaque date d'établissement des états financiers ou plus fréquemment lorsqu'il y a indice de dépréciation survenant au cours de l'exercice. Un montant est constaté aux résultats en présence de preuves tangibles indiquant que la mutuelle pourrait ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus selon les termes du contrat et que le solde non recouvré peut être estimé de façon fiable.

Les primes cédées et les prestations et sinistres cédés sont présentés à l'état consolidé des résultats. L'actif de réassurance est présenté distinctement à l'état consolidé de la situation financière.

#### Réassurance assumée

Les contrats de réassurance assumée sont des contrats conclus par la mutuelle afin d'acquiescer une partie du risque et de verser une indemnisation en proportion des pertes sur des contrats souscrits par d'autres assureurs. La mutuelle prend en charge le risque de réassurance dans le cours normal des activités liées aux contrats d'assurance vie et de dommages. Les primes et les prestations ou sinistres des contrats de réassurance assumée sont comptabilisés à titre de produits ou de charges comme s'il s'agissait d'affaires directes, prenant en compte la nature des affaires de réassurance. Les primes et les prestations ou sinistres sont présentés sur une base brute pour la réassurance assumée. Les passifs liés aux contrats de réassurance assumée sont inclus dans les passifs des contrats d'assurance. Les passifs de réassurance sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sont terminés ou expirés ou lorsque le contrat est transféré à une autre partie.

### Impôts sur le résultat

La mutuelle utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur le résultat. La charge (le recouvrement) d'impôts sur le résultat comprend la charge (le recouvrement) d'impôt exigible et la charge (le recouvrement) d'impôt différé. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils concernent des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres directement.

Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont basés sur le résultat avant impôts de l'exercice en cours, redressés en fonction d'éléments qui ne sont pas imposables ou déductibles. Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont calculés selon les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. Des provisions sont constituées au besoin en fonction des montants qui devraient être versés aux administrations fiscales.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont constatés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables aux états financiers et les bases fiscales correspondantes. Ces actifs ou passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture, qui s'appliqueront lors du règlement de ces passifs ou de la réalisation de ces actifs au cours des exercices futurs. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement si la direction croit qu'il est probable que l'actif d'impôt différé sera réalisé.

### Autres actifs financiers et autres actifs

Les autres actifs financiers incluent des actifs détenus à des fins de transaction et des prêts et créances. Les actifs détenus à des fins de transaction incluent les droits conservés sur titrisation et l'encaisse en fidéicommis, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur. Les prêts et créances incluent les produits de placements à recevoir, les sommes à recevoir des réassureurs des secteurs d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, les subrogations, les autres débiteurs et le solde de prix de vente à recevoir, lesquels sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres actifs incluent les frais d'acquisition de primes différés du secteur d'assurance de dommages, les charges payées d'avance et les crédits d'impôt. Les frais d'acquisition de primes différés comprennent les commissions et les taxes sur les primes. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la durée du contrat d'assurance visé à condition qu'ils soient recouvrables. Ils sont considérés recouvrables dans la mesure où les primes non acquises et les produits de placements, déduction faite des pertes prévues, des frais de règlement et des frais d'administration, excèdent les frais différés. Les charges payées d'avance sont comptabilisées au coût.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les immeubles à usage propre, l'ameublement et autres, l'équipement informatique et les améliorations locatives. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût net de l'amortissement cumulé et de la dépréciation et sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les gains et les pertes réalisés lors de la disposition des immobilisations corporelles sont comptabilisés aux résultats de l'exercice.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction des modalités suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Immeubles à usage propre	Linéaire	20 ans à 100 ans
Ameublement et autres	Linéaire	10 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans et 5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Les modes d'amortissement utilisés, les durées d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations sont révisés annuellement. Tout changement est comptabilisé prospectivement.

L'amortissement est comptabilisé à titre de frais généraux à l'état consolidé des résultats.

## 2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, soit les marques de commerce, d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, soit la clientèle et les réseaux de distribution et les logiciels, et des logiciels en développement. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût à la date d'acquisition. Les logiciels développés à l'interne et les logiciels en développement sont comptabilisés au moindre des frais de développement engagés et des avantages économiques futurs. Les logiciels sont amortis lorsqu'ils sont mis en opération.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire suivante :

	Terme
Clientèle et réseaux de distribution	30 mois à 18 ans
Logiciels	3 ans à 30 ans

Les modes d'amortissement utilisés, les durées d'utilité et la valeur résiduelle de ces immobilisations sont révisés annuellement. Tout changement est comptabilisé prospectivement.

L'amortissement est comptabilisé à titre de frais généraux à l'état consolidé des résultats.

### Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la direction de la mutuelle réévalue la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles en effectuant des tests de dépréciation. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ainsi que les logiciels en développement font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable représente la plus élevée de la juste valeur diminuée des frais de cession de l'actif ou de la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie totaux générés par l'actif.

### Aide gouvernementale

La mutuelle reçoit de l'aide gouvernementale sous forme de crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental. Ces montants sont constatés lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la mutuelle se conformera aux conditions attachées à ces crédits et que les montants seront reçus. La mutuelle utilise la méthode de réduction du coût pour comptabiliser ces montants, en vertu de laquelle les crédits sont portés en diminution des frais généraux ou de l'actif admissible auxquels ces crédits d'impôt se rapportent. Ces crédits sont amortis selon la même méthode et les mêmes taux que l'actif admissible auquel ils se rapportent.

### Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur estimative de l'actif identifiable net de l'entreprise acquise. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût puis évalué au coût moins les pertes de valeur cumulées.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou d'un groupe d'UGT, ou lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une UGT est composée du plus petit groupe d'actifs en mesure de générer des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes et correspond soit à un secteur d'exploitation, soit à un niveau inférieur. Toute perte de valeur possible du goodwill est mesurée en comparant le montant recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur comptable et est comptabilisée aux résultats. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Le montant recouvrable d'une UGT est défini comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimative moins les coûts de sortie et la valeur d'utilité de l'UGT. Pour établir la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à un taux avant impôts qui reflète les évaluations actuelles de marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

### Passif des contrats d'assurance

#### Classement des contrats

Les contrats émis par la mutuelle sont classés comme contrats d'assurance, contrats d'investissement ou contrats de service. Les contrats en vertu desquels la mutuelle accepte d'assumer un risque significatif d'assurance d'un titulaire de contrat sont classés dans les contrats d'assurance. Un contrat est jugé comporter un risque significatif d'assurance si, et seulement si, un événement assuré pourrait obliger un assureur à consentir des paiements additionnels importants dans n'importe quelle circonstance. Les contrats en vertu desquels la mutuelle n'accepte pas d'assumer un risque significatif d'assurance sont classés dans les contrats d'investissement ou les contrats de service.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier et qui n'incluent pas de risque d'assurance significatif. Les contrats de service sont des contrats pour lesquels la mutuelle offre des services administratifs. Le risque financier représente le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt spécifié, prix d'un instrument financier, taux de change, indice de prix ou de taux, cote de crédit ou indice de crédit ou autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat.

Lorsqu'un contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance jusqu'à son échéance, même si le risque d'assurance est atténué de manière significative au cours de cette période, à moins que la totalité des droits et obligations soient frappés d'extinction ou arrivent à échéance.

## 2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

### Passif des contrats d'assurance [suite]

#### Classement des contrats [suite]

La quasi-totalité des contrats émis par la mutuelle sont des contrats d'assurance. Les autres contrats de service sont comptabilisés dans les honoraires et autres produits à l'état consolidé des résultats.

Certains contrats d'assurance contiennent des éléments de participation discrétionnaire, aux termes desquels le titulaire de contrat a le droit de recevoir des prestations complémentaires.

En vertu de la Loi sur les assurances, une société d'assurance de personnes, constituée sous la forme d'une société par actions, peut transférer, dans le cours normal de ses affaires, une portion des résultats globaux attribués aux titulaires de contrats avec participation aux résultats non distribués des membres. Ce virement annuel est présenté à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Le solde impayé des ristournes est présenté dans le passif des contrats d'assurance de personnes.

#### Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques brutes, des provisions pour prestations encourues, des provisions pour ristournes et des sommes en dépôt des titulaires de contrats.

Les provisions techniques brutes représentent le montant permettant d'honorer tous les engagements des contrats en vigueur. Ces provisions sont calculées selon la méthode canadienne axée sur le bilan («MCAB»), la méthode actuarielle prescrite par l'Institut canadien des actuaires («ICA»).

La MCAB se fonde sur des projections du flux monétaire des éléments d'actif et de passif de chaque ligne d'affaires. Les flux monétaires nets positifs sont investis dans de nouveaux éléments d'actif, sinon des éléments d'actif sont vendus ou utilisés à des fins d'emprunt afin de répondre aux besoins de liquidités conformément aux hypothèses retenues dans chaque scénario. Les stratégies de réinvestissement sont fondées sur les politiques de placements de chaque ligne d'affaires et les rendements de réinvestissement sont tirés de chacun des scénarios de taux d'intérêt projetés. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance ne doivent pas être inférieurs au passif établi en fonction du pire scénario de taux d'intérêt projetés.

Cette méthode rencontre les dispositions minimales imposées par le test de suffisance des passifs, soit la prise en compte des estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels, des flux de trésorerie liés et la comptabilisation de l'insuffisance totale en résultats.

#### Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et la provision pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises sont calculées au prorata d'après la tranche non échue des primes souscrites. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, un test de suffisance du passif est réalisé afin de valider la suffisance des primes non acquises. Il y a insuffisance de primes si les primes non acquises sont réputées insuffisantes pour couvrir les coûts futurs estimés liés à la tranche non échue des contrats d'assurance souscrits. Une insuffisance de primes est comptabilisée immédiatement comme une réduction de frais d'acquisition de primes différés dans la mesure où la somme des primes non acquises et du produit de placements prévu n'est pas considérée comme suffisante pour couvrir l'ensemble des frais d'acquisition de primes différés et des sinistres et frais d'assurance connexes. Si l'insuffisance des primes est supérieure aux frais d'acquisition de primes différés non amortis, un passif est comptabilisé à l'égard de l'insuffisance excédentaire.

La provision pour sinistres et frais de règlement est initialement déterminée sur une base individuelle pour chaque sinistre déclaré et inclut un montant additionnel fondé sur les estimations des sinistres survenus mais non déclarés. La provision est présentée sur une base actualisée. Les sinistres et les frais de règlement sont imputés aux résultats au fur et à mesure qu'ils surviennent et s'éteignent seulement lorsque les contrats viennent à échéance, qu'ils soient acquittés ou qu'ils soient résiliés.

La détermination de la provision pour sinistres et frais de règlement est estimée sur une base brute c'est-à-dire sans tenir compte des recouvrements de réassurance et sur une base nette des montants à recouvrer des réassureurs et comprend aussi une provision pour écart défavorable comme le veut la pratique actuarielle reconnue au Canada. L'estimation des provisions est basée sur l'hypothèse que le développement futur des réclamations suivra un déroulement comparable à celui de l'expérience historique. De plus, l'analyse inclut des hypothèses sur le nombre de réclamations à venir, le coût moyen des sinistres, l'inflation et d'autres facteurs pertinents. Les provisions pour frais de règlement internes et externes sont estimées selon la relation historique de ces frais aux réclamations. Dans la mesure où l'expérience passée ne serait pas applicable aux réclamations courantes, soit par exemple en raison de changements dans les pratiques ou dans le cas d'une nouvelle ligne d'affaires, des hypothèses supplémentaires devront être posées pour tenir compte de trois grandes variables ou valeurs, soit l'évolution des sinistres, les recouvrements liés à la réassurance et les produits de placements futurs.

La provision pour sinistres et frais de règlement ainsi que la quote-part des réassureurs constituent des estimations pouvant subir une variation dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime de sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent aussi être causées par des renseignements supplémentaires concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont fondées sur l'expérience des filiales de la mutuelle.

Les méthodes d'estimation utilisées produisent, selon l'avis de la direction, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

#### Groupement des assureurs automobiles et Facility Association

Lorsque certains propriétaires d'automobile ne sont pas en mesure de souscrire une assurance sur le marché de l'assurance volontaire, ils sont assurés par l'intermédiaire du Groupement des assureurs automobiles («GAA») au Québec et du Facility Association («FA») dans les autres provinces et territoires. De plus, les assureurs peuvent choisir de céder certains risques au Plan de Répartition des Risques («PRR»), lequel est géré par le GAA ou le FA. Les risques liés aux contrats d'assurance du GAA ou du FA et aux contrats cédés par les assureurs au PRR sont partagés entre les assureurs de dommages du Canada en fonction de la part du marché qu'ils occupent et du volume cédé au PRR. La société applique à ces contrats d'assurance les mêmes conventions comptables qu'elle applique aux contrats d'assurance établis directement pour ses titulaires de contrats.



## 2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

### Autres passifs financiers et autres passifs

Les autres passifs financiers incluent des passifs détenus à des fins de transaction et d'autres passifs. Les passifs détenus à des fins de transaction incluent le découvert bancaire, les instruments financiers dérivés et les dépôts en fidéicommis, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur. Les autres passifs incluent les charges à payer, l'emprunt à court terme, les autres sommes en dépôt, les fonds de fidélisation, de stabilisation et de développement, les dépôts pour taxes, les sommes à payer aux réassureurs des secteurs d'assurance de personnes et d'assurance de dommages et autres, lesquels sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres passifs incluent le régime de droits à la plus-value des actions à payer comptabilisé à la juste valeur et les revenus reportés comptabilisés au coût. La mutuelle offre un régime de droits à la plus-value des actions à certains dirigeants. Le régime de droits à la plus-value des actions est évalué selon le modèle Black & Scholes, lequel se fonde principalement sur le taux d'intérêt sans risque, la volatilité prévue du taux de rendement des actions de La Capitale groupe financier inc. et la durée moyenne prévue des droits à la plus-value des actions.

La charge relative au régime de droits à la plus-value des actions est imputée aux résultats de l'exercice lorsque le rendement sur ces actions est gagné en vertu du régime de La Capitale groupe financier inc. et est comptabilisée dans les frais généraux à l'état consolidé des résultats.

### Avantages futurs du personnel

La mutuelle offre des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies et des avantages sociaux postérieurs à l'emploi à ses employés. La mutuelle a mis en place une fiducie globale ayant comme objectif la gestion des placements de l'ensemble des régimes de retraite à prestations définies du groupe La Capitale. Des unités de participation dans la fiducie globale sont attribuées périodiquement aux régimes en fonction des cotisations nettes des prestations et frais après déduction des autres éléments réduisant l'actif net. Le coût des prestations de retraite pour les régimes à prestations définies et avantages sociaux postérieurs à l'emploi obtenus par les employés est établi d'après des techniques actuarielles qui font appel à la méthode des unités de crédit projetées et aux hypothèses les plus probables de la direction quant à la hausse des salaires, à l'âge de retraite des employés, aux coûts prévus pour les soins de santé et au taux de mortalité. Les obligations au titre des régimes sont actualisées d'après les taux d'intérêt courants du marché et les actifs des régimes sont présentés à leur juste valeur. La différence entre l'actif des régimes de retraite au titre des prestations définies et l'obligation des régimes de retraite au titre des prestations définies est comptabilisée dans le poste « Avantages futurs du personnel » à l'état consolidé de la situation financière.

Les coûts de prestations sont comptabilisés dans les frais généraux à l'état consolidé des résultats.

La réévaluation du passif net au titre des prestations définies est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel elle survient dans les autres éléments du résultat global.

Dans les cas des régimes à cotisations définies, la mutuelle verse des cotisations précises à une entité indépendante et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires. Par conséquent, aucun passif ne figure dans les états financiers consolidés de la mutuelle, outre la charge comptabilisée pour les cotisations à payer qui ne sont pas encore versées à la fin de l'exercice. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges aux résultats.

### Dettes à long terme

La dette à long terme est classée dans les autres passifs financiers et est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts sur la dette à long terme sont comptabilisés aux résultats dans le poste « Charges financières ».

La juste valeur de la dette à long terme est estimée à l'aide d'un modèle d'évaluation tenant compte d'instruments ayant les mêmes conditions sur le marché. Cette juste valeur peut fluctuer en raison des taux d'intérêt et des risques de crédit associés à cet instrument.

### Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à la mutuelle et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

#### Primes

Les primes brutes d'assurance de personnes sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles deviennent exigibles en vertu des contrats en vigueur. Les primes nettes incluent les primes assumées, déduction faite des primes cédées en réassurance. Dès que ces primes sont comptabilisées, des provisions techniques sont calculées et comptabilisées dans le poste « Passif des contrats d'assurance de personnes » à l'état consolidé de la situation financière de manière à rapprocher les prestations et les charges aux produits.

Les primes brutes d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont souscrites au prorata de la durée des contrats. La portion des primes non acquises à la date de l'exercice financier est présentée sous le poste « Passif des contrats d'assurance de dommages » à l'état consolidé de la situation financière. Pour certains produits, les primes non acquises sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution des risques qui y sont rattachés.

Les primes à recevoir sont classées comme prêts et créances et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Produits de placements

Les produits de dividendes et de distribution sont comptabilisés lorsque le droit à percevoir le paiement est établi. Les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de location des immeubles de placements sont comptabilisés linéairement selon la durée du bail.

## 2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

### Comptabilisation des produits [suite]

#### Honoraires et autres produits

Les honoraires et autres produits sont principalement constitués des honoraires de gestion, des revenus de location des immeubles à usage propre et d'autres revenus et sont comptabilisés sur base exercice lorsque les services sont rendus.

#### Prêts de titres

La mutuelle conclut des prêts de titres sur les placements en actions et en obligations. Ces opérations sont garanties par des titres reçus des contreparties et d'une garantie de gardien de valeur. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés puisque la mutuelle conserve les risques et avantages liés à ces titres. Les revenus résultant des opérations de prêts de titres sont présentés à la rubrique « Produits de placements » à l'état consolidé des résultats.

#### Conversion des devises

Le dollar canadien est la devise fonctionnelle de la mutuelle. Lorsque la mutuelle effectue des transactions en devises, celles-ci sont converties aux taux de change en vigueur à la date des opérations. À chaque date de clôture, les éléments monétaires sont convertis aux cours en vigueur à la fin de l'exercice tandis que les éléments non monétaires demeurent aux taux de change d'origine. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont inclus dans les résultats de l'exercice.

#### Modifications de conventions comptables

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la mutuelle a adopté les normes suivantes :

##### **IAS 16 – Immobilisations corporelles et IAS 38 – Immobilisations incorporelles**

En mai 2014, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles ». Cet amendement intitulé « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables » précise que la base d'amortissement calculée en fonction des revenus ne doit plus être utilisée. L'amortissement des actifs comptabilisés doit refléter un modèle de consommation des actifs plutôt que les avantages économiques de ces actifs. L'adoption de cet amendement n'a aucune incidence sur les états financiers consolidés de la mutuelle.

##### **IFRS 11 – Partenariats**

En mai 2014, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 11 « Partenariats » intitulé « Acquisition d'intérêts dans une entreprise commune ». Cet amendement précise que l'acquisition d'une participation dans une entreprise commune qui constitue une entreprise, doit être comptabilisée et présentée comme un regroupement d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ». L'adoption de cet amendement n'a aucune incidence sur les états financiers consolidés de la mutuelle.

##### **IAS 1 – Présentation des états financiers**

En décembre 2014, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». Cet amendement apporte des précisions sur les informations à divulguer et sur l'utilisation du jugement relatif aux informations divulguées. L'adoption de cet amendement n'a aucune incidence sur les états financiers consolidés de la mutuelle.

##### **Améliorations annuelles (2012-2014)**

En septembre 2014, l'IASB a publié les améliorations annuelles des IFRS Cycle 2012-2014, lesquelles concernent quatre normes. L'adoption de ces améliorations n'a aucune incidence sur les états financiers consolidés de la mutuelle.

#### Modifications futures de conventions comptables

Les normes publiées par l'IASB et non applicables à la date de publication des états financiers de la mutuelle sont décrites ci-après.

La mutuelle les adoptera au cours des exercices à venir.

##### **IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». Celle-ci permet de comptabiliser en une seule norme les produits tirés de tous les contrats avec les clients, à l'exception des contrats d'assurance, des contrats de location, des instruments financiers et de certains échanges non monétaires. Cette nouvelle norme établit un modèle unique en cinq étapes afin de reconnaître les produits. La norme IFRS 15 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La mutuelle évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

##### **IFRS 9 – Instruments financiers**

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 « Instruments financiers ». Cette norme apporte des changements à la comptabilisation des instruments financiers par rapport aux éléments suivants :

- le classement et l'évaluation des instruments financiers reflétant pour les actifs financiers le modèle d'affaires de la gestion et les caractéristiques des flux de trésorerie de ces actifs financiers ;
- la dépréciation basée sur le modèle de perte attendue ;
- la comptabilité de couverture qui tient compte des pratiques en matière de gestion des risques d'une entité.

## 2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

### Modifications futures de conventions comptables [suite]

#### IFRS 9 – Instruments financiers [suite]

En septembre 2016, l'IASB a publié « Application d'IFRS 9, Instruments financiers et d'IFRS 4, Contrats d'assurance ». Le but des modifications contenues dans cette publication est d'arrimer les traitements comptables sous IFRS 9 avec ceux de la norme IFRS 4 actuelle pour les entités qui émettent des contrats d'assurance. Ces modifications offrent l'option de reclasser certains montants de produits et charges issus d'instruments financiers désignés du résultat net au résultat global, soit l'approche par superposition. Elles offrent aussi une exemption temporaire facultative permettant aux entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats d'assurance de reporter l'application d'IFRS 9 jusqu'à l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2021, au plus tard, soit l'approche du report. À l'heure actuelle, la mutuelle prévoit respecter les critères de qualification pour l'approche du report et d'opter pour cette exemption.

La mutuelle évalue actuellement l'incidence de cette norme, qui doit être appliquée de façon rétrospective, et de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

#### IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Selon cette nouvelle norme, la plupart des contrats de location seront comptabilisés à l'état de la situation financière selon un modèle unique. Certaines exemptions s'appliqueront aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'éléments de faible valeur. La norme IFRS 16 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La mutuelle évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

## 3) JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES IMPORTANTS

La préparation de ces états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des jugements et des estimations et qu'elle formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes afférentes. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations faites par la direction.

### Jugements

Les jugements établis par la direction lors de l'application des méthodes comptables et qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivants :

#### Titrisation de prêts

La mutuelle titrise périodiquement des groupes de prêts hypothécaires en les cédant à des fiduciaires. L'exercice du jugement est nécessaire afin de déterminer si ces transferts remplissent les conditions de décomptabilisation des actifs financiers concernés. Entre autres, étant donné que la mutuelle conserve une partie de l'intérêt futur qui sera versé par l'emprunteur dont le prêt hypothécaire a été vendu, elle doit évaluer dans quelle mesure les droits contractuels sur les flux de trésorerie, les risques et avantages inhérents à la propriété et le contrôle de l'actif financier ont été transférés en quasi-totalité à une tierce partie.

#### Dépréciation des instruments financiers

Les actions et titres à revenu fixe disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur de marché et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les titres sont examinés à intervalles réguliers et toute diminution de la juste valeur est transférée du cumul des autres éléments du résultat global au résultat lorsqu'il est probable que la mutuelle ne puisse pas recouvrer tous les montants exigibles selon les modalités contractuelles d'un titre à revenu fixe ou lorsque la juste valeur d'un titre a chuté à un niveau nettement inférieur au coût ou pendant une période prolongée. Au cours de l'exercice, aucune perte non réalisée sur des actifs financiers disponibles à la vente n'a été reclassée de l'état du résultat global à l'état des résultats [2015: 0 \$].

Lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable que le montant total du capital et des intérêts au titre de prêts hypothécaires et de prêts sera recouvré en temps opportun, des provisions pour dépréciation sont constituées et toute perte est passée en résultat. Au cours de l'exercice, aucun prêt n'a fait l'objet de dépréciation.

La mutuelle détermine s'il y a eu perte de valeur et établit les justes valeurs et les valeurs recouvrables. Les éléments examinés comprennent les facteurs économiques, les faits nouveaux touchant les sociétés et les secteurs particuliers, et les aspects particuliers touchant certains emprunteurs et émetteurs.

### Estimations et hypothèses

Les estimations et les hypothèses établies par la direction lors de l'application des méthodes comptables et qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

#### Juste valeur des instruments financiers

Pour les instruments financiers classés niveau 3, la juste valeur des actifs financiers comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière ne peut être obtenue de marchés considérés actifs. La juste valeur de ces instruments financiers est établie en utilisant des techniques d'évaluation basées sur des modèles d'actualisation de flux de trésorerie. Compte tenu de l'impossibilité d'obtenir ces données auprès de marché observable, l'exercice du jugement est requis pour l'établissement du risque de liquidité, de crédit ainsi que le degré de volatilité. Les principales techniques d'évaluation de la juste valeur sont décrites à la note 5.

### 3) JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES IMPORTANTS [suite]

#### Estimations et hypothèses [suite]

##### *Juste valeur des immeubles de placements*

La mutuelle comptabilise ses immeubles de placements à la juste valeur dont toute variation de cette juste valeur est reconnue dans l'état consolidé des résultats. La mutuelle se fonde sur l'évaluation de la juste valeur établie par des évaluateurs agréés ou par le personnel de la mutuelle à la date des états financiers, soit le 31 décembre. Ils utilisent des techniques d'évaluation qui reposent sur l'actualisation des flux monétaires futurs des espaces locatifs compte tenu du manque de données comparatives sur le marché pour des immeubles semblables.

La juste valeur des immeubles de placements est très sensible au taux de rendement et au taux global d'actualisation. Les principales hypothèses pour déterminer la juste valeur des immeubles de placements sont décrites à la note 5.

##### *Dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill*

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les logiciels en développement et le goodwill font l'objet de tests de dépréciation annuels ou lorsque des facteurs identifiés indiquent une dépréciation potentielle. Les tests de dépréciation exigent de comparer la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie concernée avec sa valeur recouvrable. L'établissement de la valeur d'utilité d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie dépend de plusieurs hypothèses futures dont l'estimation des flux de trésorerie futurs que la mutuelle s'attend à obtenir et le taux d'actualisation.

Les flux de trésorerie futurs sont établis en se fondant sur des projections financières de cinq ans, excluant toute restructuration des activités ou projet d'investissement significatif pouvant influencer la performance des activités ou unités génératrices de trésorerie soumises à un test de dépréciation.

La valeur recouvrable obtenue est sensible au taux d'actualisation utilisé pour le modèle des flux de trésorerie actualisés et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation.

Les principales hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation du goodwill et des marques de commerce sont décrites à la note 11.

##### *Impôts*

L'établissement de la charge (du recouvrement) d'impôt exigible et d'impôt différé repose sur plusieurs facteurs dont l'interprétation de la réglementation fiscale dans les juridictions concernées, l'appréciation de la récupération d'actifs d'impôt différé et la manière attendue de recouvrer les actifs et passifs concernés. La récupération des actifs d'impôt différé dépend entre autres des bénéfices imposables futurs attendus associés à l'exploitation de la mutuelle et des stratégies de planifications fiscales élaborées. La mutuelle établit une provision d'impôts qu'elle juge raisonnable et qui est basée sur une estimation pondérée des résultats possibles concernant les positions fiscales adoptées. La mutuelle prend en considération les révisions antérieures des autorités fiscales, les bulletins d'interprétation et les jugements récemment rendus dans les juridictions concernées afin d'établir la provision.

##### *Passif des contrats d'assurance de personnes*

L'établissement des provisions techniques, de la quote-part des réassureurs dans celles-ci, des provisions pour prestations encourues et des provisions pour ristournes dépend de plusieurs hypothèses actuarielles dont les taux de mortalité et de morbidité, le rendement des placements, les frais de gestion des contrats, la charge d'impôt différé, les déchéances des contrats, les participations aux titulaires de contrats et les marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont présentées à la note 13.

##### *Passif des contrats d'assurance de dommages*

La provision pour sinistres et frais de règlement ainsi que la quote-part des réassureurs à cet égard constituent des estimations pouvant subir une variation dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime de sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent aussi être causées par des renseignements supplémentaires concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont fondées sur l'expérience des filiales de la mutuelle. Ces hypothèses sont présentées à la note 13.

##### *Avantages futurs du personnel*

Le calcul de l'obligation et de la charge au titre de prestations définies est basé sur plusieurs hypothèses actuarielles démographiques et financières. Les principales hypothèses incluent le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération future, le taux de croissance des coûts des soins de santé pour les retraités et le taux de mortalité. Ces hypothèses sont présentées à la note 15.

#### 4) PLACEMENTS ET PRODUITS DE PLACEMENTS

##### Placements

Les tableaux suivants présentent des renseignements sur la valeur comptable et la juste valeur des placements de la mutuelle.

##### Valeur comptable et juste valeur des placements

	2016						Total de la valeur comptable \$	Total de la juste valeur \$
	Détenus à des fins de transaction \$	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Prêts et créances \$	Autres \$			
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	51 873	—	—	—	—	51 873	51 873	
<b>Obligations</b>								
Gouvernement du Canada	—	1 995	46 307	—	—	48 302	48 302	
Gouvernements des provinces	—	1 059 058	121 129	—	—	1 180 187	1 180 187	
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	27 542	70 427	—	—	97 969	97 969	
Corporatives	—	366 991	212 440	—	—	579 431	579 431	
	—	1 455 586	450 303	—	—	1 905 889	1 905 889	
<b>Actions</b>								
Ordinaires	—	51 907	195 004	—	—	246 911	246 911	
Privilégiées	—	173 430	134 431	—	—	307 861	307 861	
	—	225 337	329 435	—	—	554 772	554 772	
<b>Fonds communs de placement</b>								
Obligations	—	43 075	151 629	—	—	194 704	194 704	
Actions	—	301 908	64 462	—	—	366 370	366 370	
Prêts	—	28 516	71 488	—	—	100 004	100 004	
Diversifiés	—	629 196	—	—	—	629 196	629 196	
Autres	—	152	27 341	—	—	27 493	27 493	
	—	1 002 847	314 920	—	—	1 317 767	1 317 767	
<b>Prêts hypothécaires</b>								
Assurés	—	—	—	166 519	—	166 519	167 979	
Conventionnels	—	—	—	402 414	—	402 414	405 961	
	—	—	—	568 933	—	568 933	573 940	
<b>Avances sur contrats</b>	—	—	—	39 720	—	39 720	39 720	
<b>Immeubles de placements</b>								
Détenus à des fins de placement	—	—	—	—	170 278	170 278	170 278	
<b>Autres placements</b>								
Prêts personnels	—	—	—	18 285	—	18 285	17 990	
Autres prêts	—	—	—	82 307	—	82 307	82 903	
Immeubles détenus à des fins de revente	—	—	—	—	1 573	1 573	1 573	
Placements dans une coentreprise et dans des entreprises associées	—	—	—	—	27 059	27 059		
Placements dans des sociétés en commandite	—	128 554	41 718	—	—	170 272	170 272	
Instruments financiers dérivés	1 024	—	—	—	—	1 024	1 024	
	1 024	128 554	41 718	100 592	28 632	300 520		
	52 897	2 812 324	1 136 376	709 245	198 910	4 909 752		

#### 4) PLACEMENTS ET PRODUITS DE PLACEMENTS [suite]

##### Placements [suite]

##### Valeur comptable et juste valeur des placements [suite]

	2015						
	Détenus à des fins de transaction \$	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Prêts et créances \$	Autres \$	Total de la valeur comptable \$	Total de la juste valeur \$
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	88 364	—	—	—	—	88 364	88 364
<b>Obligations</b>							
Gouvernement du Canada	—	—	20 410	—	—	20 410	20 410
Gouvernements des provinces	—	1 068 436	95 272	—	—	1 163 708	1 163 708
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	6 715	21 329	—	—	28 044	28 044
Corporatives	—	332 973	176 013	—	—	508 986	508 986
	—	1 408 124	313 024	—	—	1 721 148	1 721 148
<b>Actions</b>							
Ordinaires	—	63 921	177 713	—	—	241 634	241 634
Privilégiées	—	171 331	125 186	—	—	296 517	296 517
	—	235 252	302 899	—	—	538 151	538 151
<b>Fonds communs de placement</b>							
Obligations	—	30 263	236 395	—	—	266 658	266 658
Actions	—	222 125	69 544	—	—	291 669	291 669
Prêts	—	27 257	68 432	—	—	95 689	95 689
Diversifiés	—	409 894	—	—	—	409 894	409 894
Autres	—	—	32 268	—	—	32 268	32 268
	—	689 539	406 639	—	—	1 096 178	1 096 178
<b>Prêts hypothécaires</b>							
Assurés	—	—	—	172 076	—	172 076	174 486
Conventionnels	—	—	—	396 028	—	396 028	400 938
	—	—	—	568 104	—	568 104	575 424
<b>Avances sur contrats</b>	—	—	—	35 723	—	35 723	35 723
<b>Immeubles de placements</b>							
Détenus à des fins de placement	—	—	—	—	159 460	159 460	159 460
<b>Autres placements</b>							
Prêts personnels	—	—	—	19 040	—	19 040	18 701
Autres prêts	—	—	—	77 476	—	77 476	78 644
Immeubles détenus à des fins de revente	—	—	—	—	296	296	296
Placements dans une coentreprise et dans des entreprises associées	—	—	—	—	23 623	23 623	
Placements dans des sociétés en commandite	—	87 438	28 284	—	—	115 722	115 722
Instruments financiers dérivés	1 097	—	—	—	—	1 097	1 097
	1 097	87 438	28 284	96 516	23 919	237 254	
	89 461	2 420 353	1 050 846	700 343	183 379	4 444 382	

#### 4) PLACEMENTS ET PRODUITS DE PLACEMENTS [suite]

##### Placements [suite]

##### Autres placements

##### Placements dans une coentreprise et dans des entreprises associées

La mutuelle a une participation de 50 % dans la coentreprise Société Bon Pasteur (s.e.n.c.) dont l'établissement principal est situé à Québec. La date de fin d'exercice de la coentreprise est le 31 décembre. Cette société gère deux édifices destinés à la location de locaux commerciaux et résidentiels. La coentreprise détient un droit d'emphytéose, acquis auprès d'un de ses sociétaires, sur les terrains d'un complexe immobilier. Ce droit vient à échéance le 31 mai 2082. La redevance annuelle est de 160 \$ [2015: 160 \$] jusqu'au 31 mai 2022. Par la suite, la redevance annuelle sera ajustée selon la valeur des terrains à ce moment et le rendement moyen des obligations d'épargne du Québec à long terme. L'engagement total de la coentreprise au 31 décembre 2016 est de 867 \$ [2015: 1 027 \$] pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 mai 2022. En vertu du bail emphytéotique, la coentreprise a l'obligation de remettre au bailleur les immeubles et leurs améliorations en bon état au terme de cet engagement.

Les placements dans des entreprises associées sont des placements dans des sociétés privées, lesquelles opèrent dans le courtage d'assurance de dommages.

Les actifs nets et la quote-part dans le résultat net de la mutuelle dans la coentreprise et dans des entreprises associées sont présentés ci-dessous.

	2016	2015
	\$	\$
<b>Répartition de l'actif net</b>		
Coentreprise	21 395	18 089
Entreprises associées	5 664	5 534
	<b>27 059</b>	<b>23 623</b>
<b>Répartition de la quote-part</b>		
Résultat net de la coentreprise	3 582	1 420
Résultat net des entreprises associées	264	(163)
	<b>3 846</b>	<b>1 257</b>

#### 4) PLACEMENTS ET PRODUITS DE PLACEMENTS [suite]

##### Produits de placements

	2016					
	Détenus à des fins de transaction \$	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Prêts et créances \$	Autres \$	Total \$
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>						
Intérêts	342	—	—	—	—	342
<b>Obligations</b>						
Intérêts	—	58 008	7 659	—	—	65 667
Gains nets réalisés	—	—	1 611	—	—	1 611
Variation de la juste valeur	—	(9 043)	—	—	—	(9 043)
<b>Actions</b>						
Dividendes	—	10 195	13 476	—	—	23 671
Gains nets réalisés	—	—	1 386	—	—	1 386
Variation de la juste valeur	—	12 070	—	—	—	12 070
<b>Fonds communs de placement</b>						
Revenus de distribution	—	38 699	13 278	—	—	51 977
Pertes nettes réalisées	—	—	(1 162)	—	—	(1 162)
Variation de la juste valeur	—	32 211	—	—	—	32 211
<b>Prêts hypothécaires</b>						
Intérêts	—	—	—	18 358	—	18 358
<b>Avances sur contrats</b>						
Intérêts	—	—	—	2 263	—	2 263
<b>Immeubles de placements</b>						
Revenus de location	—	—	—	—	22 934	22 934
Variation de la juste valeur	—	—	—	—	650	650
<b>Autres placements</b>						
Intérêts	145	(2)	—	2 982	278	3 403
Revenus de distribution	—	7 801	2 641	—	—	10 442
Variation de la juste valeur	(83)	734	—	—	—	651
Quote-part des résultats de la coentreprise et des entreprises associées	—	—	—	—	3 846	3 846
	404	150 673	38 889	23 603	27 708	241 277
<b>SOMMAIRE</b>						
Intérêts	487	58 006	7 659	23 603	278	90 033
Dividendes	—	10 195	13 476	—	—	23 671
Revenus de distribution	—	46 500	15 919	—	—	62 419
Revenus de location	—	—	—	—	22 934	22 934
Quote-part des résultats de la coentreprise et des entreprises associées	—	—	—	—	3 846	3 846
Gains nets réalisés	—	—	1 835	—	—	1 835
Variation de la juste valeur	(83)	—	—	—	650	567
Intérêts et autres produits tirés des placements	404	114 701	38 889	23 603	27 708	205 305
Variation de la juste valeur des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	35 972	—	—	—	35 972
	404	150 673	38 889	23 603	27 708	241 277



#### 4) PLACEMENTS ET PRODUITS DE PLACEMENTS [suite]

##### Produits de placements [suite]

	2015					Total \$
	Détenus à des fins de transaction \$	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Prêts et créances \$	Autres \$	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>						
Intérêts	1 506	—	—	—	—	1 506
<b>Obligations</b>						
Intérêts	—	57 716	6 783	—	—	64 499
Gains nets réalisés	—	—	4 099	—	—	4 099
Variation de la juste valeur	—	8 123	—	—	—	8 123
<b>Actions</b>						
Dividendes	—	11 307	14 823	—	—	26 130
Pertes nettes réalisées	—	—	(8 909)	—	—	(8 909)
Variation de la juste valeur	—	(33 266)	—	—	—	(33 266)
<b>Fonds communs de placement</b>						
Revenus de distribution	—	38 249	16 539	—	—	54 788
Gains nets réalisés	—	—	788	—	—	788
Variation de la juste valeur	—	(15 987)	—	—	—	(15 987)
<b>Prêts hypothécaires</b>						
Intérêts	—	—	—	19 094	—	19 094
<b>Avances sur contrats</b>						
Intérêts	—	—	—	2 112	—	2 112
<b>Immeubles de placements</b>						
Revenus de location	—	—	—	—	23 252	23 252
Variation de la juste valeur	—	—	—	—	(3 757)	(3 757)
<b>Autres placements</b>						
Intérêts	663	—	—	3 009	89	3 761
Revenus de distribution	—	3 895	1 677	—	—	5 572
Variation de la juste valeur	1 025	2 602	—	—	—	3 627
Quote-part des résultats de la coentreprise et des entreprises associées	—	—	—	—	1 257	1 257
Gains nets réalisés	—	—	—	—	42	42
	3 194	72 639	35 800	24 215	20 883	156 731
<b>SOMMAIRE</b>						
Intérêts	2 169	57 716	6 783	24 215	89	90 972
Dividendes	—	11 307	14 823	—	—	26 130
Revenus de distribution	—	42 144	18 216	—	—	60 360
Revenus de location	—	—	—	—	23 252	23 252
Quote-part des résultats de la coentreprise et des entreprises associées	—	—	—	—	1 257	1 257
(Pertes) gains nets réalisés	—	—	(4 022)	—	42	(3 980)
Variation de la juste valeur	1 025	—	—	—	(3 757)	(2 732)
Intérêts et autres produits tirés des placements	3 194	111 167	35 800	24 215	20 883	195 259
Variation de la juste valeur des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(38 528)	—	—	—	(38 528)
	3 194	72 639	35 800	24 215	20 883	156 731

## 5) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET DES IMMEUBLES DE PLACEMENTS

### Hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur

Les tableaux ci-après classent les évaluations à la juste valeur des actifs et passifs selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Prix [non rajustés] cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : Données observables pour l'actif ou le passif, directement [à savoir des prix] ou indirectement [à savoir des dérivés de prix].

Niveau 3 : Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Pour les actifs et les passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente dans les états financiers, la mutuelle détermine que la date du transfert d'un niveau à l'autre est la date du changement de circonstances à l'origine du transfert. Il n'y a eu aucun transfert d'un niveau à l'autre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 [2015 : 0 \$].

### Actifs et passifs évalués à la juste valeur

	2016			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>ACTIFS</b>				
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	41 754	10 119	—	51 873
<b>Obligations</b>				
Gouvernement du Canada	—	48 302	—	48 302
Gouvernements des provinces	—	1 180 187	—	1 180 187
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	97 969	—	97 969
Corporatives	—	579 431	—	579 431
	—	1 905 889	—	1 905 889
<b>Actions</b>				
Ordinaires	246 911	—	—	246 911
Privilégiées	307 861	—	—	307 861
	554 772	—	—	554 772
<b>Fonds communs de placement</b>				
Obligations	—	194 704	—	194 704
Actions	366 370	—	—	366 370
Prêts	—	100 004	—	100 004
Diversifiés	—	629 196	—	629 196
Autres	—	27 493	—	27 493
	366 370	951 397	—	1 317 767
<b>Immeubles de placements</b>	—	—	170 278	170 278
<b>Autres placements</b>				
Placements dans des sociétés en commandite	—	—	170 272	170 272
Instruments financiers dérivés	—	1 024	—	1 024
	—	1 024	170 272	171 296
<b>Autres actifs financiers</b>				
Droits conservés sur titrisation	—	—	5 085	5 085
<b>PASSIFS</b>				
<b>Autres passifs financiers</b>				
Découvert bancaire	9 938	—	—	9 938
Instruments financiers dérivés	—	10	—	10
	9 938	10	—	9 948

## 5) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET DES IMMEUBLES DE PLACEMENTS [suite]

### Hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur [suite]

#### Actifs et passifs évalués à la juste valeur [suite]

	2015			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>ACTIFS</b>				
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	58 838	29 526	—	88 364
<b>Obligations</b>				
Gouvernement du Canada	—	20 410	—	20 410
Gouvernements des provinces	—	1 163 708	—	1 163 708
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	28 044	—	28 044
Corporatives	—	508 986	—	508 986
	—	1 721 148	—	1 721 148
<b>Actions</b>				
Ordinaires	241 634	—	—	241 634
Privilégiées	296 517	—	—	296 517
	538 151	—	—	538 151
<b>Fonds communs de placement</b>				
Obligations	—	266 658	—	266 658
Actions	291 669	—	—	291 669
Prêts	—	95 689	—	95 689
Diversifiés	—	409 894	—	409 894
Autres	—	32 268	—	32 268
	291 669	804 509	—	1 096 178
<b>Immeubles de placements</b>	—	—	159 460	159 460
<b>Autres placements</b>				
Placements dans des sociétés en commandite	—	—	115 722	115 722
Instruments financiers dérivés	—	1 097	—	1 097
	—	1 097	115 722	116 819
<b>Autres actifs financiers</b>				
Droits conservés sur titrisation	—	—	4 226	4 226
<b>PASSIFS</b>				
<b>Autres passifs financiers</b>				
Découvert bancaire	4 316	—	—	4 316

#### Actifs et passifs dont la juste valeur est divulguée dans les notes aux états financiers

	2016			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>ACTIFS</b>				
<b>Prêts hypothécaires</b>	—	573 940	—	573 940
<b>Avances sur contrats</b>	—	39 720	—	39 720
<b>Autres placements</b>				
Prêts personnels	—	17 990	—	17 990
Autres prêts	—	82 903	—	82 903
Immeubles détenus à des fins de revente	—	1 573	—	1 573
	—	102 466	—	102 466
<b>PASSIFS</b>				
<b>Dettes à long terme</b>	—	14 777	—	14 777

## 5) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET DES IMMEUBLES DE PLACEMENTS [suite]

### Hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur [suite]

Actifs et passifs dont la juste valeur est divulguée dans les notes aux états financiers [suite]

	2015			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>ACTIFS</b>				
<b>Prêts hypothécaires</b>	—	575 424	—	575 424
<b>Avances sur contrats</b>	—	35 723	—	35 723
<b>Autres placements</b>				
Prêts personnels	—	18 701	—	18 701
Autres prêts	—	78 644	—	78 644
Immeubles détenus à des fins de revente	—	296	—	296
	—	97 641	—	97 641
<b>PASSIFS</b>				
<b>Dettes à long terme</b>	—	22 621	—	22 621

### Techniques d'évaluation pour les actifs évalués à la juste valeur classés aux niveaux 2 ou 3

La Vice-présidence aux placements détermine les politiques et procédures d'évaluation à la juste valeur et analyse les changements intervenus pour les actifs classés aux niveaux 2 ou 3 de la hiérarchie. De plus, elle sélectionne un modèle d'évaluation approprié ainsi que les intrants pour chacun de ces investissements.

#### Obligations

Les obligations sont évaluées selon les cours du marché, en fonction de la moyenne des cours acheteur des douze principaux courtiers canadiens. Ce cours acheteur est comparé à une autre source de prix externe. Cette source externe utilise le dernier cours du marché ou le cours de fermeture. Advenant un écart entre les deux sources de prix, une validation supplémentaire est effectuée auprès d'une autre source, spécialisée en information financière de marché, afin de déterminer le cours le plus représentatif de la juste valeur. Si aucun cours n'est disponible, la juste valeur est estimée au moyen d'une méthode d'évaluation basée sur l'actualisation des flux monétaires futurs pour des titres ayant un profil de risque similaire et des modalités semblables. Les données importantes utilisées dans cette méthode sont le taux d'actualisation, les risques de crédit et de liquidité.

#### Fonds communs de placement en obligations

La juste valeur des fonds communs de placement en obligations est déterminée selon la valeur publiée par le fonds. Si aucune valeur n'est disponible, les obligations sous-jacentes aux fonds communs de placement en obligations sont évaluées conformément à la technique d'évaluation des obligations.

#### Fonds communs de placement en prêts

La juste valeur des fonds communs de placement en prêts est déterminée selon la valeur publiée par le fonds. Si aucune valeur n'est disponible, les prêts sous-jacents aux fonds communs de placement en prêts sont évalués selon la méthode de la juste valeur basée sur l'actualisation des flux monétaires futurs. Les données importantes utilisées dans cette méthode sont le taux d'actualisation, les risques de crédit, de liquidité et de prépaiement.

#### Fonds communs de placement diversifiés

La juste valeur des fonds communs de placement diversifiés est déterminée selon la valeur publiée par le fonds. Si aucune valeur n'est disponible, les actions sous-jacentes aux fonds communs de placement diversifiés sont évaluées selon le cours acheteur de fermeture des marchés. Les obligations sous-jacentes sont évaluées conformément à la technique d'évaluation des obligations.

#### Fonds communs de placement autres

La juste valeur des fonds communs de placement autres est déterminée selon la valeur publiée par le fonds. Si aucune valeur n'est disponible, les titres sous-jacents aux fonds communs de placement autres sont évalués selon la méthode de la juste valeur basée sur l'actualisation des flux monétaires futurs. Les données importantes utilisées dans cette méthode sont le taux d'actualisation, les risques de crédit, de liquidité et de taux de change.

#### Immeubles de placements

Les immeubles de placements sont évalués selon une technique d'évaluation fondée principalement sur l'actualisation des flux monétaires futurs des espaces locatifs. Les principales variables influant sur la juste valeur sont le taux de rendement, le taux global d'actualisation et le taux d'inoccupation moyen pondéré.

	2016	2015
Taux de rendement	De 6,70 % à 9,50 %	De 7,00 % à 9,50 %
Taux global d'actualisation	De 6,00 % à 10,50 %	De 6,00 % à 10,50 %
Taux d'inoccupation moyen pondéré	6,67 %	5,87 %

## 5) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET DES IMMEUBLES DE PLACEMENTS [suite]

### Techniques d'évaluation pour les actifs évalués à la juste valeur classés aux niveaux 2 ou 3 [suite]

#### Immeubles de placements [suite]

##### Analyse de sensibilité

Une augmentation de 0,25 % du taux de rendement et du taux global d'actualisation entraînerait une diminution de 5 912 \$ [2015 : 5 388 \$] de la juste valeur des immeubles de placements. Une diminution de 0,25 % du taux de rendement et du taux global d'actualisation entraînerait une augmentation de 6 351 \$ [2015 : 5 788 \$] de la juste valeur des immeubles de placements.

Les produits locatifs provenant des immeubles de placements qui sont présentés à titre de produits de placements sont de 22 934 \$ [2015 : 23 252 \$]. Les charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placements qui ont généré des produits locatifs au cours de l'exercice s'élèvent à 16 029 \$ [2015 : 15 630 \$] et sont présentées dans les frais de gestion de placements.

#### Autres placements

##### Placements dans des sociétés en commandite

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille de placements dans des sociétés en commandite par secteur d'activité.

	2016	2015
	\$	\$
<b>Placements dans des sociétés en commandite par secteur d'activité</b>		
Dettes privées (divers secteurs)	44 273	21 547
Infrastructures – actions	70 953	72 132
Immobilier	48 395	16 040
Autres	6 651	6 003
	<b>170 272</b>	<b>115 722</b>

##### Dettes privées (divers secteurs)

Les placements dans des sociétés en commandite qui investissent par le biais de dettes privées sont évalués selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, incluant le revenu d'intérêt et les distributions de capital provenant de dettes privées. Ces évaluations sont basées sur des données d'entrée non observables, soit le taux d'actualisation. Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation entraînerait une diminution (augmentation) de la juste valeur de ces placements.

Une augmentation de 1 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de 2 824 \$ [2015 : 2 304 \$] de la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite. Une diminution de 1 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 2 824 \$ [2015 : 2 304 \$] de la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite.

##### Infrastructures – actions

Le placement dans le secteur d'activité des infrastructures est évalué selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, incluant l'estimation de la valeur résiduelle des actifs d'infrastructure. Cette méthode d'évaluation est basée sur des données d'entrée non observables, soit le taux d'actualisation et le taux de croissance. Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation entraînerait une diminution (augmentation) de la juste valeur du placement. Une augmentation (diminution) du taux de croissance entraînerait une augmentation (diminution) de la juste valeur du placement.

Une augmentation de 1 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de 6 159 \$ [2015 : 7 379 \$] de la juste valeur du placement dans la société en commandite. Une diminution de 1 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 6 663 \$ [2015 : 8 859 \$] de la juste valeur du placement dans la société en commandite.

##### Immobilier

Les placements dans le secteur d'activité de l'immobilier sont évalués selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, incluant l'estimation de la valeur résiduelle des immeubles de placements. Ces évaluations sont basées sur des données d'entrée non observables dont le taux de capitalisation, le taux de croissance et le taux d'inoccupation. Pris individuellement, une augmentation (diminution) du taux de capitalisation et du taux d'inoccupation entraînerait une diminution (augmentation) de la juste valeur des placements. Une augmentation (diminution) du taux de croissance entraînerait une augmentation (diminution) de la juste valeur des placements.

Une augmentation de 1 % du taux de capitalisation entraînerait une diminution de 11 849 \$ [2015 : 5 300 \$] de la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite. Une diminution de 1 % du taux de capitalisation entraînerait une augmentation de 12 855 \$ [2015 : 5 002 \$] de la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite.

##### Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés, tels les contrats de taux d'intérêt et les contrats de change, est la différence entre le prix à terme du sous-jacent lors de la date d'évaluation et le prix à terme lors de l'initiation de la position, pour un montant nominal de référence déterminé. Les prix de fermeture utilisés dans le calcul de la valeur de la position proviennent de l'externe.

Le montant nominal de référence est le montant auquel le taux ou le prix est appliqué pour déterminer les montants à être échangés périodiquement.

La juste valeur comptabilisée dans les autres placements est le montant estimatif que la mutuelle devrait recevoir à la fin de l'exercice pour fermer ses positions.

## 5) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET DES IMMEUBLES DE PLACEMENTS [suite]

### Techniques d'évaluation pour les actifs évalués à la juste valeur classés aux niveaux 2 ou 3 [suite]

#### Autres placements [suite]

#### Instruments financiers dérivés [suite]

Le tableau suivant présente les montants nominaux et la juste valeur de ces instruments financiers dérivés.

	2016	2015
	\$	\$
<b>Montant nominal de référence selon l'échéance</b>		
De moins d'un an – contrats de taux d'intérêt	112 255	102 200
De moins d'un an – contrats de change à terme	894	3 577
De un an à trois ans – contrats de change à terme	1 878	—
	<b>115 027</b>	<b>105 777</b>
<b>Présenté comme actif à la juste valeur :</b>		
Contrats de taux d'intérêt	1 014	860
Contrats de change à terme	10	237
	<b>1 024</b>	<b>1 097</b>
<b>Présenté comme passif à la juste valeur :</b>		
Contrats de change à terme	10	—

#### Autres actifs financiers

#### Droits conservés sur titrisation

Les droits conservés sont évalués à partir des flux d'actualisation prévus des hypothèques titrisées. Le modèle utilise les données telles que la date d'échéance et le solde du bloc, le taux de coupon, le taux moyen pondéré des hypothèques, l'amortissement moyen restant, la maturité moyenne avant échéance et les maturités anticipées à l'échéance et dans les cinq mois la précédant.

Le modèle tient compte de projection de liquidation totale, de prépaiement partiel et de défaut anticipé ainsi que de données budgétaires telles que les frais de gestion et d'acquisition basés sur les données historiques de l'émetteur.

L'analyse de sensibilité relative aux droits conservés est présentée à la note 12.

#### Mouvements des actifs évalués à la juste valeur classés au niveau 3

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des évaluations de la juste valeur au niveau 3.

	Immeubles de placements \$	Placements dans des sociétés en commandite \$	Droits conservés sur titrisation \$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>159 460</b>	<b>115 722</b>	<b>4 226</b>
Pertes constatées aux résultats	—	—	(1 769)
Émissions	—	—	2 628
Achats ou dépenses en capital	10 168	53 247	—
Variation de la juste valeur au résultat net	650	734	—
Gains non réalisés aux autres éléments du résultat global	—	569	—
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>170 278</b>	<b>170 272</b>	<b>5 085</b>

	Immeubles de placements \$	Placements dans des sociétés en commandite \$	Droits conservés sur titrisation \$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>161 996</b>	<b>74 919</b>	<b>3 909</b>
Pertes constatées aux résultats	—	—	(2 043)
Émissions	—	—	2 360
Achats ou dépenses en capital	1 221	38 400	—
Variation de la juste valeur au résultat net	(3 757)	2 602	—
Pertes non réalisées aux autres éléments du résultat global	—	(199)	—
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>159 460</b>	<b>115 722</b>	<b>4 226</b>

## 6) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

### Principes et responsabilités en matière de gestion des risques

La gestion des risques a pour principe d'identifier, de comprendre et de communiquer aux divers intervenants les risques auxquels la mutuelle est exposée. Diverses politiques sont mises en place et approuvées par le conseil d'administration et divers comités existent afin de suivre l'évolution de ces risques. Les politiques sont révisées sur une base annuelle.

Le conseil d'administration est responsable de déterminer le niveau de tolérance au risque de la mutuelle et de mettre en place les politiques requises pour assurer le suivi et la compréhension de ces risques assumés. La gouvernance relève aussi du conseil d'administration. Les comités de vérification des sociétés d'assurance sont responsables d'établir le lien entre les conseils d'administration et les divers comités. La fonction de vérification interne relevant des comités de vérification des sociétés d'assurance est responsable de la validation du suivi des politiques.

Le comité de gestion des risques d'entreprise se rapporte directement au conseil d'administration. Le comité de conformité réglementaire et le comité de placements se rapportent à la haute direction qui établit le lien avec le conseil d'administration et les comités de vérification des sociétés d'assurance.

La politique de gestion des risques, supervisée par le comité de gestion des risques d'entreprise et coordonnée par la Vice-présidence exécutive, affaires financières, immobilières et infrastructures technologiques, encadre les principaux risques de la mutuelle.

Les risques les plus importants que doit gérer la mutuelle concernant les instruments financiers sont le risque de marché, le risque de crédit, le risque de concentration et le risque de liquidité.

### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la fluctuation des cours du marché des instruments financiers entraîne une perte à la suite d'une variation des marchés boursiers, des taux d'intérêt ou des cours des devises.

Le comité de placements est responsable du suivi de la politique de placements, laquelle est révisée annuellement. Le conseil d'administration approuve les modifications, le cas échéant. Les limites de la politique de placements sont fixées de manière prudente afin d'atténuer les risques pour la mutuelle. Le risque d'écart de rendement entre les passifs et les actifs est limité compte tenu que les portefeuilles des assureurs sont gérés sur la base du principe de l'appariement.

L'utilisation d'instruments financiers dérivés est permise dans la politique de placements à des fins de couverture économique, dans le contexte d'une gestion prudente. Aucun produit dérivé n'est utilisé en vue de s'exposer au marché de façon spéculative. Le comité de placements a un rôle important à jouer sur le plan de la compréhension des stratégies de produits dérivés auprès de la haute direction et du conseil d'administration.

Une baisse des marchés boursiers diminue les revenus de gestion générés par l'assureur en ce qui a trait aux contrats d'assurance souscrits par ses assurés qui sont liés aux marchés boursiers. Comme ces engagements sont entièrement appariés, une baisse de revenus de gestion a un impact sur le coût de garantie de capital qui peut dans ces situations augmenter pour l'assureur. De plus, une telle baisse des marchés a un impact direct sur la valeur des placements boursiers qui sont investis dans le surplus de la mutuelle.

Une baisse des marchés boursiers de l'ordre de 10 % au 31 décembre 2016 diminuerait de 18 992 \$ [2015: 18 086 \$] nets d'impôts le résultat global de la mutuelle. Une hausse des marchés boursiers de l'ordre de 10 % au 31 décembre 2016 aurait l'effet inverse pour une augmentation de 18 992 \$ [2015: 18 086 \$] nets d'impôts du résultat global de la mutuelle.

### Risque lié aux taux d'intérêt

Une hausse immédiate des taux d'intérêt aura un impact à court terme défavorable sur les portefeuilles de surplus investis en obligations. Une baisse des taux d'intérêt aura l'effet inverse.

Une hausse des taux d'intérêt de 1 % sur les portefeuilles de surplus au 31 décembre 2016 diminuerait de 19 543 \$ [2015: 19 309 \$] nets d'impôts le résultat global de la mutuelle. Une baisse des taux d'intérêt de 1 % sur ces mêmes portefeuilles au 31 décembre 2016 augmenterait de 20 668 \$ [2015: 21 454 \$] nets d'impôts le résultat global de la mutuelle.

## 6) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

### Risque de marché [suite]

#### Risque lié aux taux d'intérêt [suite]

Les tableaux suivants présentent les dates d'échéance et le taux d'intérêt effectif moyen global des placements de la mutuelle.

	Taux variable \$	Taux fixe				Aucune échéance précise \$	2016	Taux d'intérêt effectif moyen global %
		Échéance de moins de 1 an \$	Échéance de 1 à 5 ans \$	Échéance de 6 à 10 ans \$	Échéance de plus de 10 ans \$		Total de la valeur comptable \$	
<b>Obligations</b>								
Gouvernement du Canada	—	2 767	37 170	5 649	2 716	—	48 302	0,9
Gouvernements des provinces	—	11 584	148 281	136 812	883 510	—	1 180 187	3,0
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	10 717	62 959	10 089	14 204	—	97 969	2,3
Corporatives	—	14 221	185 590	48 029	331 591	—	579 431	3,4
	—	39 289	434 000	200 579	1 232 021	—	1 905 889	3,1
<b>Actions</b>								
Privilégiées	11 183	36 802	129 503	13 319	—	117 054	307 861	4,9
<b>Prêts hypothécaires</b>								
Assurés	209	53 932	109 295	1 370	1 713	—	166 519	3,1
Conventionnels	34 850	111 279	246 885	9 400	—	—	402 414	3,1
	35 059	165 211	356 180	10 770	1 713	—	568 933	3,1
<b>Avances sur contrats</b>	—	—	—	—	—	39 720	39 720	6,4
<b>Autres placements</b>								
Prêts personnels	12 845	1 196	1 980	2 264	—	—	18 285	4,6
Autres prêts	421	1	79 546	416	1 131	792	82 307	2,7
	13 266	1 197	81 526	2 680	1 131	792	100 592	3,1
	59 508	242 499	1 001 209	227 348	1 234 865	157 566	2 922 995	3,3

	Taux variable \$	Taux fixe				Aucune échéance précise \$	2015	Taux d'intérêt effectif moyen global %
		Échéance de moins de 1 an \$	Échéance de 1 à 5 ans \$	Échéance de 6 à 10 ans \$	Échéance de plus de 10 ans \$		Total de la valeur comptable \$	
<b>Obligations</b>								
Gouvernement du Canada	—	12 919	6 198	—	1 293	—	20 410	0,7
Gouvernements des provinces	—	5 640	109 060	203 437	845 571	—	1 163 708	2,9
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	3 438	15 534	2 357	6 715	—	28 044	2,3
Corporatives	642	16 630	133 636	68 411	289 667	—	508 986	3,4
	642	38 627	264 428	274 205	1 143 246	—	1 721 148	3,0
<b>Actions</b>								
Privilégiées	10 478	67 514	135 212	1 234	—	82 079	296 517	5,0
<b>Prêts hypothécaires</b>								
Assurés	214	53 536	113 711	2 766	1 849	—	172 076	3,3
Conventionnels	34 676	91 603	257 152	12 597	—	—	396 028	3,3
	34 890	145 139	370 863	15 363	1 849	—	568 104	3,3
<b>Avances sur contrats</b>	—	—	—	—	—	35 723	35 723	6,0
<b>Autres placements</b>								
Prêts personnels	13 936	794	2 128	2 182	—	—	19 040	4,5
Autres prêts	508	142	60 606	10 496	5 216	508	77 476	2,8
	14 444	936	62 734	12 678	5 216	508	96 516	3,1
	60 454	252 216	833 237	303 480	1 150 311	118 310	2 718 008	3,3



## 6) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

### Risque de marché [suite]

#### Risque de change

Le risque de change correspond à l'impact défavorable de la non-concordance des devises entre les éléments d'actif et de passif ou la différence entre les produits et les charges en devises.

Lorsque la mutuelle est exposée à des passifs des contrats d'assurance en devises, des placements dans ces devises sont effectués à des fins d'appariement du passif des contrats d'assurance. Pour les autres placements en devises, ceux-ci sont couverts en tout ou en partie par l'utilisation de produits dérivés aux fins de convertir l'exposition aux monnaies étrangères en dollars canadiens.

Compte tenu de la performance de l'appariement des devises et du fait que les produits et les charges de la mutuelle en devises sont négligeables, il y a très peu d'impact des variations de devises sur les résultats de la mutuelle.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière malgré la réalisation de sûretés réelles, principales ou accessoires, résultant de l'incapacité d'un débiteur de s'acquitter de ses obligations à l'endroit de la mutuelle.

La gestion du risque de crédit est le moyen de contenir les répercussions sur la mutuelle d'événements liés au risque de crédit. Elle consiste notamment à repérer, à comprendre et à évaluer le risque de perte, ainsi qu'à prendre des mesures appropriées.

Un risque de crédit peut également survenir lorsqu'il y a concentration des investissements auprès d'une entité ou de plusieurs entités ayant des caractéristiques semblables. La politique de placements de la mutuelle vise à atténuer ce risque en assurant une saine diversification.

La mutuelle est exposée au risque de crédit en matière des prêts hypothécaires, personnels et commerciaux ainsi que des obligations corporatives et des actions privilégiées ayant une échéance déterminée détenues dans ses portefeuilles, au risque de contrepartie sur les produits dérivés et au risque relatif à ses réassureurs. La mutuelle considère le risque de défaut de la contrepartie lors de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés. Un suivi rigoureux du risque de crédit est effectué en ce qui a trait aux prêts hypothécaires, personnels et commerciaux. Les obligations corporatives et les actions privilégiées sont gérées de façon à détenir un portefeuille diversifié peu risqué en maintenant une cote de crédit minimale de BBB pour 100 % des obligations et de P2 pour au moins 90 % des actions privilégiées selon Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») afin de limiter le risque de défaut et de concentration. Les contreparties pour les produits dérivés ont des cotes de crédit minimales de AA selon DBRS; pour les contreparties en réassurance, la vérification des cotes de crédit et de solvabilité est effectuée sur une base annuelle ou lorsque des événements de marché la justifient.

Afin de gérer le risque de perte éventuelle à l'égard du crédit, la mutuelle conserve des provisions spécifiques pour les prêts hypothécaires et personnels douteux et les immeubles détenus à des fins de revente. Lorsque le risque de crédit se matérialise pour un prêt et que la mutuelle met en doute le recouvrement du capital ou des intérêts, le prêt est considéré comme étant douteux. Notamment, un prêt en retard de plus de 90 jours ou en processus de saisie constitue un prêt douteux. Les provisions viennent diminuer la valeur de l'actif de façon à réduire la valeur du montant que la mutuelle croit pouvoir récupérer.

Une autre provision est prise dans les passifs actuariels afin de prémunir la mutuelle contre d'éventuelles pertes de crédit.

L'exposition maximale au risque de crédit auquel fait face la mutuelle pour ses instruments financiers correspond à la valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des obligations, des actions privilégiées ayant une échéance déterminée, des prêts hypothécaires, des avances sur contrats, d'autres placements, des primes à recevoir, de l'actif de réassurance et des autres sommes à recevoir incluses dans les autres actifs financiers pour un montant total de 3 795 539 \$ [2015: 3 602 995 \$].

Le tableau suivant fournit des renseignements relatifs à la qualité du crédit des obligations.

#### Obligations par niveau de qualité

Cote de crédit	Juste valeur			
	2016		2015	
	\$	%	\$	%
AAA	67 779	3,6	40 288	2,3
AA	465 737	24,4	424 829	24,7
A	1 225 662	64,3	1 166 351	67,8
BBB	146 711	7,7	89 680	5,2
	<b>1 905 889</b>	<b>100,0</b>	<b>1 721 148</b>	<b>100,0</b>

Le tableau suivant présente des renseignements relatifs à la qualité du crédit des actions privilégiées.

#### Actions privilégiées par niveau de qualité

Cote de crédit	Juste valeur			
	2016		2015	
	\$	%	\$	%
P1	—	—	426	0,1
P2	282 031	91,6	276 216	93,2
P3	25 830	8,4	19 875	6,7
	<b>307 861</b>	<b>100,0</b>	<b>296 517</b>	<b>100,0</b>

## 6) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

### Risque de crédit [suite]

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des prêts hypothécaires par catégorie d'immeubles.

#### Prêts hypothécaires par catégorie d'immeubles

	2016			2015		
	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Garantie SCHL \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Garantie SCHL \$
Résidentiels	529 001	533 621	152 541	523 876	530 660	156 417
Autres	39 932	40 319	13 978	44 228	44 764	15 659
	<b>568 933</b>	<b>573 940</b>	<b>166 519</b>	568 104	575 424	172 076

La valeur comptable des prêts hypothécaires garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement («SCHL») correspond à 29,3 % [2015 : 30,3 %] de la valeur comptable totale du portefeuille des prêts hypothécaires au 31 décembre 2016.

La mutuelle limite le montant de son investissement à 800 \$ pour un nouvel emprunteur et à 800 \$ pour un groupe lié d'emprunteurs pour des nouveaux prêts.

#### Prêts douteux

Un prêt est considéré douteux lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Les tableaux suivants présentent les prêts douteux non dépréciés.

	2016			
	30-59 jours de retard \$	60-89 jours de retard \$	90 jours de retard et plus ou en voie de saisie \$	Total \$
Prêts hypothécaires assurés	1 724	302	303	2 329
Prêts hypothécaires conventionnels	311	17	—	328
Prêts personnels	149	10	—	159
	<b>2 184</b>	<b>329</b>	<b>303</b>	<b>2 816</b>

	2015			
	30-59 jours de retard \$	60-89 jours de retard \$	90 jours de retard et plus ou en voie de saisie \$	Total \$
Prêts hypothécaires assurés	1 151	414	431	1 996
Prêts hypothécaires conventionnels	807	189	470	1 466
Prêts personnels	399	—	31	430
	<b>2 357</b>	<b>603</b>	<b>932</b>	<b>3 892</b>

À l'exception des prêts pour lesquels il y a des montants en souffrance non provisionnés, il n'y a aucun actif financier significatif en souffrance pour lequel il n'y a pas de provision.

#### Risque de concentration

La direction de la mutuelle établit des limites de chaque portefeuille dans le but de s'assurer que les portefeuilles de placements sont diversifiés en fonction des catégories d'actifs. La direction surveille les positions réelles et les expositions aux risques de marché et de crédit.

Les sociétés d'assurance de personnes limitent principalement le montant de leur investissement dans une société à 10 % de l'ensemble des obligations de société, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds communs de placement sont exclus de la présente limite.

Les sociétés d'assurance de dommages établissent une limite maximale d'investissement sous forme d'obligations de société, d'actions privilégiées, d'actions ordinaires et de fonds communs de placement à 10 000 \$ par émission et un émetteur ne peut représenter plus de 10 % de l'ensemble des obligations de société, des actions privilégiées, des actions ordinaires et des fonds communs de placement.

## 6) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

### Risque de concentration [suite]

#### Obligations corporatives par secteur d'activité

Les sociétés d'assurance de personnes limitent leurs placements en obligations corporatives à 35 % de leur portefeuille obligataire avec un maximum par secteur ou par émetteur tenant compte des particularités du marché canadien.

Les tableaux suivants présentent la répartition du portefeuille d'obligations corporatives par secteur d'activité.

	2016			
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Total \$	% du total
Énergie	77 777	13 483	91 260	15,7
Produits industriels	33 256	3 188	36 444	6,3
Consommation de base et discrétionnaire	10 506	5 259	15 765	2,7
Santé	3 539	3 830	7 369	1,3
Services financiers	80 864	150 879	231 743	40,0
Technologie	6 622	—	6 622	1,2
Communications	32 117	17 147	49 264	8,5
Services publics	122 310	11 706	134 016	23,1
Autres	—	6 948	6 948	1,2
	<b>366 991</b>	<b>212 440</b>	<b>579 431</b>	<b>100,0</b>

	2015			
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Total \$	% du total
Énergie	32 833	5 052	37 885	7,5
Produits industriels	40 813	5 737	46 550	9,1
Consommation de base et discrétionnaire	7 312	6 256	13 568	2,7
Santé	16 977	3 876	20 853	4,1
Services financiers	91 549	137 165	228 714	44,9
Technologie	6 823	—	6 823	1,3
Communications	39 849	8 544	48 393	9,5
Services publics	96 817	2 836	99 653	19,6
Autres	—	6 547	6 547	1,3
	<b>332 973</b>	<b>176 013</b>	<b>508 986</b>	<b>100,0</b>

Les tableaux suivants présentent la répartition du portefeuille d'actions par secteur d'activité.

#### Actions par secteur d'activité

	2016			
	Actions ordinaires \$	Actions privilégiées \$	Total \$	% du total
Énergie	19 190	37 890	57 080	10,3
Matériaux de base	5 416	—	5 416	1,0
Produits industriels	18 118	—	18 118	3,2
Consommation de base et discrétionnaire	26 053	—	26 053	4,7
Santé	921	—	921	0,2
Services financiers	125 751	250 433	376 184	67,8
Technologie	1 199	—	1 199	0,2
Communications	35 801	—	35 801	6,5
Services publics	14 462	19 538	34 000	6,1
	<b>246 911</b>	<b>307 861</b>	<b>554 772</b>	<b>100,0</b>

## 6) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

### Risque de concentration [suite]

#### Actions par secteur d'activité [suite]

	2015			
	Actions ordinaires \$	Actions privilégiées \$	Total \$	% du total
Énergie	39 618	32 190	71 808	13,3
Matériaux de base	10 014	—	10 014	1,9
Produits industriels	11 609	—	11 609	2,1
Consommation de base et discrétionnaire	19 424	—	19 424	3,6
Santé	2 308	—	2 308	0,4
Services financiers	120 704	243 977	364 681	67,8
Technologie	1 999	—	1 999	0,4
Communications	28 946	—	28 946	5,4
Services publics	7 012	20 350	27 362	5,1
	241 634	296 517	538 151	100,0

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la mutuelle ne puisse faire face à ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, qu'ils aient été prévus ou non.

L'appariement des actifs et des passifs de la mutuelle permet à celle-ci de générer les fonds requis afin d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent dus. Une gestion efficace de la trésorerie permet de minimiser les coûts aux fins de réunir les fonds et de respecter les obligations financières. De plus, près de 100 % des titres obligataires de la mutuelle sont facilement négociables assurant la liquidité de la mutuelle. Enfin, des facilités de crédit sont disponibles pour pallier des besoins inattendus de liquidité.

L'exposition maximale au risque de liquidité auquel fait face la mutuelle pour ses instruments financiers et ses contrats d'assurance est la suivante en fonction des échéances contractuelles :

	De moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	De 6 ans à 10 ans \$	De plus de 10 ans \$	Aucune date d'échéance \$	Total \$
Provision pour sinistres et frais de règlement	194 209	136 949	26 653	2 061	—	359 872
Autres passifs financiers	261 239	—	—	—	41 376	302 615
Dettes à long terme	533	2 355	12 133	—	—	15 021
	455 981	139 304	38 786	2 061	41 376	677 508

## 7) ACTIF DE RÉASSURANCE

Pour réduire le risque relié aux prestations et sinistres d'assurance, les sociétés d'assurance ont des ententes de réassurance pour les contrats dont le capital assuré et la couverture d'assurance dépassent certains maximums, de même que des ententes de réassurance permettant de partager sur une base proportionnelle certains risques avec des réassureurs. Les sociétés d'assurance et de réassurance partagent entre elles les risques.

L'incapacité des réassureurs à respecter leurs obligations pourrait se traduire par des pertes pour les sociétés cédantes. Celles-ci se sont dotées d'un processus d'examen afin de vérifier la solvabilité des compagnies auxquelles elles cèdent. Les sociétés n'ont eu connaissance d'aucune information leur laissant croire à l'insolvabilité d'un réassureur avec qui elles transigent en ce moment, de sorte qu'aucune provision n'a été constituée au titre des créances douteuses. De plus, elles font affaire avec plusieurs réassureurs permettant ainsi de réduire à un niveau non significatif le risque de concentration et de couverture de réassurance auprès des réassureurs.

	2016	2015
Actif de réassurance	\$	\$
Assurance de personnes [note 13]	240 112	230 232
Assurance de dommages [note 13]	11 000	15 901
	251 112	246 133

## 7) ACTIF DE RÉASSURANCE [suite]

Le tableau suivant montre l'incidence de la réassurance cédée à l'externe sur l'état des résultats.

	Assurance de personnes <sup>1</sup>		Assurance de dommages		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Diminution des primes d'assurance et de primes acquises	(62 726)	(58 530)	(27 955)	(28 405)	(90 681)	(86 935)
Diminution (augmentation) des prestations et sinistres bruts	35 879	30 867	(1 616)	4 193	34 263	35 060
Variation des provisions techniques	9 880	11 803	—	—	9 880	11 803
Diminution des commissions	13 037	11 885	1 715	1 815	14 752	13 700
Incidence défavorable avant impôts sur le résultat	(3 930)	(3 975)	(27 856)	(22 397)	(31 786)	(26 372)

1. Cette incidence ne représente pas l'impact global de la réassurance sur le résultat, car elle ne prend pas en compte la fluctuation de valeur marchande en lien avec la réduction des actifs provenant de la réassurance.

### Réassurance – Dommages

Les sociétés effectuent des opérations de réassurance concernant les nouvelles polices émises de même que les renouvellements de polices au cours des exercices 2016 et 2015, ainsi que les sinistres survenus s'y rapportant.

Le tableau suivant montre les rétentions nettes et les limites de réassurance en fonction de la nature du risque des sociétés.

	2016	2015
	\$	\$
<b>Sinistres de risques individuels</b>		
Rétentions nettes :		
Biens :		
– Assurance des particuliers	2 250	2 000
– Assurance des entreprises	2 250	2 000
Responsabilité civile	2 250	2 250
<b>Sinistres de plusieurs risques et catastrophes</b>		
Rétentions nettes	7 500	7 500
Limites de réassurance	400 000	375 000

## 8) AUTRES ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS

	2016	2015
	\$	\$
<b>Autres actifs financiers</b>		
<b>Détenus à des fins de transaction</b>		
Droits conservés sur titrisation [note 12]	5 085	4 226
Encaisse en fidéicomis	2 472	2 865
	7 557	7 091
<b>Prêts et créances</b>		
Produits de placements à recevoir	19 490	16 413
Sommes à recevoir des réassureurs – secteur assurance de personnes	11 302	8 488
Sommes à recevoir des réassureurs – secteur assurance de dommages	3 662	3 253
Subrogations [note 13]	21 807	19 649
Autres débiteurs	24 132	18 035
Solde de prix de vente à recevoir	2 145	2 574
	82 538	68 412
	90 095	75 503
<b>Autres actifs</b>		
Frais d'acquisition de primes différés	53 877	53 757
Charges payées d'avance	12 920	13 362
Crédits d'impôt	1 963	1 217
	68 760	68 336

## 8) AUTRES ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS [suite]

### Frais d'acquisition de primes différés

	2016	2015
	\$	\$
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	53 757	52 193
Augmentation	98 234	95 679
Amortissement	(98 114)	(94 115)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>53 877</b>	<b>53 757</b>

## 9) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	2016	2015
	\$	\$
<b>Charge d'impôt comptabilisée dans l'état consolidé des résultats :</b>		
Impôt exigible	13 415	20 775
Impôt différé (recouvré)	(9 578)	(14 530)
	<b>3 837</b>	<b>6 245</b>

	2016	2015
	\$	\$
<b>Charge d'impôt comptabilisée dans l'état consolidé des résultats attribuée :</b>		
Aux membres de la mutuelle	219	(2 257)
Aux titulaires de contrats avec participation	614	4 823
Aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	3 004	3 679
	<b>3 837</b>	<b>6 245</b>

	2016	2015
	\$	\$
<b>Charge (recouvrement) d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global :</b>		
Impôt exigible (recouvré)	9 201	(12 536)
Impôt différé	1 379	2 072
	<b>10 580</b>	<b>(10 464)</b>

	2016	2015
	\$	\$
<b>Charge (recouvrement) d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global attribuée :</b>		
Aux membres de la mutuelle	8 964	(8 276)
Aux titulaires de contrats avec participation	(8)	(202)
Aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	1 624	(1 986)
	<b>10 580</b>	<b>(10 464)</b>

## 9) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT [suite]

La charge d'impôt diffère de la charge qui serait établie par les lois applicables au Canada pour les raisons suivantes :

	2016		2015	
	\$	%	\$	%
Résultat avant impôts	49 007		61 623	
Charge d'impôt fondée sur les taux statutaires	13 183	26,9	16 576	26,9
Augmentation (diminution) de la charge découlant des éléments suivants :				
Produits non imposables	(13 219)	(27,0)	(11 617)	(18,8)
Ajustement au titre des années antérieures	2 074	4,2	(711)	(1,2)
Incidence des variations du taux d'imposition pratiquement en vigueur	553	1,1	—	—
Autres	40	0,1	615	1,0
	2 631	5,3	4 863	7,9
Impôts sur les produits de placements	1 206	2,5	1 382	2,2
Impôts sur le résultat et taux effectifs	3 837	7,8	6 245	10,1

L'incidence fiscale des différences temporaires qui donnent lieu aux actifs et aux passifs d'impôt différé se compose comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actifs d'impôt différé</b>		
Provisions techniques	61 633	39 841
Provision pour sinistres et frais de règlement	4 383	4 071
Autres passifs	9 878	9 301
Avantages futurs du personnel	29 888	25 924
Pertes fiscales inutilisées	1 062	1 549
Autres	5 750	5 280
	112 594	85 966
<b>Passifs d'impôt différé</b>		
Avances sur contrats	10 471	9 576
Immeubles de placements	15 562	14 358
Placement dans une coentreprise	4 480	3 711
Immobilisations corporelles	11 681	7 639
Immobilisations incorporelles	24 281	14 618
Autres placements	6 748	4 300
Gains nets reportés fiscaux	5 483	6 520
Autres	2 700	2 255
	81 406	62 977
<b>Actifs d'impôt différé, montant net</b>	31 188	22 989
<b>Présentés comme :</b>		
Actifs d'impôt différé	42 475	42 811
Passifs d'impôt différé	11 287	19 822

La mutuelle bénéficie de pertes fiscales antérieures cumulées provenant des opérations d'une filiale s'élevant à 17 821 \$ disponibles pour compenser des impôts payables dans le futur. L'échéance du report des pertes fiscales cumulées s'étalera de 2019 à 2035.

Les actifs d'impôt différé afférents à la récupération de ses pertes fiscales n'ont pas été comptabilisés aux livres de la mutuelle compte tenu qu'il n'est pas probable que la filiale dispose de résultats imposables futurs permettant l'utilisation de ses pertes fiscales cumulées.

## 10) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains \$	Immeubles à usage propre \$	Ameublement et autres \$	Équipement informatique \$	Améliorations locatives \$	Total \$
<b>Coût</b>						
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	11 378	127 272	23 062	48 632	6 266	216 610
Acquisitions	—	140	444	2 908	1 606	5 098
Dispositions	—	—	(59)	(299)	(434)	(792)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	11 378	127 412	23 447	51 241	7 438	220 916
Acquisitions	—	92	1 579	2 108	2 336	6 115
Dispositions	—	—	(2)	(125)	(129)	(256)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>11 378</b>	<b>127 504</b>	<b>25 024</b>	<b>53 224</b>	<b>9 645</b>	<b>226 775</b>
<b>Amortissement cumulé</b>						
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>		6 412	16 016	41 792	4 332	68 552
Amortissement		2 456	1 131	4 108	639	8 334
Dispositions		—	(59)	(299)	(434)	(792)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>		8 868	17 088	45 601	4 537	76 094
Amortissement		2 478	1 287	3 422	572	7 759
Dispositions		—	(2)	(125)	(94)	(221)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>		<b>11 346</b>	<b>18 373</b>	<b>48 898</b>	<b>5 015</b>	<b>83 632</b>
<b>Valeur nette comptable</b>						
<b>31 décembre 2016</b>	<b>11 378</b>	<b>116 158</b>	<b>6 651</b>	<b>4 326</b>	<b>4 630</b>	<b>143 143</b>
<b>31 décembre 2015</b>	11 378	118 544	6 359	5 640	2 901	144 822



## 11) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

### Immobilisations incorporelles

Les éléments des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

	Durée d'utilité indéterminée	Durée d'utilité déterminée				Total \$
	Marques de commerce \$	Clientèle et réseaux de distribution \$	Logiciels acquis \$	Logiciels développés à l'interne \$	Logiciels en développement \$	
<b>Coût</b>						
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	12 639	39 855	33 510	39 452	53 075	178 531
Acquisitions	—	—	2 287	60	25 704	28 051
Développement à l'interne	—	—	—	—	9 700	9 700
Dispositions	—	(3 943)	—	—	—	(3 943)
Transferts de logiciels en développement vers les logiciels	—	—	2 436	6 843	(9 279)	—
Crédits d'impôt et autres variations	—	—	—	1 230	(321)	909
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	12 639	35 912	38 233	47 585	78 879	213 248
Acquisitions	<b>4 548</b>	—	<b>6 277</b>	<b>763</b>	<b>19 143</b>	<b>30 731</b>
Développement à l'interne	—	—	—	—	<b>5 167</b>	<b>5 167</b>
Dispositions	—	—	(185)	(12)	—	(197)
Radiation	—	—	—	—	(2 053)	(2 053)
Transferts de logiciels en développement vers les logiciels	—	—	72	91 170	(91 242)	—
Crédits d'impôt et autres variations	—	—	(157)	(122)	(986)	(1 265)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>17 187</b>	<b>35 912</b>	<b>44 240</b>	<b>139 384</b>	<b>8 908</b>	<b>245 631</b>
<b>Amortissement cumulé</b>						
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>		31 388	16 093	18 254	—	65 735
Amortissement		2 100	3 513	2 480	—	8 093
Dispositions		(3 943)	—	—	—	(3 943)
Crédits d'impôt et autres variations		—	—	402	—	402
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>		29 545	19 606	21 136	—	70 287
Amortissement		<b>1 519</b>	<b>4 459</b>	<b>3 715</b>	—	<b>9 693</b>
Dispositions		—	(185)	(12)	—	(197)
Crédits d'impôt et autres variations		—	—	(89)	—	(89)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>		<b>31 064</b>	<b>23 880</b>	<b>24 750</b>	—	<b>79 694</b>
<b>Valeur nette comptable</b>						
<b>31 décembre 2016</b>	<b>17 187</b>	<b>4 848</b>	<b>20 360</b>	<b>114 634</b>	<b>8 908</b>	<b>165 937</b>
<b>31 décembre 2015</b>	12 639	6 367	18 627	26 449	78 879	142 961

### Goodwill

	2016	2015
	\$	\$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre</b>	<b>102 572</b>	102 572

## 11) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL [suite]

### Test de dépréciation

La mutuelle effectue des tests de dépréciation annuels pour le goodwill ainsi qu'un test de dépréciation pour les marques de commerce. Les tests ont été faits en date du 30 septembre 2016.

Le tableau ci-dessous présente le goodwill et les marques de commerce par groupe d'unités génératrices de trésorerie et les hypothèses significatives ayant été utilisées pour l'évaluation de ces actifs au sein de leur groupe d'UGT.

	Goodwill \$	Marques de commerce \$	Hypothèses	
			Taux d'actualisation avant impôts %	Taux de croissance de la valeur terminale %
<b>Assurance de personnes</b>				
31 décembre 2016	57 315	10 739	12,1 et 17,9	2,0 et 4,0
31 décembre 2015	57 315	10 739	12,6 et 18,0	2,0 et 4,0
<b>Assurance de dommages</b>				
31 décembre 2016	45 257	6 448	12,7 et 18,7	2,0 et 4,0
31 décembre 2015	45 257	1 900	12,6	4,0
<b>Total</b>				
31 décembre 2016	102 572	17 187		
31 décembre 2015	102 572	12 639		

La valeur recouvrable de chaque unité de trésorerie est basée sur la valeur d'utilité. La mutuelle a utilisé une méthode d'évaluation actuarielle aux fins des tests de dépréciation. Selon cette méthode, la valeur est établie à partir d'une projection des résultats futurs qui devraient se réaliser dans l'avenir. Les résultats futurs sont basés sur les budgets et un plan financier approuvés par la direction, couvrant une période de cinq ans. La direction a fondé ses projections sur une analyse approfondie des marchés et des projets en cours d'implantation au sein de chacune des unités de trésorerie. Cette valeur reflète donc la valeur économique du potentiel de profit de chaque UGT selon certaines hypothèses. Les principales hypothèses utilisées sont le taux de croissance de la valeur terminale et le taux d'actualisation avant impôts. Le modèle repose aussi sur d'autres hypothèses telles que le taux de croissance des revenus, le taux d'inflation des charges, la commercialisation des nouveaux produits et la synergie d'opération. Les résultats des tests de dépréciation indiquent que les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie excèdent la valeur comptable de sorte qu'aucune perte de valeur du goodwill ou des immobilisations incorporelles n'a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

## 12) TITRISATION

Au cours de l'exercice, la mutuelle a titrisé des prêts hypothécaires résidentiels. Le tableau suivant présente le sommaire des soldes afférents à la titrisation.

	2016	2015
	\$	\$
<b>Droits conservés inscrits à titre d'autres actifs financiers</b>		
TH-LNH	5 085	4 226
<b>Prêts hypothécaires titrisés et décomptabilisés</b>		
TH-LNH	362 536	320 623
<b>Obligations hypothécaires en fiducie décomptabilisées</b>		
TH-LNH	368 650	320 339
<b>Prêts hypothécaires en souffrance depuis plus de 90 jours garantis par la SCHL</b>		
TH-LNH	303	535

### Opérations de titrisation

	2016	2015
	TH-LNH \$	TH-LNH \$
Produits de nouvelles opérations de titrisation	107 345	102 664
Frais liés aux transactions	(227)	(153)
Produits nets	107 118	102 511
Pertes avant impôts	(25)	(282)
Flux de trésorerie provenant des droits conservés sur les opérations de titrisation et les instruments financiers afférents	1 079	462
Résultats nets afférents à l'ensemble des activités de titrisation	1 054	180

## 12) TITRISATION [suite]

### Hypothèses clés

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur des prêts cédés et des droits conservés à la date de titrisation s'établissent comme suit :

	2016	2015
	%	%
Taux de remboursement anticipé	20,5	21,7
Marge excédentaire	1,4	1,3
Taux d'actualisation	1,4	1,5

Au 31 décembre 2016, la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à des changements défavorables de 10 % et 20 % dans les hypothèses clés s'établit comme suit :

### Sensibilité des hypothèses clés à des changements défavorables

	2016		2015	
	Hypothèse %	Incidence sur la juste valeur \$	Hypothèse %	Incidence sur la juste valeur \$
<b>Taux de remboursement anticipé</b>				
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	22,5	(178)	23,9	(159)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	24,6	(351)	26,1	(313)
<b>Marge excédentaire (déduction faite des pertes sur créances)</b>				
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	1,2	(533)	1,2	(449)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	1,1	(977)	1,1	(823)
<b>Taux d'actualisation</b>				
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	1,5	(13)	1,7	(11)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	1,7	(26)	1,8	(22)

Ces données relatives à la sensibilité sont fondées sur des hypothèses et devraient être considérées avec prudence. Comme l'indiquent les chiffres du tableau, l'incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 % ne peut généralement pas être extrapolée parce que la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur peut ne pas être linéaire. Également, dans ce tableau, l'incidence de la variation d'une hypothèse individuelle sur la juste valeur des droits conservés est considérée séparément, sans modification des autres hypothèses. Habituellement, la variation d'un facteur donné pourrait entraîner la variation d'un autre facteur, et donc accroître ou réduire le degré de sensibilité.

## 13) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE

### Assurance de personnes

Les conseils d'administration nomment l'actuaire désigné qui est chargé de procéder à l'évaluation du passif des contrats d'assurance de personnes selon la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière et d'émettre une opinion sur leur caractère approprié pour rencontrer toutes les obligations envers les assurés à la date de l'état de la situation financière. De plus, l'actuaire désigné doit faire rapport annuellement aux conseils d'administration sur la suffisance du capital de ces sociétés.

Les éléments composant le passif des contrats d'assurance de personnes sont présentés ci-après :

	2016	2015
	\$	\$
Provisions techniques brutes	3 726 449	3 348 259
Provisions pour prestations encourues	56 760	46 128
Provisions pour ristournes	27 799	14 925
Sommes en dépôt des titulaires de contrats	91 313	90 784
	3 902 321	3 500 096

### 13) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

#### Assurance de personnes [suite]

Au 31 décembre, le passif des contrats d'assurance de personnes et les éléments d'actif supportant ce passif se composent comme suit :

Passif des contrats d'assurance de personnes	2016				
	Avec participation \$	Sans participation \$	Total avant réassurance cédée \$	Réassurance cédée \$	Total net \$
<b>Individuel</b>					
Vie et maladie	796 685	722 928	1 519 613	118 906	1 400 707
Rentes	952	1 636 671	1 637 623	—	1 637 623
<b>Collectif</b>					
Vie et maladie	—	737 799	737 799	121 206	616 593
Rentes	—	7 286	7 286	—	7 286
	<b>797 637</b>	<b>3 104 684</b>	<b>3 902 321</b>	<b>240 112</b>	<b>3 662 209</b>

Passif des contrats d'assurance de personnes	2015				
	Avec participation \$	Sans participation \$	Total avant réassurance cédée \$	Réassurance cédée \$	Total net \$
<b>Individuel</b>					
Vie et maladie	780 594	703 108	1 483 702	118 293	1 365 409
Rentes	1 056	1 333 581	1 334 637	—	1 334 637
<b>Collectif</b>					
Vie et maladie	—	676 594	676 594	111 939	564 655
Rentes	—	5 163	5 163	—	5 163
	<b>781 650</b>	<b>2 718 446</b>	<b>3 500 096</b>	<b>230 232</b>	<b>3 269 864</b>

Actif supportant le passif des contrats d'assurance de personnes	2016				
	Individuel		Collectif		Total \$
	Vie et maladie \$	Rentes \$	Vie et maladie \$	Rentes \$	
<b>Avec participation</b>					
Obligations	586 356	637	—	—	586 993
Avances sur contrats	35 223	51	—	—	35 274
Immeubles de placements	70 614	102	—	—	70 716
Immeubles à usage propre et terrains	83 147	120	—	—	83 267
Placements dans des sociétés en commandite	27 988	41	—	—	28 029
Autres	617	1	—	—	618
	<b>803 945</b>	<b>952</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>804 897</b>
<b>Sans participation</b>					
Obligations	440 969	144 838	246 636	2 915	835 358
Actions	21 723	131 748	70 495	833	224 799
Fonds communs de placement	2 312	971 967	28 140	333	1 002 752
Prêts hypothécaires	910	302 301	131 380	1 553	436 144
Avances sur contrats	4 282	—	—	—	4 282
Immeubles de placements	35 724	14 305	9 066	107	59 202
Immeubles à usage propre et terrains	8 483	90	—	—	8 573
Placements dans des sociétés en commandite	70 061	9 674	20 117	238	100 090
Autres	12 298	61 748	110 759	1 307	186 112
	<b>596 762</b>	<b>1 636 671</b>	<b>616 593</b>	<b>7 286</b>	<b>2 857 312</b>
	<b>1 400 707</b>	<b>1 637 623</b>	<b>616 593</b>	<b>7 286</b>	<b>3 662 209</b>
Réassurance cédée	118 906	—	121 206	—	240 112
<b>Total avant réassurance cédée</b>	<b>1 519 613</b>	<b>1 637 623</b>	<b>737 799</b>	<b>7 286</b>	<b>3 902 321</b>

### 13) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

#### Assurance de personnes [suite]

Actif supportant le passif des contrats d'assurance de personnes	2015				Total \$
	Individuel		Collectif		
	Vie et maladie \$	Rentes \$	Vie et maladie \$	Rentes \$	
<b>Avec participation</b>					
Obligations	583 292	759	—	—	584 051
Avances sur contrats	32 455	47	—	—	32 502
Immeubles de placements	69 745	101	—	—	69 846
Immeubles à usage propre et terrains	84 667	123	—	—	84 790
Placements dans des sociétés en commandite	17 846	26	—	—	17 872
	788 005	1 056	—	—	789 061
<b>Sans participation</b>					
Obligations	452 180	128 803	181 220	1 647	763 850
Actions	22 169	144 669	67 798	616	235 252
Fonds communs de placement	2 157	655 268	26 698	243	684 366
Prêts hypothécaires	1 570	309 603	132 589	1 205	444 967
Avances sur contrats	3 049	—	—	—	3 049
Immeubles de placements	35 054	14 062	—	—	49 116
Immeubles à usage propre et terrains	8 558	88	—	—	8 646
Placements dans des sociétés en commandite	49 664	6 512	13 269	121	69 566
Autres	3 003	74 576	143 081	1 331	221 991
	577 404	1 333 581	564 655	5 163	2 480 803
	1 365 409	1 334 637	564 655	5 163	3 269 864
Réassurance cédée	118 293	—	111 939	—	230 232
<b>Total avant réassurance cédée</b>	<b>1 483 702</b>	<b>1 334 637</b>	<b>676 594</b>	<b>5 163</b>	<b>3 500 096</b>

La juste valeur des actifs supportant le passif avant réassurance cédée est estimée à 3 666 643 \$ [2015 : 3 276 765 \$].

#### Hypothèses

Dans le calcul du passif des contrats d'assurance de personnes, les hypothèses sont d'abord établies selon les meilleures estimations de l'actuaire désigné au moment de l'évaluation pour la durée des contrats à l'égard de nombreuses variables notamment la mortalité, la morbidité, le rendement des placements, les frais de gestion des contrats, la charge d'impôt différé, les déchéances des contrats et les participations aux titulaires de contrats. Les hypothèses sont revues périodiquement et reflètent l'expérience passée la plus récente de même que les données courantes des sociétés d'assurance de personnes. Dans certains cas, les données de l'industrie sont utilisées. L'actuaire désigné ajoute ensuite à ces meilleures estimations des marges pour écarts défavorables qui prennent en considération l'incertitude entourant la détermination des meilleures estimations.

Les méthodes qui servent à établir les hypothèses les plus importantes sont décrites ci-après.

#### Mortalité

La mortalité est la survenance de décès dans une population donnée. La mortalité constitue une hypothèse clé relativement à l'assurance vie et à certaines formes de rentes.

Pour la mortalité en assurance vie, l'hypothèse provient d'une combinaison de la plus récente expérience des sociétés d'assurance de personnes et de l'expérience récente de l'industrie publiée par l'Institut canadien des actuaires. En assurance vie individuelle, l'hypothèse est différente selon le risque de tabagisme, la classification à la sélection de même que l'âge atteint des assurés.

Pour la mortalité en rentes, l'hypothèse provient de l'expérience la plus récente de l'industrie publiée par l'Institut canadien des actuaires ajustée pour refléter les affaires des sociétés d'assurance de personnes. De plus, l'hypothèse utilisée incorpore une amélioration du niveau actuel de la mortalité.

Une augmentation de 2 % de la mortalité pour tous les assurés des sociétés d'assurance de personnes entraînerait une augmentation du passif des contrats d'assurance de personnes et une baisse du résultat net des sociétés d'assurance de personnes de 3 875 \$ [2015 : 4 121 \$]. Une diminution de 2 % de la mortalité pour tous les assurés des sociétés d'assurance de personnes entraînerait une diminution du passif des contrats d'assurance de personnes et une hausse du résultat net des sociétés d'assurance de personnes de 3 779 \$ [2015 : 3 856 \$].

#### Morbidité

La morbidité représente la survenance d'accidents ou de maladies parmi les risques assurés.

Concernant la morbidité, l'hypothèse est fondée sur des tables conçues par l'industrie, modifiées en fonction de l'expérience récente des sociétés d'assurance de personnes. Les hypothèses sont différentes selon la région géographique, la durée depuis le début de l'invalidité, l'âge et le sexe.

### 13) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

#### Assurance de personnes [suite]

##### Hypothèses [suite]

##### **Morbidité [suite]**

Une augmentation de 5 % de l'incidence de la morbidité et une diminution de 5 % des taux de terminaison entraîneraient une augmentation du passif des contrats d'assurance de personnes et une baisse du résultat net des sociétés d'assurance de personnes de 31 585 \$ [2015 : 33 656 \$]. Une diminution de 5 % de l'incidence de la morbidité et une augmentation de 5 % des taux de terminaison entraîneraient une diminution du passif des contrats d'assurance de personnes et une hausse du résultat net des sociétés d'assurance de personnes de 28 176 \$ [2015 : 30 012 \$].

##### **Rendement des placements**

Les sociétés d'assurance de personnes détiennent des éléments d'actif qui supportent les passifs des contrats d'assurance de personnes. Les taux de rendement prévus de ces éléments d'actif sont estimés compte tenu des perspectives économiques actuelles, de la politique d'investissement des sociétés ainsi que des flux monétaires prévus par ligne d'affaires.

Il n'y a aucun actif supportant le passif des contrats d'assurance de personnes qui est classé disponible à la vente, ce qui assure un appariement comptable des produits de placements et de la variation des provisions techniques constatés à l'état des résultats. Quant au passif des contrats d'assurance de personnes, autre que les provisions techniques, le non-appariement comptable s'avère faible.

Afin de tenir compte du risque de taux d'intérêt, soit la perte financière pouvant résulter de la variation du niveau des taux d'intérêt, les sociétés harmonisent chaque groupe d'éléments d'actif aux passifs des contrats d'assurance de personnes qu'ils soutiennent. Cet appariement, qui consiste à gérer l'écart de durée entre les éléments d'actif et de passif ainsi que les flux monétaires nets projetés, permet de minimiser la perte potentielle reliée au risque de taux d'intérêt.

Sans tenir compte de cet appariement, une baisse immédiate de 1 % sur toute la courbe de rendement réduirait le résultat net de 22 225 \$ [2015 : 33 092 \$], tandis qu'une hausse immédiate de 1 % sur toute la courbe de rendement augmenterait le résultat net de 22 272 \$ [2015 : 32 642 \$].

Les sociétés gèrent le risque de crédit en appliquant des règles précises en matière de crédit et de souscription ainsi que des limites globales aux placements de chaque émetteur qui s'inscrivent dans leurs portefeuilles. Une provision pour prêts douteux a été établie en réduction de la valeur de ces prêts. Par ailleurs, les provisions techniques comprennent une somme destinée à couvrir les éventuels défauts de paiement au titre des éléments d'actif détenus actuellement par les sociétés. Les éventuels défauts de paiement sont considérés au moyen d'une réduction du rendement prévu de l'actif. La diminution affectée au rendement est fonction du risque que représente chaque catégorie d'actif à l'égard du défaut de paiement.

##### **Frais de gestion des contrats**

Les frais de gestion des contrats sont établis à partir d'études internes de répartition des coûts des sociétés d'assurance de personnes et sont basés sur les frais généraux réels ou ceux budgétisés pour la prochaine année financière. Ces frais sont indexés pour les années à venir.

Une augmentation de 5 % des frais de gestion réduirait le résultat net de 10 022 \$ [2015 : 9 836 \$].

##### **Impôt différé**

Les provisions techniques comprennent des sommes permettant de constater le caractère productif d'intérêt des actifs supportant le passif d'impôt différé porté à l'état consolidé de la situation financière. Au 31 décembre 2016, la provision technique est réduite d'un montant de 12 475 \$ [2015 : 7 522 \$] relativement à l'impact de cette actualisation et n'est établie que pour des passifs d'impôt différé reliés à des passifs des contrats d'assurance de personnes.

##### **Déchéances des contrats**

Les titulaires de contrats peuvent laisser leur contrat en déchéance avant l'expiration de la couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en rachetant le contrat en contrepartie de la valeur de rachat, selon le cas.

Les hypothèses relatives aux déchéances sont basées sur l'étude de l'expérience récente des sociétés d'assurance de personnes pour chacune des lignes d'affaires.

Une détérioration de 10 % des hypothèses relatives aux déchéances entraînerait une baisse du résultat net de 27 548 \$ [2015 : 26 189 \$].

##### **Participations aux titulaires de contrats**

Les provisions techniques comprennent des montants relatifs aux participations futures à être versées aux titulaires de contrats. Les échelles de participations utilisées sont cohérentes avec les attentes raisonnables des titulaires de contrats et les hypothèses utilisées dans l'évaluation des provisions techniques.

##### **Marges pour écarts défavorables**

Les hypothèses de base utilisées pour l'établissement des passifs des contrats d'assurance de personnes représentent les meilleures estimations à l'égard d'un éventail de résultats possibles. Chaque hypothèse doit inclure en supplément une marge pour écarts défavorables afin de reconnaître l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures estimations et de tenir compte d'une détérioration possible des résultats techniques. Ces marges donnent ainsi une meilleure assurance que les passifs des contrats d'assurance de personnes sont suffisants pour payer les prestations à venir.

Des normes minimales sont prescrites par l'Institut canadien des actuaires pour l'établissement de la marge reliée à l'hypothèse d'intérêt. Les marges pour les autres hypothèses doivent se situer à l'intérieur d'une fourchette prescrite par l'Institut canadien des actuaires et sont déterminées en fonction du profil de risque des sociétés d'assurance en regard de chaque hypothèse.

### 13) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

#### Assurance de personnes [suite]

##### Variation des provisions techniques nettes

	2016	2015
	\$	\$
<b>Solde au début</b>	<b>3 118 027</b>	2 894 891
<b>Variation due</b>		
Au passage du temps	21 140	(24 452)
Aux nouvelles affaires	338 967	269 662
Aux changements apportés aux hypothèses et aux méthodes	8 203	(22 074)
	<b>368 310</b>	223 136
<b>Solde à la fin</b>	<b>3 486 337</b>	3 118 027
Provisions techniques brutes	3 726 449	3 348 259
Actif de réassurance [note 7]	240 112	230 232
Provisions techniques nettes	<b>3 486 337</b>	3 118 027

Les principaux changements apportés aux hypothèses actuarielles se détaillent comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Mortalité	(6 203)	(29 046)
Rendement des placements	6 347	9 518
Méthodes et autres	8 059	(2 546)
	<b>8 203</b>	(22 074)

En 2016, les principaux changements apportés aux hypothèses et méthodes concernent les hypothèses économiques, incluant la variation de la juste valeur des actifs, la mortalité ainsi que la considération d'une réserve pour insuffisance de primes.

##### Risques d'assurance de personnes

La mutuelle accepte des risques d'assurance par la vente de contrats d'assurance à ses assurés. Le risque se traduit par la concrétisation d'un événement assuré de façon différente que celle anticipée. La sélection, la tarification et la réassurance sont des moyens pour minimiser ces écarts.

Le risque d'assurance individuelle de la mutuelle n'est pas concentré dans une région ou un produit particulier. Le traité de réassurance catastrophes permet de gérer la concentration des risques, plus spécifiquement celle reliée aux affaires collectives. Une analyse est produite annuellement pour réviser le niveau de concentration et ainsi ajuster la couverture requise du traité catastrophes.

L'évaluation des provisions techniques associées aux contrats d'assurance est complexe et nécessite l'utilisation de plusieurs hypothèses et méthodes d'évaluation. Les hypothèses les plus sensibles pour la mutuelle sont celles relatives à la mortalité, la morbidité et l'environnement économique. Lors de la production annuelle de l'examen dynamique de la suffisance du capital, des tests de sensibilité sont effectués afin de mieux cerner la volatilité à laquelle la mutuelle est sujette et ainsi lui permettre d'établir des mécanismes d'atténuation.

La mutuelle est aussi exposée aux risques de crédit et de liquidité dans le cadre du transfert de risques effectué avec ses différents réassureurs. Pour pallier ce risque, la mutuelle prend soin de diversifier les réassureurs avec qui elle transige. Elle valide aussi annuellement, ou plus fréquemment si le besoin est présent, la solidité financière de ses réassureurs et n'accepte pas de réassureurs ayant une cote de crédit inférieure à A- selon Standard and Poor's ou AM Best.

Les sorties (entrées) de fonds prévues liées au passif des contrats d'assurance de personnes net de la réassurance cédée s'illustrent ainsi :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et après	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Vie et maladie – Individuel	20 954	(5 615)	6 376	12 983	21 733	1 344 276	1 400 707
Rentes – Individuel	171 254	114 117	116 374	123 313	133 121	979 444	1 637 623
Vie et maladie – Collectif	211 914	55 534	46 661	39 287	33 973	229 224	616 593
Rentes – Collectif	322	374	405	451	485	5 249	7 286
	<b>404 444</b>	<b>164 410</b>	<b>169 816</b>	<b>176 034</b>	<b>189 312</b>	<b>2 558 193</b>	<b>3 662 209</b>

### 13) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

#### Assurance de dommages

Les provisions actuarielles sont établies de manière à refléter l'estimation du plein montant du passif total associé aux engagements au titre des contrats d'assurance à la date de l'état consolidé de la situation financière, incluant les sinistres survenus mais non déclarés. Le montant ultime du règlement du passif différera des meilleures estimations pour diverses raisons, notamment l'obtention de renseignements supplémentaires sur les faits et les circonstances entourant les sinistres. Il n'y a aucune insuffisance de primes à la date de clôture de l'état consolidé de la situation financière.

Les éléments composant le passif des contrats d'assurance de dommages sont présentés ci-après :

	2016	2015
	\$	\$
Primes non acquises	692 843	672 358
Provision pour sinistres et frais de règlement	359 872	334 676
	<b>1 052 715</b>	<b>1 007 034</b>

#### Primes non acquises

Le tableau suivant répartit les primes non acquises par secteur d'activité.

	2016		
	Primes non acquises brutes	Réassurance cédée	Primes non acquises nettes
	\$	\$	\$
<b>Assurance des particuliers</b>			
Automobile :			
Responsabilité civile	157 562	—	157 562
Accident	13 715	—	13 715
Autres	229 420	—	229 420
Biens et responsabilité civile	203 618	—	203 618
Autres	4 062	—	4 062
	<b>608 377</b>	<b>—</b>	<b>608 377</b>
<b>Assurance des entreprises</b>			
Automobile :			
Responsabilité civile	9 624	—	9 624
Accident	1 669	—	1 669
Autres	8 144	—	8 144
Biens et responsabilité civile	59 789	2 486	57 303
Autres	5 240	1 199	4 041
	<b>84 466</b>	<b>3 685</b>	<b>80 781</b>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>692 843</b>	<b>3 685</b>	<b>689 158</b>

	2015		
	Primes non acquises brutes	Réassurance cédée	Primes non acquises nettes
	\$	\$	\$
<b>Assurance des particuliers</b>			
Automobile :			
Responsabilité civile	151 532	—	151 532
Accident	15 725	—	15 725
Autres	229 094	—	229 094
Biens et responsabilité civile	190 929	—	190 929
Autres	3 981	—	3 981
	<b>591 261</b>	<b>—</b>	<b>591 261</b>
<b>Assurance des entreprises</b>			
Automobile :			
Responsabilité civile	9 289	—	9 289
Accident	1 677	—	1 677
Autres	7 667	—	7 667
Biens et responsabilité civile	57 445	2 205	55 240
Autres	5 019	1 327	3 692
	<b>81 097</b>	<b>3 532</b>	<b>77 565</b>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>672 358</b>	<b>3 532</b>	<b>668 826</b>



### 13) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

#### Assurance de dommages [suite]

##### Variation des primes non acquises

Le tableau suivant présente les variations des primes non acquises au cours de l'exercice.

	2016		
	Primes non acquises brutes \$	Réassurance cédée \$	Primes non acquises nettes \$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>672 358</b>	<b>3 532</b>	<b>668 826</b>
Primes souscrites au cours de l'exercice	923 090	28 108	894 982
Primes gagnées durant l'exercice	(902 605)	(27 955)	(874 650)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>692 843</b>	<b>3 685</b>	<b>689 158</b>

	2015		
	Primes non acquises brutes \$	Réassurance cédée \$	Primes non acquises nettes \$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>645 791</b>	<b>3 937</b>	<b>641 854</b>
Primes souscrites au cours de l'exercice	899 717	28 000	871 717
Primes gagnées durant l'exercice	(873 150)	(28 405)	(844 745)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>672 358</b>	<b>3 532</b>	<b>668 826</b>

##### Provision pour sinistres et frais de règlement

La provision pour sinistres et frais de règlement se détaille comme suit :

	2016	2015
<b>Provision pour sinistres et frais de règlement</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Provision brute pour sinistres et frais de règlement	338 065	315 027
Subrogations	21 807	19 649
	<b>359 872</b>	<b>334 676</b>

Le tableau suivant répartit la provision brute incluant la réassurance assumée et nette pour sinistres et frais de règlement nette des subrogations par secteur d'activité.

	2016		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
<b>Assurance des particuliers</b>			
Automobile :			
Responsabilité civile	91 654	793	90 861
Accident	42 812	1 028	41 784
Autres	32 506	—	32 506
Biens et responsabilité civile	72 490	399	72 091
Autres	1 503	—	1 503
	<b>240 965</b>	<b>2 220</b>	<b>238 745</b>
<b>Assurance des entreprises</b>			
Automobile :			
Responsabilité civile	17 159	260	16 899
Accident	5 871	425	5 446
Autres	1 459	28	1 431
Biens et responsabilité civile	66 164	195	65 969
Autres	6 447	4 187	2 260
	<b>97 100</b>	<b>5 095</b>	<b>92 005</b>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>338 065</b>	<b>7 315</b>	<b>330 750</b>

### 13) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

#### Assurance de dommages [suite]

##### Provision pour sinistres et frais de règlement [suite]

	2015		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
<b>Assurance des particuliers</b>			
Automobile :			
Responsabilité civile	85 412	735	84 677
Accident	41 828	2 617	39 211
Autres	29 780	—	29 780
Biens et responsabilité civile	58 909	33	58 876
Autres	1 567	—	1 567
	217 496	3 385	214 111
<b>Assurance des entreprises</b>			
Automobile :			
Responsabilité civile	15 605	254	15 351
Accident	7 264	410	6 854
Autres	906	30	876
Biens et responsabilité civile	63 226	1 693	61 533
Autres	10 530	6 597	3 933
	97 531	8 984	88 547
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	315 027	12 369	302 658

L'actif de réassurance se détaille comme suit :

	2016	2015
<b>Réassurance cédée</b>	\$	\$
Primes non acquises	3 685	3 532
Provision pour sinistres et frais de règlement	7 315	12 369
	11 000	15 901

##### Variation de la provision pour sinistres et frais de règlement

Le tableau ci-dessous montre la variation de la provision pour sinistres et frais de règlement de la société au cours de l'exercice.

	2016		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	315 027	12 369	302 658
Sinistres subis dans l'année	567 938	2 422	565 516
Évolution favorable des sinistres des années antérieures	(7 634)	(4 184)	(3 450)
Augmentation à la suite de changements du taux d'actualisation	2 279	146	2 133
Total des sinistres subis	562 583	(1 616)	564 199
Sinistres versés	539 545	3 438	536 107
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	338 065	7 315	330 750

### 13) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

#### Assurance de dommages [suite]

##### Variation de la provision pour sinistres et frais de règlement [suite]

	2015		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	291 600	12 941	278 659
Sinistres subis dans l'année	536 165	4 658	531 507
Évolution favorable des sinistres des années antérieures	(5 539)	(375)	(5 164)
Augmentation (diminution) à la suite de changements du taux d'actualisation	1 836	(90)	1 926
<b>Total des sinistres subis</b>	<b>532 462</b>	<b>4 193</b>	<b>528 269</b>
Sinistres versés	509 035	4 765	504 270
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>315 027</b>	<b>12 369</b>	<b>302 658</b>

##### Incidence de la valeur temporelle de l'argent et de la provision pour écart défavorable

Le tableau suivant montre l'incidence de la valeur temporelle de l'argent et de la provision pour écart défavorable sur la valeur comptable de la provision nette pour sinistres et frais de règlement.

	2016		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
<b>Valeur non actualisée</b>	<b>324 661</b>	<b>7 320</b>	<b>317 341</b>
Incidence de la valeur temporelle de l'argent à un taux de 3,8 %	(16 530)	(763)	(15 767)
Provision pour écart défavorable	29 934	758	29 176
<b>Valeur comptable</b>	<b>338 065</b>	<b>7 315</b>	<b>330 750</b>

	2015		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
<b>Valeur non actualisée</b>	<b>303 900</b>	<b>12 520</b>	<b>291 380</b>
Incidence de la valeur temporelle de l'argent à un taux de 3,8 %	(16 349)	(1 038)	(15 311)
Provision pour écart défavorable	27 476	887	26 589
<b>Valeur comptable</b>	<b>315 027</b>	<b>12 369</b>	<b>302 658</b>

Étant donné que la valeur temporelle de l'argent est prise en compte pour établir la provision pour sinistres et frais de règlement, une augmentation ou une diminution du taux d'actualisation entraînerait respectivement une diminution ou une augmentation de la provision pour sinistres et frais de règlement. Une diminution de 1 % du taux d'actualisation aurait une incidence de 4 629 \$ [2015 : 4 507 \$] sur la juste valeur de la provision pour sinistres et frais de règlement et sur le résultat net au 31 décembre 2016.

### 13) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

#### Assurance de dommages [suite]

Le tableau suivant présente les estimations des sinistres et frais de règlement bruts survenus cumulatifs pour les neuf dernières années de survenance et l'évolution subséquente pendant les années ainsi que les paiements cumulatifs actuels. Les estimations de la provision initiale sont évaluées pour déterminer si elles sont excédentaires ou insuffisantes.

#### Déroulé des sinistres bruts

	Année d'accident									Total \$
	2008 \$	2009 \$	2010 \$	2011 \$	2012 \$	2013 \$	2014 \$	2015 \$	2016 \$	
<b>Estimation du montant des sinistres et frais de règlement non actualisé avant réassurance externe déduction faite de la subrogation</b>										
À la fin de l'année d'accident	477 996	365 529	407 719	401 862	398 892	467 411	473 685	494 773	<b>524 333</b>	
<b>Estimations révisées</b>										
Un an plus tard	498 322	373 300	395 484	399 260	402 347	458 654	465 558	486 499		
Deux ans plus tard	505 753	377 671	398 419	401 496	404 542	457 677	464 504			
Trois ans plus tard	512 732	377 504	398 215	400 860	403 557	457 261				
Quatre ans plus tard	514 065	378 256	400 315	399 895	405 787					
Cinq ans plus tard	515 822	379 597	401 127	400 179						
Six ans plus tard	515 766	380 193	400 918							
Sept ans plus tard	516 193	379 218								
Huit ans plus tard	515 002									
<b>Estimations actuelles</b>	<b>515 002</b>	<b>379 218</b>	<b>400 918</b>	<b>400 179</b>	<b>405 787</b>	<b>457 261</b>	<b>464 504</b>	<b>486 499</b>	<b>524 333</b>	<b>4 033 701</b>
<b>Sinistres payés au cours des périodes ultérieures</b>										
À la fin de l'année d'accident	269 616	263 633	267 904	287 935	289 669	331 715	345 093	354 759	<b>376 097</b>	
Un an plus tard	381 338	335 066	348 650	357 135	372 029	418 536	414 960	430 643		
Deux ans plus tard	420 852	351 431	360 306	367 731	380 490	427 678	427 485			
Trois ans plus tard	452 368	359 332	371 719	376 567	389 956	435 687				
Quatre ans plus tard	473 464	366 448	381 802	383 360	394 519					
Cinq ans plus tard	487 779	371 885	387 596	388 881						
Six ans plus tard	499 795	374 075	394 852							
Sept ans plus tard	505 585	375 595								
Huit ans plus tard	508 211									
<b>Paiements cumulatifs actuels</b>	<b>508 211</b>	<b>375 595</b>	<b>394 852</b>	<b>388 881</b>	<b>394 519</b>	<b>435 687</b>	<b>427 485</b>	<b>430 643</b>	<b>376 097</b>	<b>3 731 970</b>
<b>Provision pour sinistres et frais de règlement non actualisée avant réassurance externe</b>	<b>6 791</b>	<b>3 623</b>	<b>6 066</b>	<b>11 298</b>	<b>11 268</b>	<b>21 574</b>	<b>37 019</b>	<b>55 856</b>	<b>148 236</b>	<b>301 731</b>
Provision pour sinistres antérieurs à l'année d'accident 2008, provision pour frais internes et plan de répartition des risques										22 930
Incidence de la valeur temporelle de l'argent et provision pour écart défavorable										13 404
<b>Provision brute pour sinistres et frais de règlement</b>										<b>338 065</b>
<b>(Insuffisance) excédent de la provision initiale par rapport au coût final réestimé au 31 décembre 2016</b>										
Montant	(37 006)	(13 689)	6 801	1 683	(6 895)	10 150	9 181	8 274		
Pourcentage	(7,7)%	(3,7)%	1,7 %	0,4 %	(1,7)%	2,2 %	1,9 %	1,7 %		

### 13) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

#### Assurance de dommages [suite]

Le tableau suivant présente les estimations des sinistres et frais de règlement nets survenus cumulatifs pour les neuf dernières années de survenance et l'évolution subséquente pendant les années ainsi que les paiements cumulatifs actuels. Les estimations de la provision initiale sont évaluées pour déterminer si elles sont excédentaires ou insuffisantes.

#### Déroulé des sinistres nets

	Année d'accident									Total \$
	2008 \$	2009 \$	2010 \$	2011 \$	2012 \$	2013 \$	2014 \$	2015 \$	2016 \$	
<b>Estimation du montant des sinistres et frais de règlement non actualisé après réassurance externe</b>										
À la fin de l'année d'accident	464 245	363 222	397 328	390 459	381 790	449 581	468 986	491 073	<b>522 531</b>	
<b>Estimations révisées</b>										
Un an plus tard	483 402	366 331	383 993	385 332	374 527	445 903	461 234	483 483		
Deux ans plus tard	489 671	368 745	386 572	388 418	377 833	444 940	460 714			
Trois ans plus tard	497 703	367 242	385 922	389 086	376 533	446 450				
Quatre ans plus tard	500 668	367 651	387 703	388 596	378 906					
Cinq ans plus tard	501 986	368 688	387 976	389 128						
Six ans plus tard	502 698	368 459	388 043							
Sept ans plus tard	503 147	367 317								
Huit ans plus tard	501 850									
<b>Estimations actuelles</b>	<b>501 850</b>	<b>367 317</b>	<b>388 043</b>	<b>389 128</b>	<b>378 906</b>	<b>446 450</b>	<b>460 714</b>	<b>483 483</b>	<b>522 531</b>	<b>3 938 422</b>
<b>Sinistres payés au cours des périodes ultérieures</b>										
À la fin de l'année d'accident	264 422	259 014	265 656	283 078	280 553	324 488	343 580	354 329	<b>375 467</b>	
Un an plus tard	370 686	327 561	339 322	347 473	346 699	409 774	412 358	429 568		
Deux ans plus tard	409 055	342 001	350 193	358 057	354 676	417 351	424 455			
Trois ans plus tard	440 752	351 228	360 923	366 714	363 285	425 347				
Quatre ans plus tard	461 678	357 988	371 035	373 174	367 855					
Cinq ans plus tard	475 458	361 335	376 707	378 416						
Six ans plus tard	487 301	363 231	382 974							
Sept ans plus tard	493 038	364 536								
Huit ans plus tard	495 419									
<b>Paiements cumulatifs actuels</b>	<b>495 419</b>	<b>364 536</b>	<b>382 974</b>	<b>378 416</b>	<b>367 855</b>	<b>425 347</b>	<b>424 455</b>	<b>429 568</b>	<b>375 467</b>	<b>3 644 037</b>
<b>Provision pour sinistres et frais de règlement non actualisée après réassurance externe</b>	<b>6 431</b>	<b>2 781</b>	<b>5 069</b>	<b>10 712</b>	<b>11 051</b>	<b>21 103</b>	<b>36 259</b>	<b>53 915</b>	<b>147 064</b>	<b>294 385</b>
Provision pour sinistres antérieurs à l'année d'accident 2008, provision pour frais internes et plan de répartition des risques										<b>22 956</b>
Incidence de la valeur temporelle de l'argent et provision pour écart défavorable										<b>13 409</b>
<b>Provision nette pour sinistres et frais de règlement</b>										<b>330 750</b>
<b>(Insuffisance) excédent de la provision initiale par rapport au coût final réestimé au 31 décembre 2016</b>										
Montant	(37 605)	(4 095)	9 285	1 331	2 884	3 131	8 272	7 590		
Pourcentage	(8,1)%	(1,1)%	2,3 %	0,3 %	0,8 %	0,7 %	1,8 %	1,5 %		

### 13) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

#### Assurance de dommages [suite]

##### Risques d'assurance de dommages

La mutuelle a identifié les risques suivants qui peuvent avoir un impact important sur les résultats, soit le risque que la fréquence et la sévérité des sinistres augmentent significativement, le risque de catastrophes multiples combinées à des défauts de paiement des réassureurs, le risque de mouvement dans le volume primes dans un marché compétitif avec baisses de primes importantes et le risque de développement défavorable des réserves pour sinistres pour les classes d'affaires à déroulement lent.

Des normes de souscription sont édictées et appliquées par la mutuelle. Ces normes permettent de s'assurer que la sélection des risques est diversifiée et en ligne avec les objectifs de la mutuelle. Ensemble, les termes et conditions des contrats ainsi que la tarification permettent de tenir compte de façon appropriée des risques inhérents aux polices souscrites.

L'utilisation de la réassurance joue un rôle essentiel dans la gestion des risques et des exposés de la mutuelle. Divers traités en excédent de sinistres par risque et par événement sont en place afin de limiter l'effet négatif sur les résultats de réclamations importantes, tant au niveau individuel que cumulatif lors d'un événement catastrophique.

Le recours à d'autres types de réassurance (facultative ou traité pour un segment d'affaires donné) est aussi possible pour gérer des risques identifiés spécifiquement.

Une augmentation de 10 % de l'indice de perte net entraînerait une diminution du résultat net et des capitaux propres de 63 900 \$ [2015: 61 800 \$].

##### Concentration de risques

La concentration de risques de la mutuelle est atténuée par l'utilisation de contrat de réassurance, la sélection et la mise en œuvre rigoureuse de stratégie de souscription, lesquelles sont à leur tour principalement atteintes en diversifiant les secteurs d'activité.

La concentration du risque d'assurance par produits est décrite ci-dessous en fonction de la répartition des primes.

	Primes	
	2016	2015
	\$	\$
Assurance individuelle	559 569	487 782
Assurance collective	603 831	579 592
Assurance de dommages	902 758	872 745
	<b>2 066 158</b>	1 940 119

### 14) AUTRES PASSIFS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS

	2016	2015
	\$	\$
<b>Autres passifs financiers</b>		
<b>Détenus à des fins de transaction</b>		
Découvert bancaire	9 938	4 316
Instruments financiers dérivés	10	—
Dépôts en fidéicommiss	2 472	2 865
	<b>12 420</b>	7 181
<b>Autres passifs</b>		
Charges à payer	129 381	137 396
Emprunt à court terme	15 164	—
Autres sommes en dépôt	87 018	91 870
Fonds de fidélisation, de stabilisation et de développement	41 376	37 899
Dépôts pour taxes	4 430	4 261
Sommes à payer aux réassureurs – secteur assurance de personnes	10 658	9 925
Sommes à payer aux réassureurs – secteur assurance de dommages	1 177	990
Autres	991	63
	<b>290 195</b>	282 404
	<b>302 615</b>	289 585
<b>Autres passifs</b>		
Régime de droits à la plus-value des actions à payer	11 130	8 904
Revenus reportés	1 263	1 205
	<b>12 393</b>	10 109

#### 14) AUTRES PASSIFS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS [suite]

La mutuelle offre un régime de droits à la plus-value des actions à certains dirigeants. En vertu de ce régime, les participants ont le droit de recevoir une rémunération en espèces basée sur l'accroissement de la valeur des actions de La Capitale groupe financier inc. en excédent de la valeur initiale déterminée conformément au régime. Les droits doivent être exercés lorsque le participant quitte le poste qui le rend admissible au régime. Les sommes accumulées sont payables selon des modalités qui sont fonction du type de départ du participant [mutation, retraite, invalidité permanente, décès ou départ volontaire] sur une durée maximale de quatre ans après l'année de son départ ou à la fin du trimestre suivant le départ.

La charge de l'exercice relative à ce régime est de 2 534 \$ [2015 : recouvrement de 644 \$].

La juste valeur des droits à la plus-value des actions est estimée aux dates d'octroi au moyen du modèle Black & Scholes. Le modèle utilise les principales hypothèses suivantes :

	2016	2015
Taux d'intérêt sans risque	1,4 %	1,2 %
Volatilité prévue du taux de rendement des actions	6,4 %	6,7 %
Durée moyenne prévue des droits	6,2 ans	6,9 ans

#### 15) AVANTAGES FUTURS DU PERSONNEL

La mutuelle a quatre régimes à prestations définies qui garantissent à la plupart des employés le paiement des prestations de retraite et des régimes à cotisations définies.

Les régimes à prestations définies sont fondés sur le nombre d'années de service et utilisent le salaire moyen de fin de carrière ou des crédits de rentes indexés annuellement. Les prestations de retraite font l'objet chaque année d'une majoration en fonction de l'indice des prix à la consommation sujette à un maximum de 3 %. De façon générale, les employés versent aux régimes de retraite un pourcentage déterminé de leur salaire annuel à titre de cotisation. L'employeur verse le solde nécessaire afin de pourvoir aux obligations des régimes de retraite, tel qu'il est déterminé par les évaluations actuarielles. Ces régimes sont capitalisés. De plus, la mutuelle offre des régimes additionnels non capitalisés aux membres de la direction.

Les régimes à cotisations définies ont été mis en place en 2002 et 2011. La charge de l'exercice pour ces régimes s'élève à 1 224 \$ [2015 : 1 152 \$].

Les autres avantages futurs comprennent les régimes contributifs d'assurance maladie des retraités pour lesquels les cotisations des employés sont ajustées annuellement, les régimes d'assurance vie ainsi que les coûts des célébrations et les départs à la retraite. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les données relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages futurs se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
<b>Obligations au titre des prestations définies</b>				
Solde au début de l'exercice	561 916	519 970	23 158	25 612
Cotisations des employés	11 109	10 861	—	—
Coût des services rendus au cours de l'exercice	24 417	23 689	1 490	2 013
Transferts	112	453	—	—
Coût financier	22 893	21 794	981	1 128
(Gains) pertes actuarielles découlant de l'expérience des régimes	(6 032)	4 433	—	(5 302)
Pertes (gains) actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	24 612	(3 586)	387	414
Prestations versées	(15 880)	(15 698)	(399)	(707)
Impact des changements d'hypothèses	44	—	—	—
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>623 191</b>	<b>561 916</b>	<b>25 617</b>	<b>23 158</b>

Les obligations au titre des prestations définies se répartissent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
Régimes capitalisés	608 030	549 166	—	—
Régimes non capitalisés	15 161	12 750	25 617	23 158
	<b>623 191</b>	<b>561 916</b>	<b>25 617</b>	<b>23 158</b>

## 15) AVANTAGES FUTURS DU PERSONNEL [suite]

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net</b>				
Juste valeur au début de l'exercice	491 591	453 346	—	—
Rendement réel des actifs	38 045	26 029	—	—
Cotisations de l'employeur	15 267	16 600	399	707
Cotisations des employés	11 109	10 861	—	—
Transferts	112	453	—	—
Prestations versées	(15 880)	(15 698)	(399)	(707)
<b>Juste valeur à la fin de l'exercice</b>	<b>540 244</b>	<b>491 591</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
Situation de capitalisation – Déficit	82 947	70 325	25 617	23 158
Incidence sur le plafonnement de l'actif	—	168	—	—
<b>Passif net au titre des prestations définies</b>	<b>82 947</b>	<b>70 493</b>	<b>25 617</b>	<b>23 158</b>

L'actif des régimes de retraite a été évalué en date du 31 décembre 2016 et les obligations au titre des prestations définies ont été évaluées en date du 31 décembre 2015 et projetées au 31 décembre 2016.

L'actif des régimes de retraite ne comprend pas de titres de la mutuelle et de ses filiales.

Le tableau qui suit présente la répartition de l'actif à la juste valeur par principales catégories d'actifs :

	Régimes de retraite	
	2016	2015
	%	%
<b>Catégories d'actifs</b>		
Actions	—	2,5
Obligations	31,5	29,5
Fonds communs de placement	54,7	57,4
Placements dans des sociétés privées	13,5	10,4
Autres	0,3	0,2
	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les actions sont transigées sur un marché actif et sont classées niveau 1. La juste valeur des obligations est déterminée d'après les cours acheteurs et sont classées niveau 2. Les fonds communs de placement d'actions sont transigés sur un marché actif et sont classés niveau 1 et les fonds communs de placement d'obligations, de prêts et autres sont évalués sur des données observables et sont classés niveau 2. Les placements dans des sociétés privées sont évalués sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marchés observables et sont classés niveau 3.



## 15) AVANTAGES FUTURS DU PERSONNEL [suite]

La politique de placements des régimes de retraite favorise une structure de portefeuille diversifiée par catégorie de placements et par secteur d'activité économique. Le tableau suivant présente la répartition des titres par catégorie selon les secteurs d'activités économiques.

	2016				2015			
	Actions %	Obligations %	Fonds communs de placement %	Placements dans des sociétés privées %	Actions %	Obligations %	Fonds communs de placement %	Placements dans des sociétés privées %
Gouvernements, municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	30,6	4,3	—	—	33,8	4,2	—
Communications	—	7,5	4,0	—	7,2	3,9	4,3	—
Consommation cyclique	—	—	9,9	—	8,8	—	11,7	—
Consommation non cyclique	—	1,3	11,6	0,6	8,1	3,3	9,5	—
Énergie	—	14,5	7,5	1,2	8,5	4,9	7,5	—
Immobilier	—	2,4	7,0	50,3	—	—	7,0	47,8
Infrastructure	—	18,3	—	32,2	—	—	—	42,2
Manufacturier	—	5,9	11,5	6,2	7,7	3,2	10,9	4,0
Matériaux de base	—	—	5,7	—	6,4	—	5,0	—
Services financiers	—	8,7	17,9	0,4	30,7	8,6	21,2	—
Services publics	—	10,7	11,1	3,2	7,1	42,3	11,5	2,8
Technologie	—	—	7,1	4,7	15,4	—	6,6	3,2
Titres adossés à des actifs	—	—	0,1	—	—	—	0,2	—
Titres adossés à des hypothèques	—	—	0,2	—	—	—	0,3	—
Santé	—	—	—	1,2	—	—	—	—
Autres	—	0,1	2,1	—	0,1	—	0,1	—
	—	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le tableau suivant est un sommaire de la moyenne pondérée des hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul des obligations et des charges au titre des prestations définies :

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2016	2015	2016	2015
	%	%	%	%
<b>Pour déterminer les obligations au titre des prestations définies</b>				
Taux d'actualisation	3,9	4,0	3,9	4,0
Taux de croissance de la rémunération future	3,3	3,3	3,3	3,3
<b>Pour déterminer les charges au titre des prestations définies</b>				
Taux d'actualisation	4,0	4,1	4,0	4,1
Taux de croissance de la rémunération future	3,3	3,3	3,3	3,3

	2016		
	Autres avantages futurs		
	Médicaments %	Maladie %	Dentaire %
Taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé	6,5	5,0	3,5
Niveau vers lequel tendent les taux	3,5	3,5	3,5

	2015		
	Autres avantages futurs		
	Médicaments %	Maladie %	Dentaire %
Taux tendanciels initiaux des coûts des soins de santé	6,5	5,0	3,5
Niveau vers lequel tendent les taux	3,5	3,5	3,5

## 15) AVANTAGES FUTURS DU PERSONNEL [suite]

	Régimes de retraite	
	2016	2015
	Ans	Ans
<b>Espérance de vie humaine</b>		
Homme	86	86
Femme	89	89

Les taux de mortalité canadiens utilisés sont ceux publiés en 2014 par l'Institut canadien des actuaires après la publication de leur étude sur la mortalité des retraités canadiens.

Les charges nettes de la mutuelle pour les régimes de retraite et les autres avantages futurs des employés se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	24 417	23 689	1 490	2 013
Intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies	3 020	2 891	980	1 128
Frais d'administration	22	11	—	—
<b>Charge nette</b>	<b>27 459</b>	<b>26 591</b>	<b>2 470</b>	<b>3 141</b>

La charge nette au titre d'avantages futurs du personnel est incluse dans le poste frais généraux à l'état consolidé des résultats.

Les dates des dernières et des prochaines évaluations actuarielles requises à des fins de capitalisation sont respectivement le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2018.

### Analyse de sensibilité

Les tableaux suivants présentent des analyses de sensibilité pour chaque hypothèse actuarielle importante influant sur les obligations au titre des prestations définies.

2016				
Hypothèses :	Taux d'actualisation		Taux de croissance de la rémunération future	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
<b>Niveau de sensibilité :</b>	\$	\$	\$	\$
	(113 122)	153 158	46 251	(40 563)

2016				
Hypothèses :	Taux de croissance des soins de santé		Espérance de vie humaine	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation d'un an	Diminution d'un an
<b>Niveau de sensibilité :</b>	\$	\$	\$	\$
	3 253	(3 104)	14 888	(15 655)

2015				
Hypothèses :	Taux d'actualisation		Taux de croissance de la rémunération future	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
<b>Niveau de sensibilité :</b>	\$	\$	\$	\$
	(101 496)	137 011	42 068	(33 887)

2015				
Hypothèses :	Taux de croissance des soins de santé		Espérance de vie humaine	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation d'un an	Diminution d'un an
<b>Niveau de sensibilité :</b>	\$	\$	\$	\$
	3 424	(2 687)	13 068	(12 806)

## 15) AVANTAGES FUTURS DU PERSONNEL [suite]

### Analyse de sensibilité [suite]

Les analyses de sensibilité ont été déterminées sur une méthode extrapolant l'impact sur les obligations au titre des prestations définies comme un résultat des changements raisonnables des hypothèses importantes survenant à la date de clôture.

La mutuelle prévoit verser une contribution de 14 741 \$ aux régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies est de 22 ans [2015 : 22 ans] pour les régimes de retraite et de 14 ans [2015 : 15 ans] pour les autres avantages futurs.

## 16) DETTE À LONG TERME

	2016	2015
	\$	\$
Emprunt garanti par une hypothèque immobilière de premier rang de 18 000 \$ affectant principalement un immeuble de placements d'une valeur de 22 519 \$ portant intérêt au taux fixe de 4,0 % [2015 : 5,4 %], renouvelé en 2016 et échéant en 2026	15 021	15 479
Débitures subordonnées réglées en 2016	—	7 000
	15 021	22 479

Les débitures subordonnées ont été réglées en contrepartie de participations de 6 200 \$ octroyées à un tiers dans une filiale de la mutuelle et de 800 \$ en espèces.

Les échéances sur la dette à long terme sont les suivantes :

	\$
Part à moins d'un an	533
Part de un an à cinq ans	2 355
Part de six à dix ans	12 133
	15 021

Le total de la charge d'intérêts de la dette à long terme s'élève à 906 \$ [2015 : 1 171 \$].

Au 31 décembre 2016, la juste valeur de la dette à long terme est de 14 777 \$ [2015 : 22 621 \$].

## 17) PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les tableaux suivants présentent de l'information financière sur les filiales pour lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.

### Pourcentage des titres de participation détenu par les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

	Lieu de l'établissement principal	2016	2015
		%	%
<b>Filiales</b>			
La Capitale groupe financier inc.	Québec, Canada	3,9	4,6
La Capitale Participations inc.	Québec, Canada	22,1	22,8
3602214 Canada inc.	Mississauga, Canada	30,0	30,0

### Solde accumulé des participations significatives ne donnant pas le contrôle

	2016	2015
	\$	\$
La Capitale groupe financier inc.	32 128	35 295
La Capitale Participations inc.	90 698	77 751
3602214 Canada inc.	39 918	38 696
	162 744	151 742

### Résultat net attribué aux détenteurs de participations significatives ne donnant pas le contrôle

	2016	2015
	\$	\$
La Capitale groupe financier inc.	1 322	1 475
La Capitale Participations inc.	9 515	9 293
3602214 Canada inc.	2 029	3 586
	12 866	14 354

## 17) PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE [suite]

Les tableaux suivants présentent les informations financières résumées de ces filiales. Ces informations sont basées sur des montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

	2016		
	La Capitale groupe financier inc. \$	La Capitale Participations inc. \$	3602214 Canada inc. \$
Produits	34 552	917 183	116 340
Résultat net	33 510	42 897	6 762
Autres éléments du résultat global	23 242	14 889	3 288
Résultat global	56 752	57 786	10 050
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	208	3 884	1 793

	2015		
	La Capitale groupe financier inc. \$	La Capitale Participations inc. \$	3602214 Canada inc. \$
Produits	32 918	881 187	116 481
Résultat net	32 597	40 803	11 954
Autres éléments du résultat global	(23 304)	(20 110)	(2 748)
Résultat global	9 293	20 693	9 206
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	238	—	1 880

	2016		
	La Capitale groupe financier inc. \$	La Capitale Participations inc. \$	3602214 Canada inc. \$
Total de l'actif	829 838	1 642 629	519 445
Total du passif	4 642	1 228 793	386 384
Capitaux propres	825 196	413 836	133 061
Attribuables aux membres de la mutuelle	793 068	323 138	93 143
Attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	32 128	90 698	39 918

	2015		
	La Capitale groupe financier inc. \$	La Capitale Participations inc. \$	3602214 Canada inc. \$
Total de l'actif	771 507	1 563 462	527 150
Total du passif	3 903	1 220 925	398 162
Capitaux propres	767 604	342 537	128 988
Attribuables aux membres de la mutuelle	732 309	264 786	90 292
Attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	35 295	77 751	38 696

	2016		
	La Capitale groupe financier inc. \$	La Capitale Participations inc. \$	3602214 Canada inc. \$
<b>Flux de trésorerie</b>			
Activités opérationnelles	(334)	76 984	(6 176)
Activités d'investissement	4 271	(80 639)	14 007
Activités de financement	(4 160)	(43 912)	(5 977)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(223)	(47 567)	1 854

## 17) PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE [suite]

	2015		
	La Capitale groupe financier inc. \$	La Capitale Participations inc. \$	3602214 Canada inc. \$
<b>Flux de trésorerie</b>			
Activités opérationnelles	312	86 864	(5 766)
Activités d'investissement	3 091	(69 509)	9 976
Activités de financement	(4 116)	(2 914)	(6 267)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(713)	14 441	(2 057)

## 18) GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la mutuelle relatifs à la gestion du capital sont d'assurer la conservation, le développement et la croissance du capital et de respecter les exigences établies par les organismes qui réglementent les activités des filiales d'assurance.

De façon à assurer l'atteinte de ses objectifs, la mutuelle a mis en place de saines pratiques commerciales et financières relativement à la gestion du capital. Les politiques et procédés décrits dans ces pratiques permettent à la mutuelle et ses filiales de soutenir les orientations stratégiques et les objectifs de rendement tout en respectant l'objectif de suffisance du capital qu'elles se sont fixé.

Le capital de la mutuelle et de ses filiales est revu régulièrement à l'aide de différents outils dont notamment le rapport sur l'examen dynamique de la suffisance du capital et le suivi de la position du capital. Ces documents sont examinés et approuvés chaque année par leurs conseils d'administration.

Au Québec, les sociétés d'assurance de personnes doivent se conformer à la ligne directrice relative aux exigences en matière de suffisance des fonds propres (« EMSFP ») de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») afin de fournir une garantie de leur solvabilité. Le capital réglementaire consolidé de la filiale La Capitale assureur de l'administration publique inc. qui est établi conformément à cette ligne directrice constitue ses fonds propres disponibles et diffère des capitaux propres à l'état de la situation financière. Il comprend deux catégories de fonds propres.

Les fonds propres de la Catégorie 1 incluent les capitaux dont la nature est plus permanente que ceux de la Catégorie 2. Ils se composent principalement des capitaux propres attribuables aux membres.

Le tableau suivant résume la situation des fonds propres disponibles :

	2016	2015
	\$	\$
Fonds propres de la Catégorie 1	<b>501 577</b>	496 658
Fonds propres de la Catégorie 2	<b>32 686</b>	23 148
Total des fonds propres disponibles	<b>534 263</b>	519 806

Selon la ligne directrice des organismes de réglementation, les filiales d'assurance doivent se fixer un niveau cible de capitaux propres qui excède les capitaux propres requis. Au 31 décembre 2016, les filiales d'assurance se sont conformées aux exigences en matière de capital auxquelles elles sont soumises en vertu des règles des organismes de réglementation.

En 2016, les éléments ayant entraîné principalement l'augmentation du capital sont le résultat net et la variation des instruments financiers disponibles à la vente.

## 19) FRAIS GÉNÉRAUX

### Frais généraux par nature

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	<b>244 878</b>	235 106
Amortissement des immobilisations corporelles [note 10]	<b>7 759</b>	8 334
Amortissement des immobilisations incorporelles [note 11]	<b>9 604</b>	8 495
Honoraires, loyers et autres	<b>51 701</b>	54 377
	<b>313 942</b>	306 312

## 20) ENGAGEMENTS, GARANTIES ET ÉVENTUALITÉS

### Engagements

#### Contrats de location

##### À titre de preneur

Au 31 décembre 2016, la mutuelle est engagée en vertu de contrats de location simple pour l'utilisation de bureaux et de services échéant à différentes dates jusqu'en 2025.

Le tableau qui suit présente les paiements minimaux futurs non résiliables à effectuer au titre de la location en vertu de contrats de location simple :

	2016	2015
	\$	\$
De moins de un an	5 664	5 609
De un an à cinq ans	12 628	12 222
De plus de cinq ans	3 146	4 064
	<b>21 438</b>	<b>21 895</b>

Ces contrats ont une durée variant entre un an et neuf ans et peuvent contenir une option de renouvellement à leur échéance.

Les frais de location comptabilisés à titre de charge de l'exercice totalisent 6 971 \$ [2015: 7 206 \$].

##### À titre de bailleur

Les contrats de location simple sont liés à la location des immeubles de placements détenus par la mutuelle. Ces contrats ont une durée variant entre un an et 20 ans et peuvent contenir une option de renouvellement à leur échéance. Il n'y a aucune option d'achat offerte au terme des baux en cours.

Les loyers futurs non résiliables à recevoir sont les suivants :

	2016	2015
	\$	\$
De moins de un an	20 158	19 991
De un an à cinq ans	55 495	60 436
De plus de cinq ans	52 035	27 892
	<b>127 688</b>	<b>108 319</b>

#### Engagements de placements

Dans le cours normal des activités de la mutuelle, divers engagements contractuels se rapportant à des offres de prêts résidentiels et personnels ne sont pas pris en compte dans les états financiers consolidés et pourraient ne pas être exécutés.

Expirant	
Dans 45 jours	Dans 46 à 365 jours
\$	\$
<b>10 115</b>	<b>8 215</b>

Au 31 décembre 2016, la mutuelle s'est engagée à souscrire un montant de 117 327 \$ [2015: 101 201 \$] sur demande pour l'acquisition de divers placements.

#### Règlements échelonnés

La mutuelle est partie prenante à des contrats de rentes auprès de plusieurs sociétés canadiennes d'assurance de personnes afin de pourvoir aux versements fixes et périodiques d'indemnités aux assurés. Selon les ententes, la mutuelle a cédé ses engagements envers les assurés bénéficiant de contrats de rentes, cependant elle demeure exposée au risque de crédit dans la mesure à laquelle les sociétés d'assurance de personnes pourraient ne pas rencontrer leurs obligations financières envers les bénéficiaires de ces contrats de rentes. Afin de réduire l'exposition à ce risque de crédit, la mutuelle a acquis des contrats de rentes de sociétés d'assurance ayant une cote de crédit d'au moins A+ selon Standard and Poor's. Le risque de crédit résiduel assumé par la mutuelle est le risque de crédit lié aux sociétés canadiennes d'assurance de personnes avec lesquelles la mutuelle transige. Ce risque de crédit résiduel est amoindri par la garantie en vigueur du programme d'indemnisation en assurance de personnes, ASSURIS.

Au 31 décembre 2016, aucune des sociétés d'assurance auprès desquelles la mutuelle a acquis des contrats de rentes n'était en défaut et ainsi aucune provision pour risque de crédit n'a été portée aux états financiers. Une appréciation de l'exposition au risque de crédit d'une société consiste en son montant total d'achat de contrats de rentes non pourvu au passif de la mutuelle qui s'établit à 27 320 \$ [2015: 26 120 \$] pour une durée maximale de 52 ans [2015: 52 ans]. Le solde ajusté pour tenir compte du risque est établi en appliquant les mesures de risque de contrepartie définies par l'autorité réglementaire au montant de l'équivalent crédit.

La direction de la mutuelle considère que le risque de défaillance financière des sociétés d'assurance avec lesquelles elle transige est très faible.

## 20) ENGAGEMENTS, GARANTIES ET ÉVENTUALITÉS [suite]

### Engagements [suite]

#### Facilités de crédit

Au 31 décembre 2016, la mutuelle détient une marge de crédit de 10 000 \$ [2015 : 10 000 \$] portant intérêt au taux préférentiel ainsi qu'une facilité de crédit de 2 000 \$ [2015 : 2 000 \$] pour l'émission de lettres de crédit avec frais de 0,625 % de la valeur d'émission.

Au 31 décembre 2016, la mutuelle a émis une lettre de crédit bancaire de 500 \$ [2015 : 500 \$] en faveur de Liberty Mutual Insurance Company.

De plus, la mutuelle possède une marge de crédit commerciale de 40 000 \$ [2015 : 40 000 \$] lui permettant de financer ses opérations de prêts hypothécaires et portant intérêt au taux préférentiel. Seule cette marge de crédit commerciale est utilisée au 31 décembre 2016 pour un montant de 15 164 \$ [2015 : 0 \$] présenté à titre d'emprunt à court terme.

#### Autres

Au 31 décembre 2016, la mutuelle s'est engagée en vertu d'ententes envers des œuvres caritatives à payer un montant total de 1 715 \$ [2015 : 712 \$]. Les paiements minimums pour chacun des cinq prochains exercices se répartissent comme suit : 745 \$ en 2017, 390 \$ en 2018, 322 \$ en 2019, 233 \$ en 2020 et 25 \$ en 2021.

### Garanties

#### Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, certaines filiales de la mutuelle donnent des actifs en garantie des obligations contractées, strictement afin de fournir une sûreté à la contrepartie. Dans l'éventualité d'une défaillance de la mutuelle, la contrepartie a le droit d'appliquer la sûreté au règlement de la dette. Aucune défaillance n'a eu lieu au cours de l'exercice. Les actifs donnés en garantie sont composés de placements en obligations de 90 000 \$ [2015 : 98 200 \$].

#### Actifs reçus en garantie – Prêts de titres

La mutuelle effectue des prêts de titres pour produire des revenus additionnels. Certains titres de son portefeuille sont prêtés à d'autres établissements pour de courtes périodes. Le gardien de valeurs garantit le remplacement des titres prêtés en cas de défaut de la contrepartie. De plus, une garantie, dont la valeur représente au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés, est déposée par l'emprunteur auprès du gardien de valeurs et conservée par ce dernier jusqu'à ce que les titres sous-jacents en cause aient été rendus à la mutuelle. La juste valeur des titres prêtés est vérifiée quotidiennement et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise au fur et à mesure que les cours fluctuent. Ceci donne ainsi deux niveaux de protection à la mutuelle en cas de défaut. Au 31 décembre 2016, la valeur comptable des titres prêtés par la mutuelle qui sont pris en compte dans les placements s'établit à 248 038 \$ [2015 : 184 646 \$].

### Éventualités

La mutuelle est sujette à certains litiges dans le cours normal de ses affaires. La direction est d'avis que la mutuelle a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles relativement à ces poursuites.

## 21) INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

### Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice est la suivante :

	2016	2015
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme	24 173	22 666
Avantages postérieurs à l'emploi	8 063	4 808
Indemnités de fin de contrat de travail	—	28





20  
16

## Nos entreprises

au 31 décembre 2016



La Capitale

Mutuelle de  
l'administration publique

*Valoriser l'essentiel*

## Assurance de personnes et services financiers

### ENTREPRISES DU SECTEUR

#### LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

---

La Capitale assureur de l'administration publique conçoit des produits financiers en vue d'assurer le mieux-être économique du personnel de l'administration et des services publics québécois. Elle met à la disposition de sa clientèle une expertise et un savoir-faire uniques en matière d'assurances vie et santé, d'épargne, de placements et de prêts hypothécaires. Une équipe de spécialistes conçoit des solutions financières flexibles et avantageuses, parfaitement adaptées à la réalité de ses clients, en plus d'offrir le Privilège paiement à la source (paiement par retenue salariale) au personnel de l'administration publique de quelque 800 institutions des secteurs public et parapublic du Québec.

#### **Produits et services offerts**

- Assurance vie
- Assurance invalidité
- Assurance maladies graves
- Assurance soins de longue durée
- Épargne et placements
- Prêts hypothécaires
- Privilège paiement à la source

#### LA CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE

---

Créée en 1989, La Capitale assurances et gestion du patrimoine est une filiale de La Capitale assureur de l'administration publique. Elle offre des produits d'assurance collective aux groupes de l'administration publique québécoise et, par l'intermédiaire de divers cabinets de services financiers, aux groupes du secteur traditionnel canadien. La Capitale assurances et gestion du patrimoine est reconnue pour sa prise en charge soutenue par des solutions humaines, préventives et novatrices, tel que le programme santé en entreprise VIVA. Elle distribue, depuis 2014, des produits individuels d'assurance voyage dans tout le Canada par l'intermédiaire de tierces parties administratives.

#### **Produits et services offerts**

- Assurances vie, maladie et invalidité
- Assurances maladies graves, soins dentaires et oculaires
- Assurances voyage et annulation
- Assurance de transformation – Perspective
- Programme d'aide aux employés et aux gestionnaires
- Soins et services à domicile
- Profil des prestations en assurance maladie
- Compte santé
- CAP assistance médicale
- Programme santé en entreprise VIVA
- Portails pour les assurés et les administrateurs
- Application mobile

#### LA CAPITALE SERVICES CONSEILS

---

Ce cabinet de services financiers sert principalement le personnel de l'administration publique et des services publics québécois en leur offrant des produits d'assurance, d'épargne et de placement qui procurent la meilleure sécurité financière qui soit, grâce à des outils de planification uniques. En tout, 180 conseillers en sécurité financière sont présents sur les lieux de travail des employés de l'État.

#### **Produits et services offerts**

- Assurances vie temporaire, permanente et universelle
- Assurances santé, soins de longue durée, maladies graves et invalidité
- Produits de placement enregistrés ou non (p. ex. : CPG, comptes d'investissement, rentes de retraite, REER, REEE, CELI)
- Fonds d'investissement
- Références pour assurances auto, habitation, protection juridique et prêts hypothécaires
- Analyse de situation financière
- Planification financière personnalisée
- Formations et conférences thématiques sur la sécurité financière (REER, RREGOP, RRPE, aspects juridiques, placements, etc.)

## Assurance de personnes et services financiers

### ENTREPRISES DU SECTEUR [suite]

#### LA CAPITALE SÉCURITÉ FINANCIÈRE

---

Située à Mississauga, en Ontario, La Capitale sécurité financière (auparavant La Compagnie d'Assurance-Vie Penncorp) offre des produits d'assurance invalidité individuelle simplifiée et des solutions financières adaptées aux besoins propres aux propriétaires de petites entreprises, aux travailleurs autonomes, aux personnes de métier et aux autres particuliers n'ayant pas facilement accès à des produits financiers et d'assurance traditionnels. Elle compte sur un réseau de 193 agents de carrière, mise sur un réseau de distribution indépendant et possède des succursales et des conseillers à la grandeur du pays.

#### **Produits et services offerts**

- Assurance invalidité de courte et longue durée
- Assurance pour soins de longue durée
- Assurance soins hospitaliers
- Assurance maladies graves et assurance contre le cancer
- Assurance vie

#### LA CAPITALE IMMOBILIÈRE MFQ

---

La Capitale immobilière MFQ a pour mission de mettre en œuvre la stratégie immobilière de La Capitale groupe financier et de valoriser son patrimoine immobilier. Le parc immobilier sous sa gestion représente environ 1,4 million de pieds carrés et compte 201 logements sous gestion répartis dans 10 immeubles au Québec et en Ontario, de même que les bureaux en location des succursales de La Capitale assurances générales et La Capitale services conseils au Québec et des succursales de La Capitale sécurité financière hors Québec. Elle gère un actif totalisant 354 millions de dollars composé d'immeubles commerciaux et résidentiels, de bureaux ainsi que d'une résidence pour personnes âgées situés au Québec.

#### **Produits et services offerts**

- Construction et aménagement
- Gestion immobilière et locative
- Bâtiments verts
- Aménagements locatifs de qualité

#### SÉCURIGLOBE

---

Acquise par La Capitale assureur de l'administration publique en juin 2014, SécuriGlobe est un des plus importants courtiers d'assurance voyage au Canada. Fondée en 1999, SécuriGlobe possède un réseau de plus de 2 000 partenaires actifs au pays et distribue les produits de plus de 14 assureurs. SécuriGlobe a développé une expertise unique en se spécialisant dans les produits destinés à tous les types de voyageurs, plus spécifiquement pour le marché des personnes retraitées.

#### **Produits et services offerts**

- Assurance soins de santé d'urgence
- Plans annuels multivoyages
- Assurances annulation et interruption
- Assurance bagage
- Forfait assurance croisière
- Prolongation de couverture d'assurance voyage
- Protection visiteurs au Canada
- Protection étudiants internationaux
- Protection expatriés
- Assurances santé et dentaire
- Risques spéciaux

## Assurance de personnes et services financiers

### MEMBRES DE LA DIRECTION

#### La Capitale assureur de l'administration publique

#### La Capitale assurances et gestion du patrimoine

##### Direction générale

Steven Ross, Adm. a.  
*Président et chef de l'exploitation*

##### Actuariat corporatif

Eric Marcoux, FSA, FICA  
*Vice-président et actuaire désigné*

Guy Harvey, ASA  
*Directeur principal de l'actuariat corporatif*

##### Technologies et performance opérationnelle

Claude Gaboury  
*Vice-président*

Lyne Groleau  
*Directrice principale du développement informatique Assurance collective*

Francine Hampleman, FLMI  
*Directrice principale du développement informatique Assurance individuelle et services financiers*

Maxime Morin, B. Sc. A.  
*Directeur principal du bureau de projets, pratiques et soutien au développement*

##### Assurance collective

Jean Guay  
*Vice-président exécutif*

Eveline Keable, B. Sc. Act.  
*Directrice principale de la gestion des prestations d'assurance vie et d'invalidité*

##### Ventes et marketing

Martin Bédard  
*Vice-président*

##### Administration et relations avec la clientèle

Dean Bergeron, B. Sc. Act.  
*Vice-président*

##### Actuariat et tarification

Richard Fecteau, FSA, FICA  
*Vice-président*

Anne Morency, FSA, FICA  
*Directrice principale de la tarification*

##### Assurance individuelle et services financiers

Christian Dufour, FSA, FICA  
*Vice-président exécutif*

Dany LeBœuf, FLMI, FLHC, ALHC, ACS, UND, AIAA  
*Directeur principal de l'épargne et des services financiers*

Diane Moreau, FLMI  
*Directrice principale de l'assurance individuelle de personnes*

##### Développement de produits et marketing

Michel Lafrance, FSA, FICA  
*Vice-président*

##### Ventes – réseaux exclusifs de distribution

Eli Pichelli, M.B.A., A.V.A.  
*Vice-président*

Ghassan Barakat  
*Directeur provincial*

Nathalie Desjardins, B.A.A., Pl. fin.  
*Directrice régionale Centre financier régional de l'Est*

Pierre Maltais, B.A.A., A.V.C.  
*Directeur régional Centre financier régional Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord*

##### Ventes – réseau courtage

Patrick Couture, B. Sc. Act.  
*Directeur principal*

#### La Capitale sécurité financière

Steven Ross, Adm. a.  
*Président et chef de l'exploitation*

Jeff Kinch  
*Vice-président aux opérations*

Eli Pichelli, M.B.A., A.V.A.  
*Vice-président aux ventes – réseaux exclusifs de distribution*

Neil Brown  
*Directeur principal des finances*

Chris Kitagawa, B.A.  
*Directeur principal de la sélection des risques, de la gestion des contrats et des services aux agences*

Cristine Y. Chan, B.A., CHRP  
*Directrice principale des ressources humaines et des services communs*

Mark Turkiewicz  
*Directeur principal des réclamations*

Joseph Tari  
*Directeur principal des ventes – réseau courtage Ontario et Ouest canadien*

#### SécuriGlobe

Mathieu Laplante  
*Président*

## Assurance de personnes et services financiers

### RÉSEAUX DE SERVICE

#### La Capitale assureur de l'administration publique

625, rue Jacques-Parizeau  
Québec (Québec) G1R 2G5  
418 747-7600 ou 1 800 463-5549

#### La Capitale assurances et gestion du patrimoine

625, rue Jacques-Parizeau, C. P. 1500  
Québec (Québec) G1K 8X9  
418 644-4200 ou 1 800 463-4856

#### RÉSEAU DE SERVICE

##### Montréal

425, boul. De Maisonneuve Ouest  
Bureau 820  
Montréal (Québec) H3A 3G5  
514 873-2402 ou 1 800 463-4856

##### Québec

625, rue Jacques-Parizeau, C. P. 1500  
Québec (Québec) G1K 8X9  
418 644-4200 ou 1 800 463-4856

#### La Capitale services conseils

##### Vice-présidence aux ventes – réseaux exclusifs de distribution

7333, place des Rosemaies, bureau 200  
Anjou (Québec) H1M 2X6  
514 687-2964 ou 1 866 279-9394

##### Centre financier régional Est

Édifice Le Delta 1  
2875, boul. Laurier, bureau 650  
Québec (Québec) G1V 2M2  
418 644-0038 ou 1 866 279-9396

##### Centre financier régional Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord

874, boul. de l'Université Est, bureau 320  
Chicoutimi (Québec) G7H 6B9  
418 615-0694 ou 1 800 713-8271

##### Centre financier régional Sud-Ouest

7055, boul. Taschereau, bureau 300  
Brossard (Québec) J4Z 1A7  
514 864-4189 ou 1 866 279-7384

##### Centre financier de Sherbrooke

1802, rue King Ouest, bureau 104  
Sherbrooke (Québec) J1J 0A2  
819 780-4697 ou 1 800 713-8236

##### Centre financier régional Nord-Ouest

1950, rue Maurice-Gauvin, bureau 201  
Laval (Québec) H7S 1Z5  
514 873-9364 ou 1 866 279-0489

##### Centre financier de Trois-Rivières

Édifice Le Trifluvien  
4450, boul. des Forges, bureau 240  
Trois-Rivières (Québec) G8Y 1W5  
819 374-3539 ou 1 866 318-8016

#### La Capitale immobilière MFQ

625, rue Jacques-Parizeau  
Québec (Québec) G1R 2G5  
418 644-4267 ou 1 800 463-5549

## Assurance de personnes et services financiers

### RÉSEAUX DE SERVICE [suite]

#### La Capitale sécurité financière

##### Siège social

7150, Derrycrest Drive  
Mississauga (Ontario) L5W 0E5  
905 795-2300 ou 1 800 268-2835

##### SUCCURSALES

##### ALBERTA

###### Calgary

12111, 40<sup>e</sup> Rue Sud-Est, bureau 137  
Calgary (Alberta) T2Z 4E6  
403 252-7757 ou 1 800 267-0192

###### Edmonton

4466, 97<sup>e</sup> Rue  
Edmonton (Alberta) T6E 5R9  
780 438-2420 ou 1 800 955-3250

##### COLOMBIE-BRITANNIQUE

###### Surrey

13889, 104<sup>e</sup> Avenue, bureau 300  
Surrey (Colombie-Britannique) V3T 1W8  
604 589-1381

##### MANITOBA

###### Winnipeg

2140, Pembina Highway, bureau B  
Winnipeg (Manitoba) R3T 6A7  
204 985-1580 ou 1 800 670-1911

##### MARITIMES

###### Bedford

1550, Bedford Highway, bureau 700  
Bedford (Nouvelle-Écosse) B4A 1E6  
902 835-9203 ou 1 800 835-9203

##### ONTARIO

###### Barrie

431, route Huronia, bureau 2  
Barrie (Ontario) L4N 9B3  
705 728-5580

###### Grande région de Toronto

7045, boul. Edwards, bureau 403  
Mississauga (Ontario) L5S 1X2  
905 565-9996

###### London

4026, Meadowbrook Drive, bureau 127  
London (Ontario) N6L 1C7  
519 652-0255 ou 1 800 934-6128

###### Niagara/Halton

36, rue Hiscott, bureau 105  
St-Catharines (Ontario) L2R 1C8  
905 685-4805

###### Ottawa

223, route Colonnade, bureau 112  
Ottawa (Ontario) K2E 7K3  
613 224-0991

##### QUÉBEC

###### Montérégie

7005, boul. Taschereau, bureau 260  
Brossard (Québec) J4Z 1A7  
450 443-8585 ou 1 855 443-8585

###### Montréal

425, boul. De Maisonneuve Ouest  
Bureau 820  
Montréal (Québec) H3A 3G5  
514 798-6511

###### Québec

2875, boul. Laurier, bureau 250  
Québec (Québec) G1V 2M2  
418 687-2058 ou 1 800 463-4632

###### Saguenay

3885, boul. Harvey, bureau 402  
Jonquière (Québec) G7X 0A6  
418 615-0727

##### SASKATCHEWAN

###### Saskatoon

2345, avenue C Nord, bureau 5  
Saskatoon (Saskatchewan) S7L 5Z5  
306 955-3000 ou 1 800 955-3250

## Assurance de dommages

### ENTREPRISES DU SECTEUR

#### LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES

---

La Capitale assurances générales est l'une des plus importantes compagnies d'assurance de dommages au Québec. Elle distribue ses produits sans intermédiaire grâce à un réseau de 20 succursales et de 183 agents affiliés, basés aux quatre coins de la province. La Capitale assurances générales se distingue par son souci constant d'offrir un service attentionné et personnalisé, de prévenir les sinistres et de veiller à la sécurité de ses clients. C'est pourquoi sa gamme de produits comprend plusieurs services d'assistance exclusifs, offerts gratuitement à sa clientèle.

#### **Produits et services offerts**

(DISTRIBUTION DIRECTE)

- Assurance automobile
- Assurance véhicules de loisirs (moto, motoneige, quad, bateau, autocaravane, caravane en mouvement et caravane stationnaire)
- Assurance habitation
- Assurance protection juridique
- Assurance responsabilité professionnelle
- Assurance des entreprises
- Protection Airmedic
- Assistance routière
- Assistance juridique

#### L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES

---

L'Unique assurances générales a été acquise par La Capitale assurances générales en octobre 2004. Elle continue d'être gérée de façon autonome et distribue ses produits par l'intermédiaire d'un réseau de près de 2 300 courtiers œuvrant dans 345 cabinets de courtage répartis dans plus de 483 points de vente. Son siège social est situé à Québec et la compagnie occupe également des locaux à Montréal. En 2005, L'Unique a acquis Orléans compagnie d'assurances générales, spécialisée dans le cautionnement au Canada. L'Unique assurances générales offre à ses courtiers une gamme variée de produits tant en assurance des particuliers qu'en assurance des entreprises, ainsi qu'en cautionnements pour entrepreneurs et cautionnements commerciaux. L'entreprise est reconnue pour la qualité de ses services et sa proximité avec son réseau de distribution.

#### **Produits et services offerts**

(DISTRIBUTION PAR COURTAGE)

- Assurance automobile (personnelle et flotte)
- Assurance véhicules de loisirs (moto, motoneige, VTT, caravane, autocaravane et bateau)
- Assurance habitation
- Assurance des entreprises
- Assurance protection juridique
- Cautionnement pour entrepreneurs
- Cautionnement commercial
- Assistance routière

#### UNICA ASSURANCES

---

Acquise par La Capitale assurances générales en septembre 2008, Unica assurances offre des produits d'assurance automobile et habitation destinés aux particuliers, ainsi qu'une gamme de produits conçus spécifiquement pour les entreprises. À partir de son siège social situé à Mississauga, elle poursuit ses activités de façon indépendante par l'intermédiaire de 119 courtiers en Ontario.

#### **Produits et services offerts**

(DISTRIBUTION PAR COURTAGE)

- Assurance des entreprises
- Assurance automobile
- Assurance habitation
- Assurance véhicules de loisirs

## Secteur Assurance de dommages

### MEMBRES DE LA DIRECTION

#### La Capitale assurances générales

##### Direction générale

Constance Lemieux  
*Présidente et chef de l'exploitation*

##### Ventes et fidélisation

Marie-Claude Dulac, FPA  
*Vice-présidente*

Dominique Bergeron, PAA  
*Directrice principale  
du réseau des succursales*

Sylvie Chartrand, A.V.C. Pl. fin.  
*Directrice principale  
du développement de  
l'administration publique*

Céline Daigle, LL. B.  
*Directrice principale de  
la protection juridique*

Marc Roy, B. Sc.  
*Directeur principal du soutien  
à la ventes et fidélisation*

Hélène Tremblay, FPA  
*Directrice principale  
de la fidélisation et des  
équipes spécialisées*

##### Indemnisation

Christian Fournier, FICA, FCAS  
*Vice-président*

Christian Charest, M.B.A., LL. B.  
*Directeur principal de  
l'estimation et des partenariats  
commerciaux*

Isabelle Circé, M.B.A., FPA  
*Directrice principale  
de l'indemnisation,  
centres de contacts clients*

Lynda Mercier, FPA  
*Directrice principale de  
l'indemnisation biens et  
responsabilité*

##### Développement des affaires

Sylvain Simard, B.A.A., PAA  
*Vice-président*

##### Actuariat, assurances et intelligence d'affaires

François Dumas, FICA, FCAS  
*Vice-président*

Isabelle Gingras, FICA, FCAS  
*Directrice principale de la  
tarification, des assurances  
et des produits (Québec)*

Isabelle Périgny, FICA, FCAS  
*Directrice principale de  
l'actuariat corporatif et de  
l'intelligence d'affaires*

##### Marketing et commerce électronique

Frédérique Leclerc, B.A.A.,  
M. Sc., FLMI  
*Vice-présidente*

Yves Watier  
*Directeur principal du  
développement des affaires  
et de la mise en marché*

##### Technologies de l'information

Richard Gagné  
*Vice-président*

Jean Boulé  
*Directeur principal du  
développement des assurances  
générales en direct*

Liette Labrie  
*Directrice principale du  
développement corporatif*

Éric Marcoux  
*Directeur principal de  
l'architecture et du soutien  
à la réalisation*

##### Ventes et assurance des entreprises

Éric Champagne, ing., M.B.A.  
*Vice-président*

Michel Talbot, FPA  
*Directeur principal de  
l'assurance des entreprises*

Daniel Sauro, B.A.A.  
*Directeur principal du réseau  
des agents affiliés*

#### L'Unique assurances générales

##### Direction générale

Mario Cusson, CPA, CA, M.B.A.  
*Président et chef de l'exploitation*

##### Ventes et développement

Yves Gagnon, B.A., PAA  
*Vice-président*

Martin Simard, M.B.A.  
*Directeur principal de  
l'assurance des particuliers*

##### Assurance des entreprises et cautionnement

Bruno Perrino, B.A.  
*Vice-président*

Daniel Carrier, PAA, TPI  
*Directeur principal de  
l'assurance des entreprises*

Martin Sohier, CPA, CA  
*Directeur principal  
du cautionnement*

##### Finances

André Boucher, CPA, CMA  
*Directeur principal des finances*

##### Technologies de l'information

Michel Lévesque  
*Directeur principal  
du développement des  
systèmes – courtage*

#### Unica assurances

##### Direction générale

Martin Delage, B.A., CRHA  
*Président et chef de l'exploitation*

##### Opérations

Dave Smiley, B. Sc., FCIP  
*Vice-président*

Nancy Covel, CIP, ABC  
*Directrice principale du marketing  
et des communications*

Jim Cutler, FCIP, CRM  
*Directeur principal de  
l'assurance des entreprises*

Steve Lewicki, B.E.S., CIP  
*Directeur principal  
des réclamations*

Jennifer Ronca, B.A., CIP  
*Directrice principale de  
l'assurance de personnes*

Chris Weston, M.B.A.  
*Directeur principal du  
développement des affaires*

##### Services juridiques

Mark H. Fonseca, B.A., LL. B.  
*Directeur principal*

##### Ressources humaines et services communs

Cristine Y. Chan, B.A., CHR  
*Directrice principale*



## Secteur Assurance de dommages

### RÉSEAUX DE SERVICE

#### La Capitale assurances générales

##### Siège social

625, rue Jacques-Parizeau, C. P. 17100  
Québec (Québec) G1K 9E2  
418 747-7600

##### SUCCURSALES

###### Alma

310, avenue du Pont Nord, bureau 120  
Alma (Québec) G8B 5C9  
418 668-0066

###### Anjou

7333, place des Roseaies, bureau 200  
Anjou (Québec) H1M 2X6  
514 906-1700

###### Baie-Comeau

337, boul. Lasalle, bureau 101  
Baie-Comeau (Québec) G4Z 2Z1  
418 294-6300

###### Brossard

7055, boul. Taschereau, bureau 300  
Brossard (Québec) J4Z 1A7  
514 906-1700

###### Chicoutimi

874, boul. de l'Université Est, bureau 320  
Chicoutimi (Québec) G7H 6B9  
418 698-5900

###### CUSM

1001, boul. Décarie, local BRC010032  
Montréal (Québec) H4A 3J1  
514 764-2876

###### Drummondville

350, rue Saint-Jean, bureau 120  
Drummondville (Québec) J2B 5L4  
819 475-1799

###### Gatineau

290, boul. Saint-Joseph, bureau 201  
Gatineau (Québec) J8Y 3Y3  
819 420-1700

###### Granby

400, rue Principale, bureau 301  
Granby (Québec) J2G 2W6  
450 777-1750

###### Laval

1950, rue Maurice-Gauvin, bureau 201  
Laval (Québec) H7T 1Z5  
514 906-1700

###### Mont-Laurier

530, boul. Albiny-Paquette, bureau 3  
Mont-Laurier (Québec) J9L 3W8  
1 800 391-7141

###### Montréal

425, boul. De Maisonneuve Ouest  
Bureau 500  
Montréal (Québec) H3A 3G5  
514 906-1700

###### Pointe-Claire

755, boul. Saint-Jean, bureau 140  
Pointe-Claire (Québec) H9R 5M9  
514 906-1700

###### Québec

625, rue Jacques-Parizeau, C. P. 17100  
Québec (Québec) G1K 9E2  
418 266-1700

###### Rimouski

287, rue Pierre-Saindon, bureau 505  
Rimouski (Québec) G5L 9A7  
418 724-0777

###### Rouyn-Noranda

176, avenue Principale  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7  
819 764-2700

###### Saint-Jérôme

373, rue Lamontagne  
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 0L7  
450 710-2222

###### Sept-Îles

818, boul. Laure, bureau 102  
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8  
418 964-1902

###### Sherbrooke

1802, rue King Ouest, bureau 104  
Sherbrooke (Québec) J1J 0A2  
819 822-0060

###### Trois-Rivières

Édifce Le Trifluvien  
4450, boul. des Forges, bureau 200  
Trois-Rivières (Québec) G8Y 1W5  
819 374-3050

#### L'Unique assurances générales

##### Siège social

625, rue Jacques-Parizeau, C. P. 17050  
Québec (Québec) G1K 0E1  
418 683-2711 ou 1 800 463-4800

##### Montréal

425, boul. De Maisonneuve Ouest  
Bureau 750  
Montréal (Québec) H3A 3G5  
514 787-0777 ou 1 855 587-0777

#### Unica assurances

##### Siège social

7150, Derrycrest Drive  
Mississauga (Ontario) L5W 0E5  
905 677-9777 ou 1 800 676-0967

## Services communs

### MEMBRES DE LA DIRECTION

Ces vice-présidences servent tant le secteur Assurance de personnes et services financiers que le secteur Assurance de dommages.

#### Direction générale

Jean St-Gelais  
*Président du conseil et chef de la direction*

#### Ressources humaines et développement organisationnel

Shirley Brown, B.A., CRHA  
*Vice-présidente*

Geneviève Drouin, M. Sc., CRHA  
*Directrice principale des  
ressources humaines*

Linda Gaboury, B.A., CRHA  
*Directrice principale  
de l'administration et  
de la rémunération globale*

#### Affaires corporatives

Marie-Josée Guérette  
*Vice-présidente exécutive*

Pierre Carpentier  
*Directeur principal des  
communications et du marketing*

Marc Ouellet, CPA, CA  
*Directeur principal de  
la surveillance*

#### Affaires juridiques et secrétariat général

Pierre Marc Bellavance, LL. M.  
*Vice-président et secrétaire  
général*

#### Affaires financières, immobilières et infrastructures technologiques

Marthe Lacroix, FICA, FCAS  
*Vice-présidente exécutive*

#### Finances

Lucie Garneau, CPA, CA  
*Vice-présidente*

Yann Bernier, CPA, CA  
*Directeur principal de la fiscalité  
et des taxes*

René Duchesne, CPA, CA  
*Directeur principal des systèmes  
financiers, comptabilité  
analytique et frais généraux*

Johanne Gauthier, CPA, CGA  
*Directrice principale du centre  
de perception*

Hélène Myrand, CPA, CA  
*Directrice principale des finances*

#### Immobilier et ressources matérielles

Bruno Turcotte, B.A.A., É.A.  
*Vice-président*

Sylvie L. Beaudoin  
*Directrice principale des  
ressources matérielles*

#### Infrastructures technologiques

Jean-Pierre Boutet  
*Vice-président*

Marc Thibault  
*Directeur principal de  
l'architecture et de la gestion  
de projet*

André Paquet, M.B.A., FLMI  
*Directeur principal de  
l'exploitation des infrastructures*

Danny Redmond  
*Directeur principal du centre  
de service et bureautique*

#### Placements

Michel Lévesque, FSA, FICA, CFA  
*Vice-président*



Pour obtenir tout renseignement sur La Capitale,  
composez le 418 747-7600 ou le 1 800 463-5549,  
ou consultez notre site Internet : **lacapitale.com**.

**La Capitale mutuelle de l'administration publique**

Siège social

625, rue Jacques-Parizeau

Québec (Québec) G1R 2G5



*Valoriser l'essentiel*